

**EVALUATION CONJOINTE FRANCO-ALLEMANDE
DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN
DU CONGO ET DE SA FACILITATION POUR LA
PERIODE 2003-2007**

RAPPORT

Établi à l'intention de l'
**AMBASSADE DE FRANCE AU CAMEROUN
SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION
CULTURELLE**
et de la
**DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR TECHNISCHE
ZUSAMMENARBEIT (GTZ)
YAOUNDE**

Référence Client
Référence EVAO
Indice de révision
Date

2007-3134
EVAO/2007/004
1
17/10/2007

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF	4
1. DESCRIPTION DE L'EVALUATION.....	9
1.1. Contexte de l'évaluation	9
1.1.1. Les forêts du bassin du Congo.....	9
1.1.2. Les partenariats de type II : de nouvelles formes de gouvernance de l'environnement ...	9
1.1.3. Le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo	9
1.2. Objectifs de l'évaluation.....	10
1.2.1. Evaluation du PFBC	10
1.2.2. Evaluation de la facilitation	10
1.2.3. Pistes pour la facilitation allemande	11
1.3. Méthodologie	11
1.3.1. Questionnaires.....	12
1.3.2. Entretiens.....	12
1.3.3. Groupes de réflexion	12
2. EVALUATION DU PFBC	13
2.1. Le Cadre de coopération	13
2.1.1. Objectifs.....	13
2.1.2. Indicateurs	14
2.1.3. Moyens	15
2.1.4. Atteinte des objectifs affichés dans le « cadre de coopération »	16
2.1.5. Respect des « principes de durabilité » du cadre de coopération.....	19
2.1.6. Appui à la mise en œuvre du Plan de convergence COMIFAC	20
2.1.7. Partage des informations (et données)	21
2.2. Composition du Partenariat	21
2.2.1. Généralités.....	21
2.2.2. Attractivité	23
2.2.3. Représentativité	23
2.2.4. Implication des membres dans le PFBC	26
2.3. Audience, influence du Partenariat.....	27
2.4. Les relations PFBC – COMIFAC	27
2.4.1. L'implication des Etats membres de la COMIFAC	28
2.4.2. Différence de couverture géographique PFBC – COMIFAC	29
2.4.3. La co-facilitation africaine du PFBC	29
2.5. Recommandations.....	31
2.5.1. Recommandations relatives au PFBC.....	31
2.5.2. Recommandations relatives aux membres du PFBC.....	32
2.5.3. Suggestions relatives à la COMIFAC	32
3. EVALUATION DE LA FACILITATION	33
3.1. La facilitation : structure de gouvernance du PFBC	33
3.2. Mission générale de la facilitation du PFBC.....	34
3.3. La phase de facilitation française (2005-2007)	34
3.3.1. Concertation des partenaires.....	35
3.3.2. Appui au SE COMIFAC	37
3.3.3. Promotion du PFBC.....	38
3.3.4. Groupe de travail financement PFBC.....	38
3.3.5. Formation, renforcement des capacités des acteurs	39
3.3.6. Amélioration de la gouvernance	40
3.4. Recommandations relatives à la facilitation	41
4. PISTES POUR LA FACILITATION ALLEMANDE.....	42
4.1. Evolution dans la gouvernance du PFBC.....	42
4.2. Axes stratégiques prioritaires à promouvoir en 2008-2009.....	42
4.3. Mission spécifique de la facilitation à développer en 2008-2009	43
ANNEXES	45

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Organisations consultées pour / ayant participé à l'évaluation (synthèse)	11
Tableau 2 : Composition du PFBC par type d'acteurs	22
Figure 1 : Estimation des contributions financières des partenaires.....	15
Figure 2 : Quelques indicateurs de l'exploitation industrielle (bassin du Congo).....	17
Figure 3 : Quelques indicateurs de l'exploitation industrielle (par pays).....	18
Figure 4 : "Le PFBC a un impact positif fort sur..."	18
Figure 5 : "Le PFBC a un impact positif fort sur..."	19
Figure 6 : Dans les faits et de manière générale, les membres du PFBC..."	20
Figure 7 : "Dans les faits et de manière générale, les membres du PFBC..."	20
Figure 8 : Image du PFBC.....	27
Figure 9 : Contributions des Etats membres de la COMIFAC	28
Figure 10 : Mission générale de la facilitation	34
Figure 11 : Facilitation française	35
Figure 12 : Fréquentation du site internet	36
Figure 13 : Documents les plus téléchargés	37

RESUME EXECUTIF

Les forêts du bassin du Congo, deuxième « poumon vert » de la planète, représentent un enjeu majeur en terme de gouvernance environnementale, tant pour les autorités sous-régionales que pour les acteurs internationaux (bailleurs, agences de coopération, ONG). Compte tenu de la complexité du secteur et de ses intervenants, un partenariat spécifique, dit « de type II », a été instauré lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (ou Sommet mondial du développement durable – SMDD) de Johannesburg en 2002, à l'initiative des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud.

Ce Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) rassemble aujourd'hui trente six organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales. Il est doté d'une facilitation, structure légère de pilotage des actions et qui est assuré, sur base volontaire et pour un mandat déterminé, par un des membres. L'actuelle facilitation française fait suite à une première facilitation américaine (2003-2004) et sera suivie par la facilitation allemande (2008-2009).

C'est dans ce contexte de « transfert » de la facilitation qu'a été réalisée une évaluation du PFBC et de ses facilitations successives sur la période 2003-2007.

Cette évaluation s'est organisée autour de trois axes :

- L'évaluation du Partenariat en lui-même ;
- L'évaluation des phases de facilitation américaine et française (2003-2007) ;
- L'élaboration de propositions concrètes pour la facilitation allemande (2008-2009).

L'évaluation a été confiée à deux Consultants, l'un, interne à la GTZ, basé en Europe, l'autre, EVAO CONSEIL, basé en Afrique centrale. Elle s'est appuyée sur les sources documentaires disponibles et sur une large consultation des individus impliqués dans le PFBC ou dans le secteur forêt environnement en Afrique centrale. A plusieurs occasions (Groupes de réflexion, réunions de pré-restitution), des exercices d'élaboration collective d'analyses et de recommandations ont permis aux participants de valider et d'échanger leurs avis et expériences respectifs. Tous supports confondus, plus de 100 personnes, appartenant à 35 organisations distinctes, ont été consultées entre juin et octobre 2007.

Evaluation du PFBC

L'évaluation du Partenariat en lui-même s'est faite principalement sur la base du « Cadre de coopération des partenaires membres du PFBC », document approuvé lors de la réunion plénière de Brazzaville (2005), qui en expose les objectifs et principes.

L'appréciation des répondants au questionnaire administré lors de l'évaluation quant aux résultats obtenus par le PFBC (impact sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers, et sur la réduction de la pauvreté des pays d'Afrique centrale) est globalement positive, même si la lutte contre la pauvreté est perçue comme un objectif moins bien poursuivi par les membres du PFBC, et si les répondants n'appartenant pas aux organisations membres du Partenariat semblent plus sceptiques sur l'impact réel du PFBC.

L'*Etat des forêts 2006*, première réalisation véritablement collective du Partenariat, a permis de fixer des séries d'indicateurs dont certains sont directement exploitables pour fonder une analyse de l'impact du PFBC. En revanche, ceux-ci n'ont à ce jour été compilés qu'une seule fois : ils ne permettent donc pas d'analyse chronologique ni de croiser l'analyse des questionnaires avec des éléments objectivement vérifiables sur la période considérée (2003-2007).

De fait, le suivi global des activités des membres du PFBC est une première carence constatée par les Consultants. Le choix des indicateurs et des valeurs cibles correspondantes n'est pas véritablement fait au cours de cette première phase de 5 ans. La consolidation, dans un tableau de bord synthétique, des moyens mobilisés, objectifs poursuivis et résultats obtenus par les partenaires, n'est pas encore opérationnelle. Elle fait actuellement l'objet d'un travail spécifique sous la responsabilité du Secrétariat exécutif de la COMIFAC. Au-delà de l'utilité que pourrait représenter un tel outil pour l'évaluation du Partenariat, il satisferait à un besoin de vue d'ensemble et de transparence maintes fois exprimés par les interlocuteurs rencontrés.

La composition du PFBC est aujourd'hui généralement conforme au degré de représentativité et de légitimité souhaitable, avec des acteurs très différents mais actifs sur les mêmes thématiques de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers. A l'avenir, on peut néanmoins souhaiter l'extension du PFBC à certaines organisations, essentiellement des partenaires au développement susceptibles de contribuer à l'augmentation des moyens mobilisés pour le bassin du Congo. Une adhésion de la Chine au PFBC devrait, elle, permettre de renforcer les contacts et les coopérations avec ses entreprises forestières et extractives, dont la présence en Afrique centrale est de plus en plus forte (même si elle est relativement récente).

Le PFBC rencontre en revanche certaines difficultés pour mobiliser l'ensemble des acteurs potentiels autour de ses priorités et de ses réalisations. On constate ainsi une passivité de certains partenaires (pas de présence aux réunions, pas d'activités dans la sous région), la faible implication de certains niveaux au sein même des organisations partenaires (« sièges » des organisations basées hors de la sous-région, les administrations en charge de la forêt de certains pays de la sous-région), un déficit de sentiment d'appartenance chez certaines organisations représentées au sein du PFBC (notamment les entreprises privées pourtant représentées via IFIA et/ou ATIBT), et des contacts opérationnels insuffisants avec l'ensemble des parties prenantes du secteur hors filière bois (industries extractives, tourisme, agriculture, administrations africaines autres que celles en charge de la forêt). Les cadres de concertation existants sont également contrastés, dynamiques au niveau régional et local (autour des activités), inexistantes ou faibles au niveau national dans les Etats membres de la COMIFAC.

Le PFBC est un partenariat relativement informel, avec un petit nombre d'éléments structurants (facilitation, réunions plénières, comité consultatif régional, groupes de travail thématiques), et des exigences très sommaires vis-à-vis de ses membres (celles-ci se limitent à l'adhésion au Cadre de coopération des partenaires). Ces caractéristiques participent de l'attractivité et de l'image du PFBC, généralement considéré comme ouvert et souple. Elles représentent en revanche un certain obstacle à la coordination effective des activités des membres. Dans le contexte actuel de croissance des moyens mobilisés et de plus grande visibilité du secteur et de la sous-région, le PFBC est, de l'avis des Consultants, en position de gagner significativement en efficacité au prix d'un degré de formalité très légèrement renforcé.

L'expérience cumulée des Etats-Unis et de la France contribue à une vision assez consensuelle du format souhaitable de la facilitation du PFBC, dotée d'une présence locale et de moyens appropriés, et de l'importance de la doter d'une « feuille de route » élaborée dans la concertation avec les membres.

Enfin, l'évaluation du PFBC ne serait pas pertinente sans prendre en considération certains des enjeux propres à la COMIFAC, véritable cas particulier parmi les membres du PFBC. Réaffirmer, comme cela a été fait à plusieurs reprises depuis la création du Partenariat, le rôle central de la COMIFAC dans la définition et la coordination des politiques forestières de ses Etats membres reste essentiel. Eviter, dans la mesure du possible, que les membres du PFBC qui appuient le SE COMIFAC se substituent à celui-ci doit demeurer le premier principe de coopération. Poursuivre l'accompagnement du processus COMIFAC au sens large, lui octroyer les moyens humains et financiers nécessaires (en particulier par la mise en œuvre du Mécanisme autonome de financement), doit être la stratégie et la responsabilité partagée de tous les partenaires.

Recommandations relatives au PFBC

Les recommandations des Consultants relatives au PFBC portent essentiellement sur certaines clarifications nécessaires à une meilleure efficacité générale du partenariat, à une meilleure appropriation de certains principes de la part des membres, et à une meilleure implication de toutes les parties prenantes du secteur forêt environnement en Afrique centrale.

Premièrement, le PFBC doit étendre son influence sur l'ensemble des parties prenantes du secteur forêt environnement, mais il n'est ni dans ses capacités ni dans son intérêt de le faire par les seules adhésions, directes ou indirectes. En revanche, il est envisageable de donner corps à une nouvelle plateforme de concertation et de coopération, plus large que le PFBC, par le biais d'une communication spécifique. La COMIFAC ayant le même intérêt objectif à l'existence d'une telle plateforme, une approche commune PFBC – COMIFAC doit être envisagée sur la période 2008-2009.

Deuxièmement, l'existence d'un système de suivi global des activités est essentielle à l'amélioration de la concertation, de la coordination et de l'efficacité des activités des partenaires. Un tel système aurait également un impact fort sur la perception du PFBC par ses membres (meilleure transparence, meilleure identification). Il peut se construire sur la base du Plan de convergence, sous responsabilité du SE COMIFAC. Il nécessite en revanche une meilleure information de la part des membres (activités, moyens mobilisés, contributions aux différents axes du Plan de convergence), et donc une exigence plus ferme vis-à-vis de ceux-ci par la facilitation sur la période 2008-2009.

Troisièmement, et au-delà d'une implication accrue de certaines parties prenantes (en particulier les industries extractives) rendue plus aisée par le biais de la plateforme de concertation évoquée ci-dessus, le partenariat doit continuer à adapter sa composition à l'apparition et/ou la montée en puissance de nouveaux acteurs de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers. L'adhésion de la Chine, partenaire de plus en plus présent dans les pays de la sous-région, semble, de ce point de vue, essentielle. De même, l'officialisation du statut de membre de la CEFDHAC et de ses réseaux partenaires, une fois leur réforme achevée, permettrait de renforcer la voix de la société civile africaine au sein du PFBC.

Enfin, et compte tenu du contexte des prochaines années, le PFBC doit mettre plus encore en avant sa stratégie d'appui aux pays du Bassin du Congo dans les négociations internationales (grandes conventions), en poursuivant le soutien apporté aux points focaux climat, biodiversité, désertification et FNUF avant les Conférences des parties ou réunions du FNUF, tout en promouvant également la cohérence des positions des partenaires au développement dans leurs relations avec les pays de la COMIFAC et lors des Conférences des parties et/ou réunions FNUF.

Evaluation de la facilitation

La facilitation est le mode de pilotage choisi pour le PFBC. Elle a été assumée par les Etats-Unis de 2003 à 2004 puis par la France de 2005 à 2007. Elle sera transférée à l'Allemagne lors de la réunion plénière de Paris le 26 octobre 2007.

La mission générale de la facilitation repose sur trois éléments principaux : l'animation du Partenariat (mobilisation des partenaires autour des stratégies communes, partage des informations et des données), la coordination des activités (en commençant par leur suivi), la promotion du PFBC (attraction de nouveaux membres, communication externe).

A l'exception du suivi et de la coordination des activités, pour lesquels les outils opérationnels manquent encore, la satisfaction des répondants vis-à-vis des performances de la facilitation s'est sensiblement améliorée ces dernières années. Le site internet www.cbfp.org, plateforme d'échange d'informations créée en 2003, s'est sensiblement développé depuis 2005. Le Partenariat est passé de 29 à 36 membres, tous représentatifs, presque tous actifs sur le terrain dans les Etats membres de la COMIFAC. La communication interne comme externe s'est densifiée, mais il lui faut encore être adossée à une stratégie claire, adaptée à toutes les catégories d'acteurs, et s'appuyer sur des outils mieux conçus, plus ciblés sur certaines parties prenantes.

La facilitation française a été dotée de termes de références, aussi appelés « feuille de route », élaborés après consultation des membres début 2005 au terme du mandat du précédent facilitateur du PFBC. L'existence même de cette feuille de route, et son mode d'élaboration, participent de la légitimité du facilitateur et de son mandat dans un partenariat, on l'a vu, qui impose peu ou pas de contraintes à ses membres. Elle permet également une évaluation plus fine des résultats obtenus.

La feuille de route de la facilitation s'articulait autour de six axes.

Premièrement, le renforcement de la coordination régionale s'est fait essentiellement par l'instauration du Comité consultatif régional entre chaque réunion plénière PFBC et le développement significatif du site internet PFBC. Si le haut niveau de concertation est quasi unanimement salué par les interlocuteurs, la coordination effective des activités des membres se heurte toujours, on l'a vu, à l'absence de système de suivi opérationnel et à un fonctionnement jugé parfois trop informel du partenariat.

Deuxièmement, la mise en place et l'animation du groupe de travail sur les mécanismes de financement ont été effectuées, conformément aux orientations de la feuille de route. Le Groupe de travail financement a complété son mandat, et les actions qu'il a préconisées sont désormais mises en œuvre par les différents partenaires. La conversion de 50 m€ de la dette du Gabon auprès de la France, annoncée en juillet 2007, et la création du fonds fiduciaire TNS (aujourd'hui capitalisé à hauteur de 11 m€) sont des résultats emblématiques, obtenus par les membres du PFBC. Les évolutions en cours de négociation par les pays du bassin du Congo sur la rémunération de la REDD doit être également mis à l'actif du groupe de travail financement. En revanche, la stratégie de mobilisation des fonds d'origine privée pour l'investissement dans la gestion durable des écosystèmes forestiers n'a à ce jour pas été couronné totalement de succès.

Troisièmement, la promotion de la formation et le renforcement des capacités s'est faite par la création du Club RIFFEAC, cadre de concertation régional opérationnel, par la poursuite de l'initiative Etat des forêts, initiée lors de la facilitation américaine, et par l'appui aux points focaux des grandes conventions issues de Rio des pays de la COMIFAC.

Quatrièmement, le renforcement des capacités du SE COMIFAC a été opérationnalisé avec la mise en place du Bureau d'appui franco-allemand à la COMIFAC. Les capacités du SE COMIFAC restent cependant insuffisantes au regard de la mission qui est la sienne. PFBC et COMIFAC ont désormais une responsabilité commune dans le renforcement des capacités et de la légitimité du Secrétariat exécutif pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle au sein du PFBC.

Cinquièmement, l'amélioration de la gouvernance via l'initiative FLEGT a été mise en œuvre tardivement, avec un Groupe de travail (Task Force FLEGT) mise en place fin 2006 et un premier évènement (séminaire) en juillet 2007 à Brazzaville. L'objectif demeure d'amener l'ensemble des pays de la sous-région à entamer les négociations avec l'Union européenne autour des accords volontaires de partenariats d'ici à la fin de l'année 2008.

Sixièmement, la promotion des activités du PFBC, de la COMIFAC et des Etats du bassin du Congo, souvent liée à la réalisation d'autres activités, suscite un bon niveau d'approbation de la part des interlocuteurs interrogés. La promotion future du PFBC reste néanmoins une priorité pour la plupart des interlocuteurs. Elle pourrait se concevoir à plusieurs niveaux, en distinguant la promotion du PFBC (spécifique, ciblée vers les partenaires et les bailleurs) et celle de la stratégie de communication évoquée plus haut pour toucher l'ensemble des parties prenantes du secteur forêt environnement.

Pistes pour la facilitation allemande

Compte tenu des résultats de l'évaluation, plusieurs pistes et perspectives d'action s'ouvrent au futur facilitateur allemand, de même que le maintien de la majorité des axes stratégiques actuels peuvent également être recommandés.

Dans la catégorie des stratégies à poursuivre, les Consultants insistent sur celle de l'appui au SE COMIFAC (l'institutionnalisation du Bureau d'appui franco-allemand comme plateforme d'appui-conseil et son ouverture à d'autres partenaires pourrait permettre d'intensifier cette dynamique), ainsi que sur les axes « financement », « formation » et « gouvernance » qui gardent aujourd'hui toute leur pertinence.

Au titre des nouvelles stratégies à développer ou à accompagner figurent l'opérationnalisation d'un système de suivi autour du Plan de convergence, le développement d'une stratégie de communication et de mobilisation des acteurs (dans le cadre d'une plateforme plus large d'acteurs à mobiliser sur les dynamiques de gestion durable), et la valorisation accrue de l'expertise collective disponible au sein des institutions membres du PFBC.

Parallèlement, mais secondairement, le futur facilitateur est invité à accompagner la croissance et le développement du PFBC en clarifiant toujours plus son objet, son fonctionnement, et les règles que doivent observer ses membres, par exemple en mettant à jour le Cadre de coopération des partenaires au cours de son mandat sur la période 2008-2009.

1. DESCRIPTION DE L'ÉVALUATION

1.1. Contexte de l'évaluation

Les forêts du bassin du Congo¹

Après celles de l'Amazonie, les forêts du bassin du Congo constituent le deuxième plus grand massif de forêts tropicales denses et humides au monde. Elles s'étendent des côtes du golfe de Guinée à l'ouest, aux montagnes du rift Albertin à l'est, et couvrent près de sept degrés de latitude de part et d'autres de l'équateur.

Leur superficie totale est de 180,48 millions d'hectares².

Les partenariats de type II : de nouvelles formes de gouvernance de l'environnement

Classiquement, la gouvernance de l'environnement s'organise autour de deux types de modalités : la gouvernance au niveau national via une régulation gouvernementale, et une gouvernance internationale qui passe par l'action collective facilitée par des organisations internationales ou des conventions internationales. Cependant, les problèmes à résoudre sont tels et font intervenir des acteurs tellement variés et à des échelles fort différentes que d'autres formes de gouvernance ont émergées depuis la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (ou Sommet mondial du développement durable – SMDD) de Rio en 1992.

Ainsi, des partenariats divers et des initiatives dit « de type II » visant la mise en œuvre de l'Agenda 21 (le document programmatique de Rio) ont été lancés lors du SMDD de Johannesburg (2002), au même titre que les décisions formellement adoptées par l'ensemble des gouvernements (dites « de type I »). Un cadre particulier a été mis en place pour que ces initiatives soient officiellement déposées auprès des Nations-Unies.

Les partenariats de type II, qui peuvent réunir tout type d'acteurs (ONG, institutions de recherche, Etats, donateurs, secteur privé, etc.), sont conçus comme un outil efficace de mise en œuvre du développement durable. Ils sont censés apporter les avantages du service public (autorité, responsabilité sociale, conscience environnementale et connaissance du terrain des gouvernements et des ONG) et du secteur privé (innovation, capacités financières, efficacité managériale, etc.).

Ces dernières années ces partenariats se sont multipliés. La Commission du développement durable de l'ONU en recense aujourd'hui 331³. Cependant le recul est encore très faible pour pouvoir juger de leur véritable efficacité environnementale, rien n'étant fixé concernant les objectifs, les moyens, les modalités de fonctionnement, chaque partenariat développant des dynamiques propres, en fonction des attentes des membres impliqués, de l'objet du partenariat de type II, de l'aire géographique concernée (mondiale, régionale, etc.).

Le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo

Le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) est un de ces partenariats de type II lancé en 2002 lors du SMDD de Johannesburg. Il regroupe aujourd'hui trente six organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales. Il répond à la mise en œuvre du calendrier approuvé au SMDD pour promouvoir le développement, la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Il répond également à la déclaration de Yaoundé, formulée par les Chefs d'Etat des pays d'Afrique centrale en mars 1999, pour affirmer leur volonté de s'engager dans des politiques et actions de conservation et de gestion durable de leurs écosystèmes forestiers.

¹ Ouvrage collectif PFBC, *Etat des forêts 2006*, p.9

² Ibid.

³ <http://www.un.org/esa/sustdev/partnerships/partnerships.htm>

La structure de gouvernance choisie pour le PFBC est le pilotage par une « facilitation », structure légère de coordination des actions et qui est assuré, sur base volontaire et pour une durée déterminée, par un des membres. La facilitation était assurée par Etats-Unis d'Amérique en 2003 et 2004, et par la France depuis février 2005.

Le 26 octobre 2007, la facilitation du PFBC sera officiellement reprise par l'Allemagne.

1.2. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation est articulée autour de trois axes :

- L'évaluation du Partenariat en lui-même ;
- L'évaluation des phases de facilitations américaine et française (2003-2007) ;
- L'élaboration de propositions concrètes pour la facilitation allemande (2008-2009).

Evaluation du PFBC

L'évaluation a commencé par une évaluation du Partenariat en lui-même. Celle-ci a porté sur plusieurs points :

- L'efficacité du Partenariat, c'est-à-dire sa capacité à atteindre les objectifs suivants :
 - o Conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers ;
 - o Coordination des activités de ses membres ;
 - o Partage des informations et données en son sein ;
 - o Mobilisation de financements.
- La pertinence et la cohérence des indicateurs utilisés pour mesurer l'impact des activités du Partenariat sur les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo
- L'existence, pour le Partenariat comme pour certains de ses programmes phares, de systèmes de suivi-évaluation adéquats et opérationnels ;
- L'analyse critique des stratégies adoptées par le Partenariat, en particulier celles relatives à la mobilisation de financements additionnels et à l'appui apporté à la COMIFAC ;
- La structure institutionnelle du partenariat, et l'adéquation de son mode de gouvernance aux objectifs qu'il poursuit en Afrique centrale ;
- La perception interne et externe du partenariat par les acteurs concernés ;
- L'appropriation par ses membres des objectifs du PFBC.

L'évaluation ne porte pas sur les activités des membres du PFBC, mais bien sur les dynamiques collectives et leur impact sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Evaluation de la facilitation

Ce second axe de l'évaluation a analysé les réalisations des phases de facilitations successives au regard des objectifs qu'elles s'étaient successivement assignées (phase de lancement pour la facilitation américaine, phase de dynamisation pour la facilitation française).

Pour la facilitation française, le document de base sur lequel s'est basée l'évaluation a été les termes de référence approuvés en février 2005 lors du Sommet des Chefs d'Etats de Brazzaville.

L'évaluation s'est penchée sur l'intérêt, dans la réalisation de ces objectifs, de :

- L'existence d'un réseau de coopération dans l'ensemble des pays du Bassin du Congo ;
- La capitalisation de plus de dix années de coopération et de recherche forestière dans la sous-région, notamment à travers le CIRAD, les appuis de l'AFD à l'aménagement forestier et la présence importante de la France auprès des administrations du Bassin du Congo ;

- L'exercice de rédaction et de validation commune/collective d'une feuille de route de la facilitation par l'ensemble des partenaires tenant compte non seulement des priorités thématiques proposées par les membres mais, également, des compétences traditionnelles spécifiques du pays assurant la facilitation sur les priorités retenues.

Pistes pour la facilitation allemande

Les deux axes précédents de l'évaluation ont servi de base à ce troisième axe qui fournit des propositions concrètes pour alimenter la feuille de route de la facilitation allemande du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo.

Ces propositions abordent notamment les points suivants :

- La définition du partenariat, de ses objectifs et de son lien avec la COMIFAC ;
- Les modalités de fonctionnement du partenariat : mécanismes de coordination des partenaires mis en place, mécanismes de suivi-évaluation dans la dynamique Etat des Forêts/Observatoire des Forêts ;
- La définition du rôle de la facilitation, de ses moyens et des modalités de sa légitimité : définition conjointe d'une feuille de route, actions prioritaires tenant compte de la capacité réelle de la facilitation à s'impliquer sur une thématique, nécessité de mettre en place/renforcer d'autres modes de coordination/communication entre les membres du PFBC...
- L'intérêt d'opérationnaliser une facilitation africaine du PFBC, et selon quelles modalités.

1.3. Méthodologie

L'évaluation s'est bâtie principalement sur une large consultation des personnes impliquées dans le secteur forêt environnement en Afrique centrale, au travers de trois types d'enquêtes directes (questionnaires, entretiens, groupes de réflexion). Le choix des interlocuteurs est le fait des Consultants, même si la plupart des contacts ont été fournis par les Mandataires. L'essentiel des interlocuteurs sélectionnés l'ont été sur la base de leur participation aux dernières réunions plénières du PFBC (Paris 2003, Brazzaville 2005, Paris 2006).

De manière générale, seules les organisations officiellement membres du partenariat ont été considérées comme telle (notamment lors de l'analyse des réponses aux questionnaires). Certaines organisations, bien qu'adhérentes auprès de structures membres du PFBC, ont ainsi été considérées comme « externes », sans préjugé de leur implication effective dans les activités du partenariat (entreprises privées membres d'IFIA, bureaux d'études aménagistes membres de l'ATIBT, réseaux CEFDHAC...).

Tableau 1 : Organisations consultées pour / ayant participé à l'évaluation (synthèse)

	Questionnaires Reçus /envoyés	Entretiens	Groupes de réflexion
MEMBRES PFBC			
Organisations gouvernementales d'Afrique centrale	9 /26	14	7
Autres organisations gouvernementales	21 /61	17	8
Organisations intergouvernementales et/ou internationales	12 /30	11	3
ONG, Groupes de recherche et associations	16 /34	14	8
Acteurs privés	2 /5	2	
NON-MEMBRES PFBC			
Organisations gouvernementales d'Afrique centrale	2 /3		
Autres organisations gouvernementales	0 /1		
Organisations intergouvernementales et/ou internationales	4 /10	1	1
ONG, Groupes de recherche et associations	7 /15	5	1
Acteurs privés	3 /13	3	1
TOTAL	76 /196	67	29

La notice méthodologique, validée par la coopération française ainsi que la liste détaillée des organisations consultées lors de l'évaluation sont annexées⁴ au présent rapport.

Questionnaires

Comme prévu dans le cadre de la méthodologie d'évaluation, deux questionnaires ont été produits, l'un à destination des interlocuteurs appartenant aux organisations membres du PFBC (questionnaire « interne »), l'autre à destination des interlocuteurs n'appartenant pas directement à celles-ci (questionnaire « externe »).

198 questionnaires (156 « internes » et 42 « externes ») ont été envoyés. 76 réponses (60 « internes » et 16 « externes ») ont été reçues. 2 interlocuteurs ont refusé formellement de répondre au questionnaire, au prétexte qu'ils ne connaissaient pas suffisamment le PFBC.

Une analyse détaillée des réponses obtenues est annexée au présent rapport d'évaluation⁵.

Entretiens

65 entretiens ont été conduits, impliquant 67 interlocuteurs (56 basés en Afrique centrale et 11 représentants des sièges européens et américains).

Par ailleurs, le futur facilitateur du PFBC, M. Hans SCHIPULLE, a réalisé des entretiens à plusieurs occasions aux Etats-Unis, en Afrique (Accra), en Chine et en Europe. En particulier, il s'est entretenu avec les ONG américaines membres du partenariat lors d'une mission à Washington. Il a également réuni, le 27 septembre 2007 à Bonn, les représentants d'ONG environnementales allemandes, avec la participation du Ministère allemand de la coopération et en présence de l'évaluateur, M. Herbert CHRIST. Les comptes rendus de ces entretiens, ainsi que les échanges entre le futur facilitateur et les évaluateurs, ont été pris en compte dans les résultats de l'évaluation du PFBC.

Les entretiens visaient à recueillir les éléments suivants :

- Informations relatives aux organisations, leurs objectifs, politiques, priorités, moyens, ainsi que les relations de travail qu'elles entretiennent avec d'autres organisations ;
- Informations relatives aux activités (programmes, projets, etc.) menés dans le secteur forêt environnement, leurs portées thématiques et financières, les synergies développées avec d'autres partenaires, les systèmes de suivi-évaluation et, enfin, les acteurs qu'elles mobilisent sur le terrain ;
- L'avis et les explications des interlocuteurs sur les sujets « saillants », identifiés comme tels lors de la consultation des sources écrites, de la compilation des indicateurs ou lors des premières phases d'analyse avec les groupes de réflexion ;
- L'avis des interlocuteurs sur le PFBC et sa facilitation (analyse « SWOT » : forces, faiblesses, opportunités, menaces).

Groupes de réflexion

Quatre groupes de réflexion ont été animés, avec une participation totale de 50 personnes. L'un a rassemblé les assistants techniques français du secteur forêt environnement à Douala, les trois autres, au sein desquels étaient représentés les différents types d'interlocuteurs internes (organisations gouvernementales, organisations intergouvernementales et/ou internationales, ONG, acteurs privés), ont permis de réaliser collectivement et cumulativement une analyse des forces, des faiblesses, des menaces et des opportunités (analyse « SWOT ») du PFBC, ainsi que l'élaboration de recommandations, tant pour le PFBC que pour le futur facilitateur allemand. Ils se sont tenus respectivement à Libreville, Yaoundé et Kinshasa.

Les comptes rendus de ces Groupes de réflexion sont annexés au présent rapport⁶.

⁴ Cf. Annexe D

⁵ Cf. Annexe E

⁶ Cf. Annexe F

2. EVALUATION DU PFBC

2.1. Le Cadre de coopération

Objectifs

Le Cadre de coopération des partenaires membres du PFBC⁷, adopté en février 2005 à l'occasion du Sommet des Chefs d'Etats de Brazzaville, est l'unique document « officiel » relatif aux fondamentaux du PFBC.

Ce Cadre de coopération définit l'objectif principal du PFBC comme « l'amélioration de l'efficacité des contributions techniques et financières [de ses membres] pour la **conservation**, la **gestion durable** des écosystèmes forestiers, et la **réduction de la pauvreté** dans les pays d'Afrique Centrale ». A cette fin, les partenaires « confirment leur volonté de rechercher la meilleure **coordination** possible avec les autres partenaires [et] s'engagent à veiller tout particulièrement au développement de synergies entre les projets et programmes en cours ou futurs ».

Pour atteindre cet objectif, les membres s'engagent sur 5 « principes de durabilité » :

- Promotion simultanée du développement économique et de la préservation de la biodiversité ;
- Insertion des actions dans les programmes nationaux et régionaux des Etats membres de la COMIFAC ;
- Renforcement des capacités institutionnelles des différents acteurs du secteur forêt environnement en Afrique centrale ;
- Implication accrue de la société civile et du secteur privé ;
- Amélioration de la transparence dans la gestion du secteur forêt environnement, notamment par la participation aux processus de concertation nationaux et régionaux au sein du PFBC.

Ils s'engagent tout particulièrement à appuyer la mise en œuvre effective du Plan de Convergence de la COMIFAC et à partager leurs informations et données. Ce partage est essentiel pour le suivi régulier de l'Etat des forêts du bassin du Congo.

Le Cadre de coopération prévoit également la mise en place d'un Comité Consultatif Régional, pour assurer un dialogue régulier entre les membres du PFBC.

Le Cadre de coopération formalise en fait les objectifs généraux que le PFBC poursuit, et détaille ce qu'implique l'adhésion au Partenariat pour ses membres. En dehors de quelques phrases qui « marquent » conjoncturellement le texte et le relient au contexte de sa rédaction, ce document se présente comme une véritable charte du PFBC. L'architecture générale du texte, et en particulier l'articulation entre objectifs, « principes de durabilité » et « autres engagements », gagnerait à être revue pour plus de clarté et d'impact sur les pratiques effectives des membres du PFBC.

L'objectif de « réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale » appelle une remarque : les activités des membres du PFBC sont susceptibles d'avoir un impact sensible sur les conditions économiques et sociales des populations dont le mode de vie est lié aux écosystèmes forestiers (volets sociaux des plans d'aménagement durable, activités génératrices de revenus en périphérie des aires protégées, etc.), mais la corrélation est plus difficile à faire au niveau des économies nationales, et ce malgré le poids de la filière bois en Afrique centrale. Pourquoi dès lors ne pas adopter une démarche plus spécifique, y compris dans le « cadre de coopération », précisant par exemple que le PFBC a pour objectif la « réduction de la pauvreté des populations dont le mode de vie est lié aux écosystèmes forestiers » ?

⁷ Cf. annexe

Des éléments concordants recueillis lors de l'évaluation indiquent que le cadre de coopération est insuffisamment connu par les interlocuteurs contactés. Tout d'abord, personne n'y a fait allusion spontanément lors des entretiens, et il a été peu évoqué lors des groupes de réflexion « SWOT / Recommandations ». L'analyse des questionnaires montre également que les objectifs du PFBC sont mieux connus que les principes que les membres s'engagent à respecter, ce qui semble confirmer que le cadre de coopération, texte qui rassemble les deux éléments, soit insuffisamment approprié par les acteurs / agents des institutions membres du PFBC.

Cette insuffisante référence des membres au cadre de coopération est dommageable. Elle est à rapprocher des résultats des groupes de réflexion, qui considèrent certaines « **divergences entre les membres du PFBC quant à la finalité** et au fonctionnement du Partenariat »⁸ comme une faiblesse. Réviser / mettre à jour ce « cadre de coopération » au début de la phase de facilitation allemande pourrait permettre de renforcer l'appropriation de tous les objectifs et principes du PFBC par l'ensemble de ses membres.

Indicateurs

Les indicateurs et les valeurs cibles, qui permettraient de mesurer l'atteinte des objectifs du PFBC, ne sont pas précisés dans le « cadre de coopération ».

L'Etat des forêts 2006 a été l'occasion pour un grand nombre d'intervenants du secteur de définir collectivement des indicateurs⁹, dont certains pourraient être directement utilisés pour suivre l'impact du PFBC (en fait l'impact de l'ensemble des activités de ses membres), en particulier :

- Les superficies forestières attribuées à la conservation ;
- Les indicateurs d'avancement de l'aménagement durable dans les concessions forestières ;
- Les indicateurs relatifs à la certification forestière (processus en plein développement dans les entreprises du bassin du Congo) ;
- Les indicateurs spécifiques relatifs à la biodiversité.

Ces indicateurs n'ont été compilés que pour l'année 2006 (chiffres de 2005 ou antérieurs dans l'Etat des forêts), et ne permettent pour l'instant aucune analyse chronologique. La poursuite du processus Etat des forêts (mises à jour tous les deux ans) et l'opérationnalisation d'un Observatoire des forêts devraient remédier à l'avenir à cette carence de données. En l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible d'apprécier quantitativement l'impact du PFBC sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers.

D'autres sources indiquent en revanche une augmentation nette des surfaces attribuées à la conservation (création de parcs nationaux au Gabon en 2002, en Guinée Equatoriale, en RDC...), une progression sensible de l'aménagement durable des concessions forestières (étude ATIBT de 2006), ainsi qu'un engagement accru des entreprises vers des systèmes de certification crédible (FSC, PEFC).

Compte tenu des négociations en cours autour de la Convention « Climat » (UNCCCC), et des enjeux liés à la « dégradation évitée », utiliser le taux de dégradation des forêts comme indicateur semblerait également pertinent pour juger à l'avenir de l'impact du PFBC.

En revanche, l'Etat des forêts ne propose aucun indicateur susceptible de permettre d'apprécier l'impact du PFBC sur la réduction de la pauvreté. Des indicateurs simples, comme le taux de pauvreté et la densité de population pauvre, calculés à des échelles géographiques appropriées, pourraient constituer une bonne base, sous réserve que les membres du partenariat soient plus spécifiques sur la définition des populations ciblées (voir plus haut). Il reste à établir si de tels indicateurs sont effectivement compilés, au sein des systèmes statistiques nationaux, par les exploitants forestiers et/ou les ONG membres du PFBC. Les observatoires de la filière bois, en cours de mise en place (RCA, Gabon) avec le soutien de l'AFD, devraient également permettre de mieux apprécier l'impact de l'exploitation industrielle des bois sur les conditions économiques et sociales du personnel et des populations riveraines (concept de « développement local durable »).

⁸ Synthèse des Groupes de réflexion « Analyse SWOT / Recommandations » (en annexe)

⁹ Ouvrage collectif PFBC, *Etat des forêts 2006*, pages 234-253

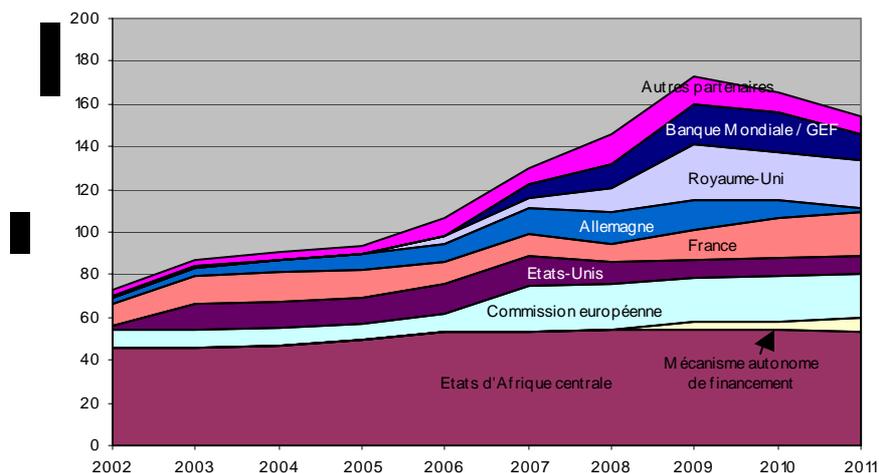
Moyens

Les moyens mobilisés par les membres du PFBC relèvent principalement du budget des Etats de la sous région, de l'aide publique au développement des partenaires, et des financements mobilisés par les ONG internationales.

Il n'existe pas à ce jour de système de suivi (procédures de *reporting*, tableau de bord) permettant une information globale consolidée et vérifiée. La diversité des sources d'informations (6 Etats d'Afrique centrale, budgets ministériels et fonds forestiers, 16 partenaires au développement dont 6 organisations internationales, 8 ONG internationales), les devises utilisées (US\$, GB£, €, FCFA), les systèmes et terminologies comptables (exercice, engagements, décaissements, etc.), voire la difficulté pour certains partenaires de chiffrer précisément leurs apports sont des obstacles évidents au développement d'un tel système de suivi et interdisent sans doute que ce système soit jamais totalement fiable et précis. Il semble néanmoins essentiel qu'un effort particulier soit fait à l'avenir sur le suivi des activités des membres du PFBC (le sujet est discuté plus loin), ce qui permettrait conséquemment d'avoir une information plus pertinente sur les moyens réellement mobilisés.

Sur la base des éléments recueillis auprès des différents interlocuteurs, et d'une consolidation approximative, on peut néanmoins prendre la mesure générale des moyens consacrés via le PFBC au secteur forêt environnement en Afrique centrale sur la période 2002-2011.

Figure 1 : Estimation des contributions financières des partenaires



Les chiffres présentés ici le sont dans la limite des informations disponibles obtenues lors de l'évaluation. Il faut par ailleurs prendre en compte les remarques suivantes :

- Seules les contributions réalisées, acquises ou en cours d'instruction avancée ont été comptabilisées sur la période 2002-2011 ;
- Les opérations pilotes relatives à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation (REDD), susceptibles de bénéficier à certains pays du bassin du Congo dans le cadre de la facilité Banque Mondiale, n'ont pas été prises en compte sur la période 2008-2012 ;
- Les contributions de la coopération allemande représentent les allocations actuelles de la période 2004 à 2011 pour la protection des forêts et la gestion des ressources naturelles. La totalité des fonds alloués au stade actuelle s'élève à 74,8 million Euro, avec des nouvelles allocations prévues à partir de 2008. La répartition des allocations annuelles ont été estimés en partie.
- Les contributions des « autres partenaires », en l'absence de données précises, ne prennent pas en compte les ressources mobilisées directement par les ONG internationales auprès de donateurs individuels ou de fondations privées ;

- Les montants des contributions ont été ramenés à leur contrevaieur en euro, en utilisant des taux de change fixes pour les dollars américains (1 US\$ = 0,75 €), canadiens (1 CAD\$ = 0,75 €) et les livres sterling (1 GB£ = 1,50 €) ;
- Aucune information relative au budget public « forêt environnement » de la RDC n'a pu être récoltée (le pays vient juste de voter sa deuxième loi de finances depuis 10 ans), celui-ci n'est donc pas pris en compte dans les contributions des Etats d'Afrique centrale ;
- Aucune information relative au budget public « forêt environnement » de la Guinée Equatoriale n'a pu être récoltée, celui-ci a été fixé arbitrairement à 2 000 000 € par an (soit environ la moitié du budget de la RCA, dont la surface forestière est deux fois plus importante) ;
- Les contributions des Etats-Unis prises en compte sont uniquement celles liées au programme CARPE et au financement du *Great Apes Conservation Fund* ;
- Les contributions de la coopération britannique avant 2006 ont été intégrées aux contributions des « autres partenaires » et le nouveau fonds régional a été réparti sur la période 2008-2011 ;
- Sur la période 2008-2011, seules les contributions quasi-certaines ont été comptabilisées, ce qui explique la légère réduction du montant total pour les années 2010-2011 ; les contributions probables de nouveaux partenaires (et/ou fondations privées) pour la capitalisation des fondations actuellement en cours de mise en place, ainsi que les engagements de certains partenaires en terme de remise de dette en RDC et au Congo devraient permettre sur cette même période de maintenir le niveau total des contributions à hauteur de l'année 2009.

La contribution des partenaires non originaires de la sous-région s'élève en 2007 à plus de la moitié du total. Il a fortement cru ces dernières années, notamment depuis la création du PFBC. Trois partenaires au développement (Commission Européenne, Etats-Unis, France) génèrent depuis 2003 plus de la moitié des financements liés à l'aide internationale. Au vue des engagements annoncés, ils seront rejoints par le Royaume-Uni et la Banque Mondiale / GEF comme bailleurs principaux à compter de 2008.

Ces montants indicatifs sont à rapprocher des estimations faites en 2005 par la COMIFAC pour le coût de mise en œuvre du Plan de convergence, estimé à US\$ 1,5 bn (1,14 bn€) sur 10 ans. Si cette estimation appelle quelques réserves quant à la méthodologie adoptée et à son application uniforme à tous les pays de la COMIFAC (avant élargissement), les ordres de grandeurs des ressources mobilisées d'une part, et des besoins estimés d'autres part, sont comparables. Les enjeux relatifs à l'intervention du PFBC sur les prochaines années tient donc autant à l'efficacité, à la coordination et à la pérennisation (mécanismes de financement innovants, capitalisation de fonds fiduciaires, etc.) des ressources acquises qu'à la mobilisation de ressources nouvelles.

L'apparente corrélation entre création du PFBC et augmentation des financements extérieurs disponibles est concordante avec les éléments recueillis lors des entretiens, à savoir que l'existence d'un cadre tel que le PFBC influe positivement sur les décisions prises par les bailleurs lors de l'instruction des dossiers d'aide en faveur du secteur forêt environnement dans le bassin du Congo.

Atteinte des objectifs affichés dans le « cadre de coopération »

De par la nature du PFBC, les résultats obtenus sont avant tout la somme des résultats des différents partenaires. Conformément aux termes de référence, l'évaluation ne porte pas sur les résultats de chaque activité des membres du PFBC, mais sur leur résultante globale, qui prend surtout en compte les synergies à l'œuvre entre les membres du PFBC.

Dynamiques générales

Plusieurs sources concordantes indiquent une progression réelle de l'effort de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers ces dernières années en Afrique centrale.

L'essentiel des efforts de conservation dans la sous-région est imputable à l'action du PFBC et de ses membres : Etats d'Afrique centrale (classement, gestion des aires protégées), partenaires au développement (financement, appui à la mise en œuvre des plans de gestion, etc.), et ONG internationales (appui à la gestion des aires protégées). La préservation de la biodiversité est aussi prise en compte de manière croissante dans les concessions forestières sous aménagement durable et/ou en cours de certification, domaines dans lesquels interviennent plusieurs membres du PFBC

(IFIA, ATIBT, coopération française, ONG internationales) au côté du secteur privé. Pour la conservation, la création de parcs nationaux et le classement de surfaces forestières en aires protégées ont été récemment enregistrés au Gabon (11% de la surface du pays classés en 2002), en Guinée Equatoriale et en RDC. L'impact positif local des efforts de conservation fait consensus parmi les interlocuteurs contactés pendant l'évaluation, notamment avec une augmentation « perçue » des populations de grands mammifères (éléphants, grands singes...).

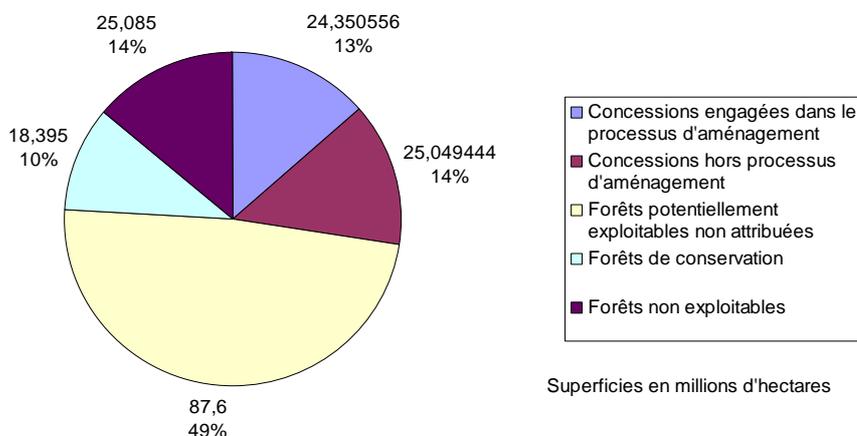
L'aménagement durable des concessions forestières est en constante progression (statistiques ATIBT). L'impact du PFBC sur la gestion durable est sensible, avec plusieurs activités spécifiques, conduites par l'ATIBT, l'IFIA, la coopération française et les ONG internationales, en partenariat avec les entreprises privées engagées dans la gestion durable de leurs concessions forestières.

Plus récemment, la certification forestière, effectuée à partir de systèmes crédibles, commence à prendre corps dans la sous-région. Plusieurs concessions sont déjà certifiées, et des audits portant sur plusieurs centaines de milliers d'hectares sont en cours. Là encore, les membres du PFBC mettent en œuvre plusieurs activités ayant un impact direct (FORCOMS, AFLEGT, soutien au PAFC Gabon, campagne de promotion de la certification, etc.). L'IFIA s'est par ailleurs fixé des objectifs quantitatifs de superficies aménagées et certifiées pour ses membres à l'horizon 2010.

Données issues des sources documentaires

A partir des données de l'Etat des forêts 2006 complétées par les résultats de l'étude sur les plans pratiques d'aménagement des forêts naturelles de production tropicales africaines (ATIBT, 2007), on peut dresser ponctuellement un portrait général de l'affectation de la forêt du bassin du Congo.

Figure 2 : Quelques indicateurs de l'exploitation industrielle (bassin du Congo)



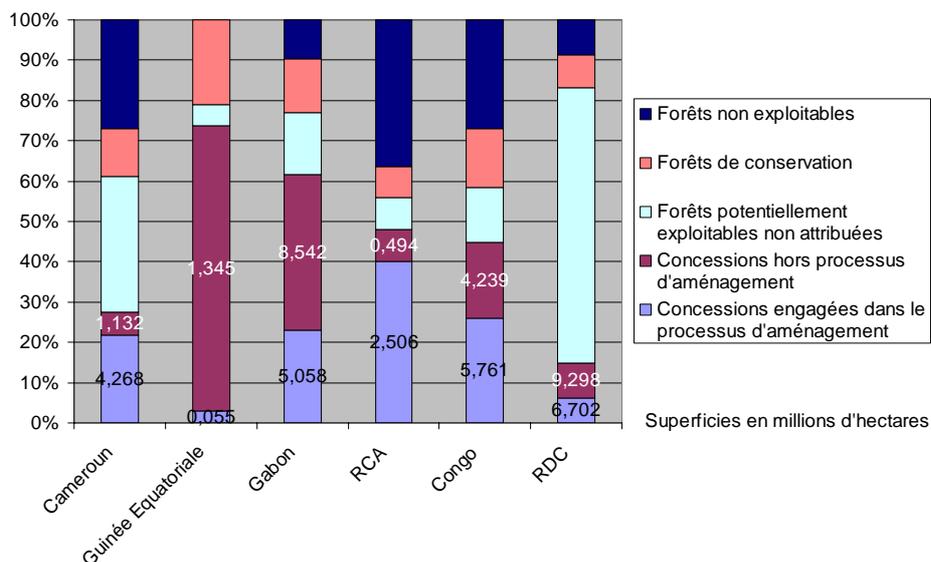
Les surfaces attribuées à la conservation représentent 10% de la superficie totale des forêts du bassin du Congo. Celles correspondant à des concessions forestières engagées dans le processus d'aménagement couvrent aujourd'hui 13% de l'ensemble, dont un quart seulement sont dotées d'un plan d'aménagement officiellement agréé par les administrations d'Afrique centrale.

Les marges de progression futures de l'aménagement forestier sont donc substantielles :

- 10% (18 millions d'hectares) sous concession déjà engagée dans une dynamique d'aménagement devraient achever le processus à court ou moyen terme (2008-2010) ;
- Les 14% (25 millions d'hectares) sous concession restants doivent encore s'engager dans le processus d'aménagement pour être en conformité avec les législations nationales ;
- L'attribution éventuelle de surfaces exploitables à de nouveaux concessionnaires devraient s'accompagner, dès le début, d'une démarche d'aménagement durable.

En dehors des différences de superficies, les forêts des différents pays du bassin du Congo sont structurées très différemment.

Figure 3 : Quelques indicateurs de l'exploitation industrielle (par pays)

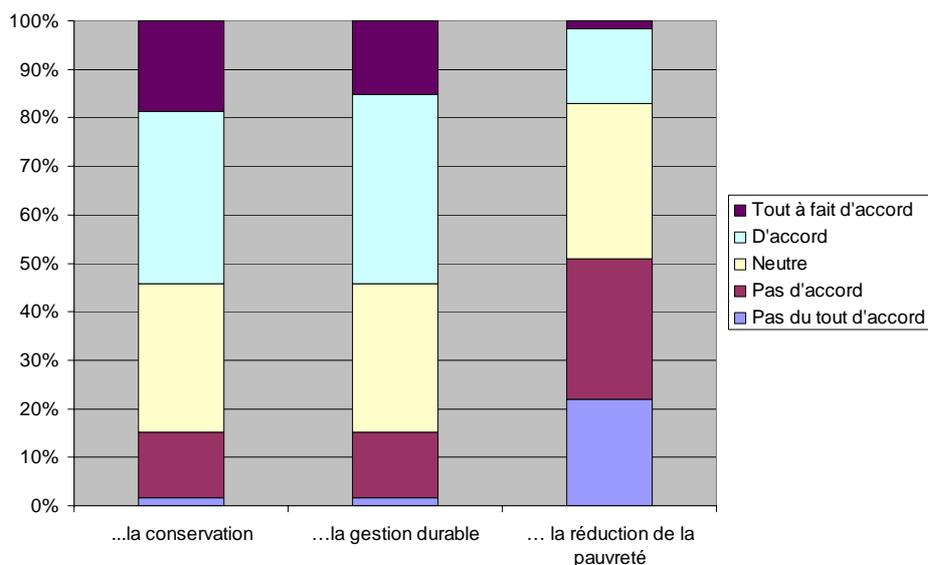


Chaque pays de la sous-région a un « réservoir » de forêts sous concession non encore engagée dans le processus d'aménagement, à commencer par la RDC et le Gabon (environ 9 millions d'hectares). L'effort de promotion de l'aménagement durable est à poursuivre sur les cinq prochaines années, en ciblant particulièrement des catégories d'acteurs encore peu concernées à ce jour (petits permis forestiers, opérateurs économiques orientés vers le marché asiatiques...).

Analyse des questionnaires

La perception des membres et des différentes parties prenantes vis-à-vis de l'atteinte des objectifs généraux éclaire aussi, quoique de manière plus subjective, les résultats du PFBC. Les figures suivantes reprennent en titre la formulation exacte du questionnaire¹⁰, et indiquent la répartition des réponses obtenues pour les différents choix proposés aux répondants.

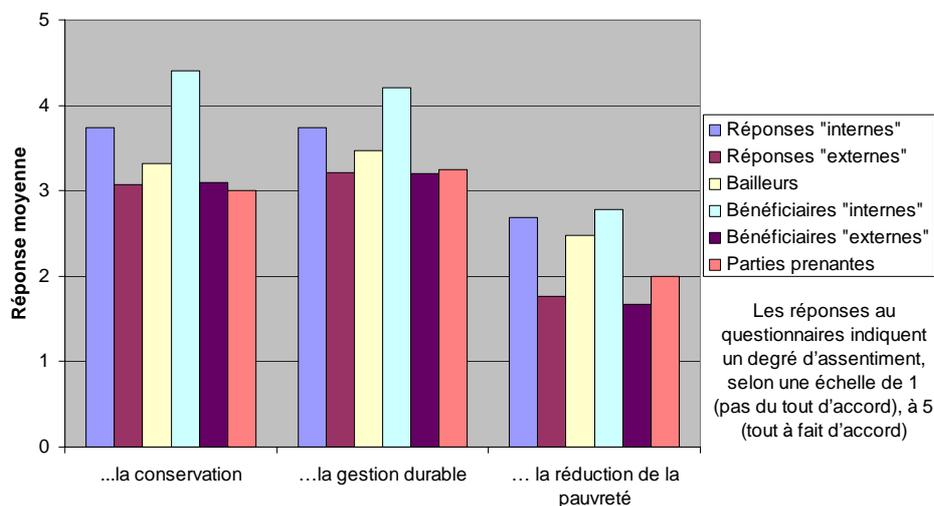
Figure 4 : "Le PFBC a un impact positif fort sur..."



¹⁰ Cf. annexe

Les résultats obtenus par le PFBC en termes de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers sont jugés meilleurs (ou sont mieux perçus) que ceux relatifs à la lutte contre la pauvreté. Les réponses moyennes varient aussi significativement en fonction du type d'organisation à laquelle appartiennent les interlocuteurs.

Figure 5 : "Le PFBC a un impact positif fort sur..."



L'absence de données économiques relatives à l'impact de l'exploitation forestière et de l'écotourisme sur la réduction de la pauvreté (catégorie de données totalement absente de l'Etat des forêts 2006) ainsi que la faible visibilité des activités de lutte contre la pauvreté (en règle générale liées à des projets étiquetés « conservation ») peut expliquer la perception critique des interlocuteurs quant aux résultats obtenus pour le troisième objectif du PFBC.

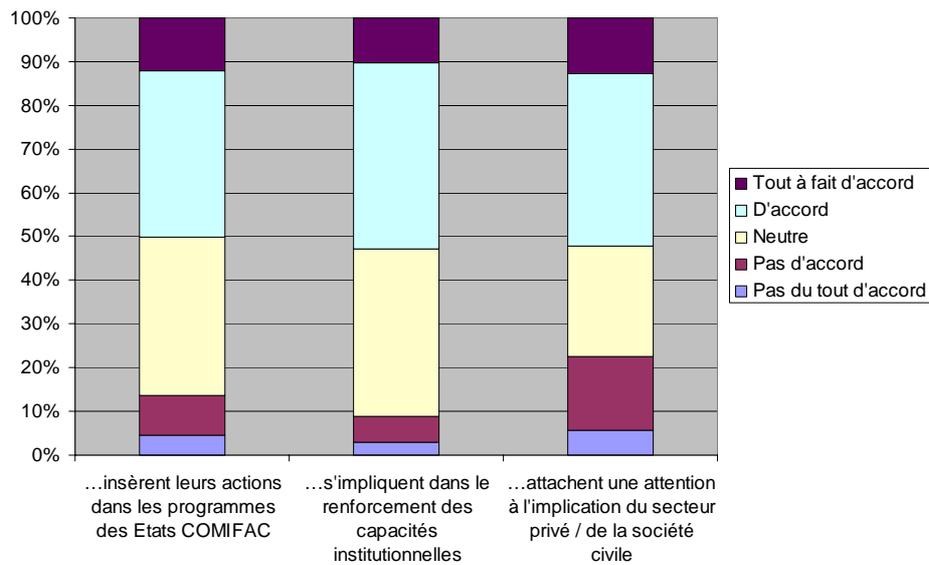
Au-delà de la perception des interlocuteurs, la lutte contre la pauvreté dispose objectivement de moins de moyens, et concerne moins d'activités que les autres objectifs du PFBC. L'axe 6 du « plan de convergence » de la COMIFAC (développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté) est, de l'aveu du Secrétariat exécutif, insuffisamment doté par les membres du PFBC.

Respect des « principes de durabilité » du cadre de coopération

Le cadre de coopération pose comme « principes de durabilité » la « **promotion simultanée** » du développement économique et de la préservation de la biodiversité, l'insertion des actions dans les programmes nationaux et régionaux des Etats membres de la COMIFAC, le renforcement des capacités institutionnelles des différents acteurs du secteur forêt environnement, l'implication accrue de la société civile et du secteur privé et la mise en place de processus régulier de concertation régionaux et nationaux.

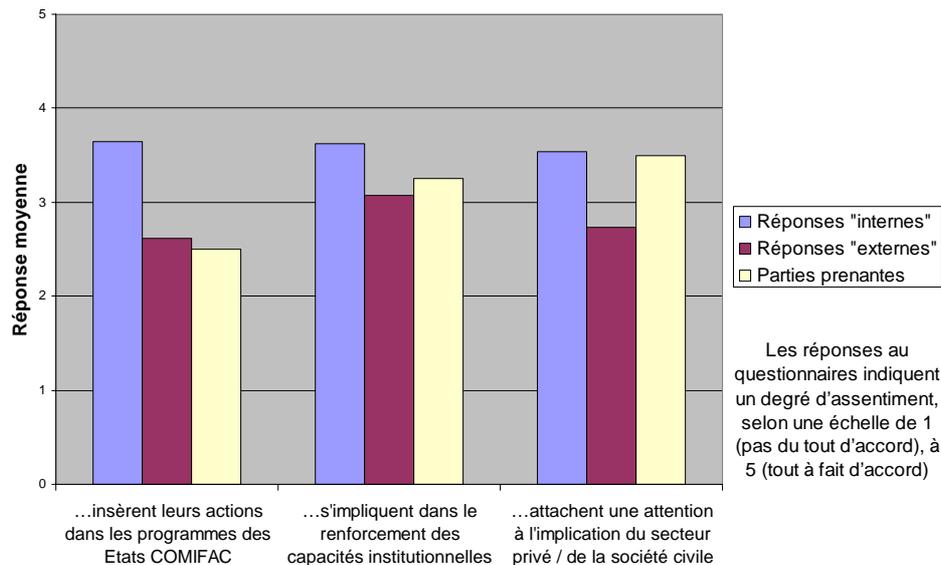
Le questionnaire a permis de recueillir l'appréciation des interlocuteurs pour trois de ces cinq principes : la « **promotion simultanée** » est traitée via les questions relatives aux différents objectifs du PFBC. « L'amélioration de la transparence » a été analysée en lien avec l'action spécifique de la facilitation française pour l'amélioration de la concertation au sein du PFBC.

Figure 6 : Dans les faits et de manière générale, les membres du PFBC..."



L'appréciation générale est bonne pour les trois principes évalués, à un niveau sensiblement égal (une personne sur deux est d'accord ou tout à fait d'accord, moins d'une sur cinq n'est pas d'accord ou pas du tout d'accord). L'analyse par type d'interlocuteur fait en revanche apparaître des résultats plus contrastés.

Figure 7 : "Dans les faits et de manière générale, les membres du PFBC..."



Les interlocuteurs externes semblent plus critiques. Compte tenu de la typologie de ces interlocuteurs, l'appréciation moyenne du respect du principe d'implication du secteur privé et de la société civile peut indiquer une insatisfaction potentielle de la part de ces acteurs (fortement représentés parmi les interlocuteurs externes).

La mise en œuvre effective de tous les « principes de durabilité » par les membres du PFBC demeure un objectif à poursuivre, et pour lequel les marges de progression restent très importantes.

Appui à la mise en œuvre du Plan de convergence COMIFAC

Le Plan de Convergence est la plate forme commune sur laquelle les différents États Parties au Traité instituant la COMIFAC ont convenu de s'entendre pour engager des actions nationales et sous-régionales en faveur de la conservation et de la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers.

Ce cadre de planification stratégique présente les actions sous-régionales et la compilation de chacun des programmes spécifiques d'actions nationales de chaque État Partie devant concourir à atteindre les objectifs convergents traduisant dans les faits les résolutions de la Déclaration de Yaoundé de mars 1999. Il a été formulé en décembre 2000, réactualisé en mai 2004 pour tenir compte des processus et initiatives nouveaux et enfin adopté en février 2005 par les Chefs d'Etat à Brazzaville.

Ces axes sont déclinés en sous-axes ou composantes et une matrice permet de présenter les actions convergentes sous-régionales, les indicateurs de performance, une liste des activités à réaliser au niveau national et les résultats intermédiaires. Le coût nécessaire à sa mise en œuvre a été estimé globalement, par la COMIFAC, à 828 milliards de francs CFA, soit environ 1,5 milliard de dollars US sur une période de dix ans. Si, comme on l'a vu, les ressources mobilisées par le PFBC sont en ligne avec ce montant, la situation est plus contrastée selon les dix différents axes du « plan de convergence ».

Pour faciliter la mise en œuvre du plan de convergence, un premier plan d'opérationnalisation pour la période 2002-2005 a été préparé à Brazzaville en septembre 2001, suivi d'un deuxième, préparé en 2005, pour la période 2006-2008. A l'occasion de ce deuxième plan d'opérationnalisation, un chiffrage du volet régional des actions a été réalisé, plaçant les besoins de financement des actions transversales de convergence à 4,5 milliards de FCFA / an.

Un tableau de bord présentant de manière exhaustive et détaillée les activités des membres du PFBC (ainsi que celles des pays membres de la COMIFAC hors PFBC) par axe du « plan de convergence » est en cours d'élaboration. Ce tableau de bord pourrait à l'avenir constituer un élément majeur du système de suivi du PFBC, qui fait aujourd'hui cruellement défaut. Dès aujourd'hui néanmoins, les premiers éléments connus permettent d'ores et déjà de procurer aux membres du PFBC une aide concrète à la décision. Ainsi, par exemple, la décision de la coopération britannique de diriger ses futures contributions (100 millions US\$) vers les axes 2 (connaissance de la ressource), 6 (développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté) et 9 (développement des mécanismes de financement) est à rapprocher du constat du Secrétariat exécutif de la COMIFAC de besoins de financement non satisfaits pour ces axes stratégiques du plan de convergence.

Partage des informations (et données)

Chaque membre du PFBC pratique à un certain degré l'échange d'information avec ses partenaires, de manière formelle (site internet, médias, listes de diffusion électroniques, etc.) comme informelle (contacts interpersonnels, participation aux réunions, etc.). Les groupes de réflexion ont d'ailleurs souligné que « **L'échange d'information** entre les membres du PFBC est une pratique courante ».

En 2005 et 2006, le PFBC a conduit, avec l'Etat des forêts 2006, un exercice collectif et novateur d'échange et de consolidation d'information et de données. Cette activité résolument partenariale, et les résultats auxquels elle a abouti (publication d'un ouvrage collectif bien sûr, mais aussi définition d'indicateurs communs et collaboration entre les membres), a été quasi unanimement applaudie par les interlocuteurs lors de l'évaluation. Les recommandations issues des groupes de réflexion incluent sa réactualisation régulière (selon la périodicité biannuelle prévue initialement).

L'opérationnalisation d'un Observatoire des forêts, actuellement soutenu par le projet FORAF, relève également des futurs outils de partage des informations et des données entre membres du PFBC.

2.2. Composition du Partenariat

Généralités

Le PFBC est un partenariat dit « de type II », c'est-à-dire qui rassemble plusieurs types d'acteurs : Etats (représentés par une ou plusieurs administrations), Organisations internationales, ONG internationales et locales, société civile, secteur privé, etc., par contraste avec les partenariats « de type I » qui ne concernent que les acteurs étatiques et les organisations internationales¹¹. Il a vocation à réunir le spectre le plus large possible d'acteurs impliqués ou concernés par la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers et la réduction de la pauvreté des populations d'Afrique centrale (en particulier les personnes dont le mode de vie est étroitement lié à l'écosystème forestier, que celui-ci constitue leur résidence, leur environnement proche, leur source de revenu, etc.).

¹¹ Cette terminologie a été largement adoptée suite au SMDD de Johannesburg en 2002.

En septembre 2007, le PFBC comptait officiellement 36 membres¹². Trois autres organisations (Italie, GRASP, CMS) devraient formaliser leur adhésion lors de la réunion plénière d'octobre 2007. Le secrétariat de la Convention cadre des Nations-Unies sur la désertification a également manifesté sa volonté de rejoindre le PFBC, bien qu'il soit déjà considéré comme membre à part entière via le Mécanisme Mondial.

Tableau 2 : Composition du PFBC par type d'acteurs

Acteurs étatiques	
Afrique centrale (6 membres)	Reste du monde (9 membres)
Cameroun Guinée équatoriale Gabon République centrafricaine République démocratique du Congo République du Congo	Afrique du sud Allemagne Belgique Canada Etats-Unis France Japon Pays-Bas Royaume-Uni
Organisations internationales (7 membres)	ONG, Groupes de recherche et associations (10 membres)
Banque mondiale COMIFAC* Commission européenne FAO Mécanisme mondial / UNCCD OIBT UNESCO	African Wildlife Foundation (AWF) CIFOR Conservation International Jane Goodall Institute Smithsonian Institution SNV Union mondiale pour la nature (UICN) Wildlife Conservation Society (WCS) World Resources Institute (WRI) WWF
Acteurs privés (4 membres)	
IFIA American Forest and Paper Association Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT) Society of American Foresters	

(*) : Le RAPAC et la CEFDHAC, institutions partenaires de la COMIFAC, sont de fait considérées par le facilitateur actuel comme membres à part entière du PFBC.

Les pays d'Afrique centrale membres du PFBC sont en règle générale représentés par leurs administrations en charge des forêts. Les autres pays membres du PFBC sont principalement représentés par leurs administrations en charge des affaires étrangères et/ou par leurs agences d'aide au développement.

Les membres du PFBC ont acquis leur statut de deux manières différentes :

- Les 29 membres fondateurs lors du SMDD de Johannesburg en 2002 ;
- Les « nouveaux membres » (Pays-Bas, FAO, Mécanisme Mondial, UNESCO, AWF, SNV) ont rejoint le PFBC depuis 2005.

L'ATIBT fait officiellement partie des membres fondateurs. Bien qu'elle n'apparaisse pas nominativement à l'époque, il faut souligner que sa présence au sein du PFBC était effective dès 2002 par le biais de l'IFIA, les deux organismes étant à l'époque dotés d'une présidence commune (M. Jean-Jacques LANDROT).

¹² Le site internet du PFBC présente une liste de partenaires un peu différente : l'IFIA n'est pas mentionné, alors que Forest Trends (ONG issue de l'industrie forestière, non membre) l'est.

La démarche d'adhésion n'obéit pas à une procédure très formalisée. De manière générale, le candidat intéressé se fait connaître auprès de la facilitation, qui entérine l'adhésion après consultation des membres lors des réunions du PFBC (Plénières ou CCR), et communique le Cadre de coopération et les termes de référence de la facilitation au nouvel adhérent. Celui-ci communique alors au facilitateur les noms de deux référents au sein de sa propre organisation. Aucune demande d'adhésion n'a été rejetée depuis 3 ans, cependant deux candidats (ONG locales) se sont vu adresser des demandes de renseignements complémentaires auxquelles ils n'ont jusqu'à présent pas donné suite. L'Italie et le GRASP, considéré comme futurs adhérents, n'ont pas encore communiqué les noms de leurs référents respectifs. L'adhésion de nouveaux membres fait l'objet d'une information aux membres du PFBC (présentation lors des réunions, mise à jour du site internet). Ceux-ci sont conviés aux événements organisés dans le cadre du PFBC, qui rassemblent également des parties prenantes non officiellement membres, tels que les réseaux régionaux (RIFFEAC, RAPAC, REPAR, etc.).

Le manque de formalisme, voire d'une certaine « solennité » dans la démarche d'adhésion, ne contribue pas à une présentation claire du PFBC (les informations du site internet ne sont, symptomatiquement, pas à jour), ni probablement à l'appropriation et à l'implication des nouveaux membres dans les activités prioritaires du partenariat. Des solutions organisationnelles simples pourraient être mise en œuvre pour redonner à l'acte d'adhésion toute son importance symbolique, tout en évitant des procédures trop lourdes, incompatibles avec la souplesse de fonctionnement du PFBC souhaitée par plusieurs membres fondateurs.

Attractivité

Les facteurs d'attractivité mis en avant par les interlocuteurs, en particulier lors des groupes de réflexion, sont de trois ordres :

- le PFBC constitue le cadre de concertation de référence dans le secteur forêt environnement en Afrique centrale, qui rassemble d'ores et déjà les organisations les plus impliquées. Il n'existe pas de structure équivalente (encore moins « concurrente »). De plus, sa structure (partenariat de type II avec facilitation) reste très originale ;
- le PFBC est perçu comme obtenant des résultats concrets (des réalisations particulières sont emblématiques et fréquemment mises en avant : Etat des forêts 2006, appui à la COMIFAC...);
- l'adhésion au PFBC n'entraîne pour le membre qu'un très faible niveau de contrainte ; il peut largement conserver sa stratégie, ses règles et procédures internes pour mettre en œuvre ses contributions financières.

A contrario, les facteurs de non-attractivité de certains acteurs, avancés lors des Groupes de réflexion, sont :

- le caractère trop francophone du PFBC (linguistiquement, culturellement, politiquement), malgré la forte implication d'acteurs anglo-saxons et germaniques ;
- les insuffisances de la gouvernance publique et privée en Afrique centrale, réelles ou perçues, tous secteurs confondus.

Représentativité

Le PFBC ne rassemble pas à ce jour certains partenaires au développement pourtant par ailleurs actifs sur les thématiques forêt environnement. Les Groupes de réflexion « Analyse SWOT / Recommandations » ont mis en exergue¹³, comme faiblesse du PFBC, la sous représentation de certains types d'acteurs : secteur privé, société civile d'Afrique centrale, et les administrations d'Afrique centrale autres que celles en charge des forêts.

¹³ Voir en annexe le document : Synthèse des Groupes de réflexion « Analyse SWOT / Recommandations ».

Représentation des partenaires au développement au sein du PFBC

10 partenaires au développement (pays extérieurs à l'Afrique centrale, bailleurs effectifs ou potentiels) sont aujourd'hui membres du PFBC, démontrant l'intérêt que suscite le Partenariat auprès des états impliqués dans le secteur forêt environnement, et ses implications sur les questions de changement climatique à l'échelle de la planète.

Cependant, la liste de ces partenaires indique plusieurs absences notables. Plusieurs membres non-asiatiques de l'Asian Forest Partnership (partenariat de type II, « homologue » du PFBC pour les forêts d'Asie du sud est) n'ont pas de contact avec le PFBC, tels que la Finlande et la Suisse.

De même, les Etats scandinaves, très impliqués dans l'initiative FLEGT de l'Union Européenne, sont aujourd'hui totalement absents du PFBC.

La Banque africaine de développement (BAD), qui soutient par ailleurs la CEMAC dans sa politique environnementale, n'est pas non plus membre du PFBC.

Plusieurs organisations internationales pourraient également être de souhaitables candidats à l'adhésion : GEF, PNUE, ainsi que les secrétariats des conventions cadres des Nations-Unies non encore membres (climat, biodiversité).

Le Chine constitue un cas particulier parmi les partenaires de la sous-région. En effet, les entreprises chinoises, forestières et extractives, sont de plus en plus présentes en Afrique centrale, mais ne sont peu ou pas impliquées dans les dynamiques de gestion durable soutenues par le PFBC. L'adhésion de la Chine au PFBC pourrait permettre d'établir des relations de coopération avec ces acteurs et, par conséquent, favoriser une plus grande prise en compte des préoccupations environnementales par cette catégorie d'acteur.

Il faut tout de même souligner que certains des futurs partenaires potentiels évoqués ici sont d'ores et déjà représentés par l'OIBT, dont ils sont membres actifs (Chine, Suisse, Norvège...), au sein du PFBC.

Représentation du secteur privé

Avec l'IFIA et l'ATIBT, on peut raisonnablement considérer que la filière bois est valablement représentée au sein du PFBC. Ceci ne correspond cependant pas à la perception des interlocuteurs contactés lors de l'évaluation.

Plusieurs explications peuvent être proposées :

- Les acteurs privés, comparativement aux autres types de membres, participent peu aux réunions du PFBC à l'exception de leurs représentants IFIA / ATIBT ;
- Au sein de la filière bois, l'IFIA et l'ATIBT ne représentent pas suffisamment certains acteurs privés pourtant présent dans le bassin du Congo, et en particulier les exploitants forestiers d'origine asiatique ;
- A l'intérieur de l'IFIA et de l'ATIBT, la communication sur l'appartenance au PFBC semble insuffisante : plusieurs acteurs privés, membres de l'une de ces deux organisations, présents dans la sous région et impliqués d'une manière ou d'une autre dans des activités de conservation et/ou de gestion durable, souvent en coopération avec d'autres membres du PFBC, ne nourrissent qu'un très faible sentiment d'appartenance au partenariat ;
- Hors filière bois, et en particulier hors exploitants forestiers, les utilisateurs privés des forêts du bassin du Congo relèvent de multiples autres secteurs : mines, pétrole, énergie, industrie pharmaceutique et cosmétique, tourisme, etc. Ceux-ci sont, à ce jour, très peu ou pas impliqués dans la dynamique du PFBC.

Dans une perspective d'élargissement éventuel du PFBC à d'autres acteurs privés, le respect de critères de représentativité et de capacité (les organisations éligibles doivent disposer de l'assise humaine et financière nécessaire à une participation active activement au Partenariat) constitue pour le facilitateur actuel une conditionnalité forte. Une stratégie spécifique en direction des organisations représentatives doit donc aussi prendre en compte leurs moyens propres (mise à disposition de personnel, frais de déplacement, préparation des ateliers, etc.), et intégrer, le cas échéant, un dispositif d'aide à l'adhésion.

Représentation de la société civile au sein du PFBC

9 membres du PFBC, soit un quart de l'ensemble, relèvent aujourd'hui de la catégorie « ONG, centre de recherches et associations », et certains d'entre eux peuvent être considérés comme représentant valablement la société civile internationale

La représentation de la société civile d'Afrique centrale est assurée par la Conférence sur les écosystèmes forestiers denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), membre « officieux » du PFBC, et ses réseaux partenaires. La CEFDHAC, qui incarne institutionnellement le « Processus de Brazzaville » (initié en 1996), anime plusieurs « réseaux », en partie issus de la société civile (parlementaires : REPAR, femmes : REFAAD, peuples autochtones : REPALÉAC, directeurs de forêts : REDIFAC, RAAF, jeunes, réseau de formation : RIFFEAC), et peut prétendre à ce titre à une certaine représentativité, à plus forte raison pour le secteur forêt environnement. Une convention spéciale de collaboration étroite liant la CEFDHAC à la COMIFAC est en cours de finalisation. Cette convention confiera à la CEFDHAC et à ses réseaux partenaires la mise en œuvre de certaines activités du Plan de convergence, tout particulièrement la gestion des processus de concertation sur l'économie forestière, la biodiversité, le renforcement des capacités et la gouvernance...

La CEFDHAC bénéficie par ailleurs du soutien de la facilitation et de membres actifs du PFBC (UICN, SNV, GTZ, coopérations française et néerlandaise, USAID/CARPE...) dans son processus de réorganisation, qui doit s'achever lors de la 6^{ème} CEFDHAC, prévue fin novembre 2007 à Libreville.

Une fois de plus, cette représentation effective de la société civile africaine au sein de PFBC ne cadre pas avec les perceptions des interlocuteurs contactés lors de l'évaluation. Il est probable que le processus de réforme en cours, la trop faible participation de la société civile aux activités des membres du PFBC, et la faiblesse générales des organisations de la société civile d'Afrique centrale soit autant d'éléments explicatifs de ce décalage.

Compte tenu de la nature de la CEFDHAC et de sa mission, il pourrait être opportun d'envisager l'adhésion formelle directe au PFBC de la CEFDHAC et de ses réseaux partenaires. Cette approche réglerait le problème de la représentation, via les réseaux CEFDHAC, d'ONG locales aujourd'hui externes au PFBC.

Représentation des acteurs étatiques d'Afrique centrale au sein du PFBC

Les acteurs étatiques d'Afrique centrale membres du PFBC sont ou relèvent des administrations en charge des forêts. D'autres administrations (mines, énergie, pétrole, environnement, finances, affaires sociales) n'ont pas de participation effective, quand bien même elles sont également parties prenantes du secteur forêt environnement.

Le faible degré général d'interministérialité dans les pays d'Afrique centrale explique largement la difficulté pour le PFBC de « toucher » l'ensemble des administrations concernées par la gestion durable des forêts d'Afrique centrale.

Les coordinations nationales COMIFAC et les fora nationaux, prévus au terme du processus de réforme de la CEFDHAC, pourraient constituer à l'avenir des instances pertinentes de concertation avec ces autres acteurs étatiques.

Implication des membres dans le PFBC

Si les interlocuteurs rencontrés pendant la réalisation de l'évaluation ont majoritairement exprimé l'intérêt que manifeste pour eux le PFBC, force est de constater que l'implication des partenaires est très variable, certains étant totalement absents à la fois des réunions PFBC et des activités. C'est notamment le cas de l'Afrique du Sud, du Japon, du Smithsonian Institute et des associations américaines issues du secteur privé (Society of American Foresters, American Forest and Paper Association).

Au sein des organisations membres du PFBC et actives dans celui-ci, le sentiment d'appartenance au partenariat peut varier significativement d'un interlocuteur à l'autre. Empiriquement, ce sentiment est plus fort au niveau local (où plusieurs membres du PFBC peuvent être amenés à collaborer sur une même activité concrète) et au niveau régional (fréquence des rencontres et coopérations entre responsables régionaux des organisations partenaires), et alors qu'il est plus faible au niveau national (absence ou faiblesse de cadres de concertation nationaux spécifiques PFBC).

Les entretiens avec plusieurs interlocuteurs du secteur privé de la filière bois ont permis de dégager les éléments d'analyse suivants :

- Il y a en général un vrai intérêt de ces acteurs pour les problématiques traitées par le PFBC, voire, pour ceux qui le connaissent, pour le PFBC lui-même ;
- Certains interlocuteurs, qui agissent pourtant en cohérence avec les objectifs du PFBC et le Plan de convergence (aménagement durable, certification, etc.), ne se considèrent pas spontanément partie prenante du partenariat, même si leurs organisations, via l'IFIA / ATIBT, sont systématiquement représentées (CCR, plénières, réunions sur l'Etat des forêts 2006);
- Certains interlocuteurs perçoivent le partenariat comme une instance « politique », très axée sur la conservation, plus impliquée dans la réflexion théorique que dans l'action concrète, pour laquelle ils ne conçoivent qu'un intérêt limité. Cette attitude, probablement due à une faible connaissance du PFBC, de son rôle et de son fonctionnement, est néanmoins paradoxale compte tenu de l'implication de ces mêmes interlocuteurs dans des activités financées et / ou mises en œuvre par les membres du PFBC.

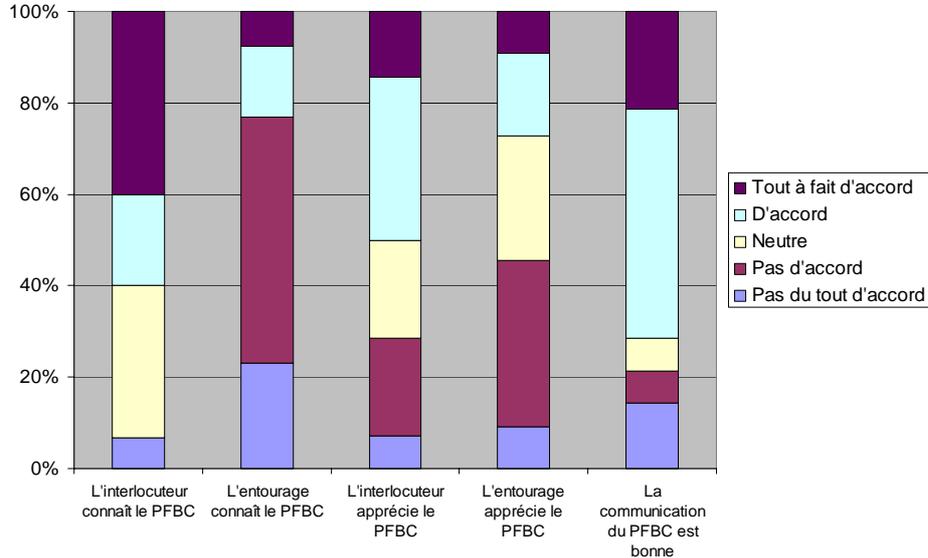
Ces différents déficits d'implication appellent chacun des remarques spécifiques :

- Il est possible que le statut de membre soit insuffisamment remis en cause, y compris par le partenaire peu ou pas actif. Donner l'occasion aux membres du PFBC de confirmer régulièrement leur volonté de participer pourrait permettre une mise à jour continue, régulière de la composition du partenariat.
- La communication relative au PFBC au sein des organisations membres, et particulièrement des organisations « représentatives » (IFIA et ATIBT pour le secteur privé, CEFDHAC et ses réseaux partenaires pour la société civile), est sans doute insuffisante. L'amélioration de cette communication relève avant tout de la responsabilité des membres, mais le PFBC et sa facilitation devrait proposer des outils mieux adaptés pour les appuyer dans cet exercice interne.
- L'insuffisante implication des acteurs au niveau national pourrait trouver des solutions dans la mise en place et/ou la dynamisation de cadres de concertation appropriés, soit en adaptant les instances existantes (cadres de concertation bailleurs, fora nationaux liés à la CEFDHAC), soit en instituant de nouvelles pratiques (en rassemblant régulièrement les représentants nationaux des membres du PFBC autour du coordinateur COMIFAC ?).

2.3. Audience, influence du Partenariat

La perception des interlocuteurs externes quant à l'image du PFBC a fait l'objet de parties spécifiques du questionnaire lors de l'évaluation.

Figure 8 : Image du PFBC



Si les interlocuteurs semblent bien connaître et apprécier le PFBC à titre personnel, ils jugent que ce n'est pas le cas de leur entourage (au sein de leurs propres organisations).

Cette différence sensible peut s'expliquer par un déficit de communication du PFBC, dont l'audience est finalement limitée à un public assez restreint. Comme exposé plus haut, la taille modeste de l'audience du PFBC se manifeste aussi au sein des organisations membres.

Ces lacunes de communication ont également été soulevées lors des groupes de réflexion.

Il manque en fait au PFBC une véritable stratégie de communication, qui définit les publics ciblés, tant « internes » qu'« externes », le type d'informations qui devraient leur être adressées, et qui choisit les outils de communications idoines.

Cette stratégie de communication pourrait être dans une certaine mesure partagée avec la COMIFAC.

Elle pourrait en outre venir appuyer une stratégie d'implication d'acteurs n'ayant pas forcément vocation à rejoindre formellement le partenariat, autour de cadres de concertation spécifiques, comme par exemple l'amélioration de la gouvernance avec l'Extractive Industry Transparency Initiative (EITI).

2.4. Les relations PFBC – COMIFAC

Les positionnements respectifs du PFBC et de la COMIFAC nécessitent une analyse particulière.

La COMIFAC est membre du PFBC, mais constitue un cas à part : organisation intergouvernementale issue du Processus de Yaoundé, dotée d'une personnalité juridique assurée par un traité aujourd'hui ratifié par six Etats membres, elle exerce une mission d'orientation, de coordination et de décision. Comme on l'a vu, le PFBC a pour principe d'inscrire l'action de ses membres dans le processus COMIFAC, c'est-à-dire l'intégration sous-régionale des politiques forestières et la mise en œuvre du Plan de convergence (et ses déclinaisons nationales, les Programmes sectoriels forêt environnement).

Ce dispositif « croisé » (la COMIFAC est membre du PFBC, le PFBC appuie le processus COMIFAC) représente, dans son principe, plusieurs avantages :

- Les rôles respectifs du PFBC et de la COMIFAC sont clairs et distincts. La COMIFAC fixe une politique régionale et cherche à en promouvoir la prise en compte par les politiques sectorielles nationales de ses Etats membres, d'une part, et par l'aide technique et financière apportée par les partenaires au développement, d'autre part. Le PFBC rassemble une large expertise, facilite la mobilisation de moyens financiers en dehors d'Afrique centrale, et favorise échanges, coopérations et synergies entre ses membres.
- L'existence d'une institution « politique » issue des pays du bassin du Congo est un élément probant de l'appropriation, par les Etats qui exercent leur souveraineté territoriale sur la forêt, des problématiques liées à un secteur dont certains enjeux sont globaux. Elle inscrit l'action publique dans une continuité, une stabilité et une durabilité essentielle à la réussite du PFBC.
- L'existence d'un large partenariat entre les parties prenantes du secteur garantit de son côté la consolidation des expertises, des capacités et des moyens financiers, et permet aussi de les optimiser et de les inscrire dans le temps long (en mettant en synergie et en « lissant » les apports forcément ponctuels des différents partenaires).

Ces avantages théoriques ne se traduisent cependant qu'imparfaitement dans la pratique, pour plusieurs raisons :

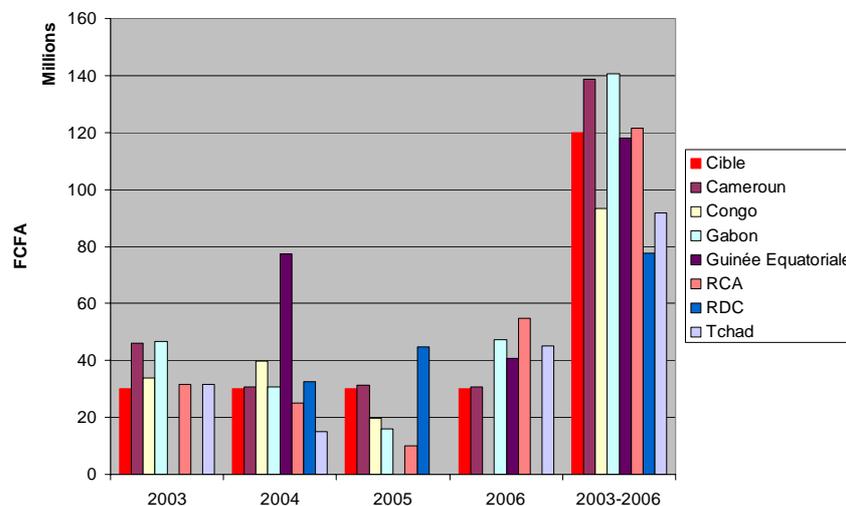
- L'implication effective des Etats membres dans la COMIFAC est variable, et parfois insuffisante pour permettre à l'institution de jouer pleinement son rôle en Afrique centrale ;
- Les capacités et moyens du SE COMIFAC sont insuffisants au regard des missions qui lui sont confiées, d'où l'importance de la mise en place effective du mécanisme autonome de financement de la COMIFAC en 2008/2009 ;
- Les procédures de financement des bailleurs (en particulier les critères d'éligibilité) ne permettent pas toujours l'appui direct à la COMIFAC, à ses institutions partenaires ou à ses Etats membres.

Alors qu'en théorie la COMIFAC est l'institution dépositaire, de manière exclusive, de l'autorité politique, sa dépendance vis-à-vis de certains membres du PFBC se traduit par un certain degré de confusion, la permanence d'un fort degré de substitution (qui va à l'encontre des dynamiques d'appropriation), voire dans certains cas une défiance objective entre partenaires locaux et extérieurs.

Si la COMIFAC n'est pas objet de la présente évaluation, on ne peut en revanche faire l'économie d'une rapide analyse des évolutions de l'institution au sein du PFBC depuis fin 2002.

L'implication des Etats membres de la COMIFAC

Figure 9 : Contributions des Etats membres de la COMIFAC



Ces contributions, irrégulières pour plusieurs pays de la COMIFAC et inexistantes pour les nouveaux adhérents depuis 2005, montrent les limites d'un mécanisme de financement égalitaire pour financer une institution comme la COMIFAC.

Conscient de cet enjeu et conformément au traité de la COMIFAC, un mécanisme autonome de financement a été adopté par une résolution à l'occasion du sommet des chefs d'Etats de Brazzaville en 2005. L'option retenue, cohérente avec des taxes affectées existantes pour d'autres organisations internationales d'intégration sous-régionales (CEEAC, CEMAC), propose la mise en place d'un prélèvement COMIFAC assis sur les importations des pays tiers à l'espace Afrique centrale (0,1% de la valeur marchande des produits importés).

La mise en place effective de ce mécanisme sur la période 2008-2011 devrait permettre une évolution significative des moyens alloués à la COMIFAC et à ses institutions partenaires pour la mise en œuvre du Plan de convergence.

Les prévisions montrent que sur cette période 4,5 milliards de FCFA par an pourraient être mobilisés par les Etats pour financer la COMIFAC, ses institutions partenaires et le volet régional du Plan de convergence. La mise en place du mécanisme de financement autonome par un prélèvement au cordon douanier (importations) sera donc une avancée politique forte des pays de la sous-région. En premier lieu, elle confirmera la vision commune et l'implication des Etats membres de la COMIFAC en faveur de la conservation et la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers. En second lieu elle renforcera le rapprochement de la COMIFAC avec la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) qui pourrait se partager la même aire géographique, si l'Angola venait à adhérer à la COMIFAC.

Cette proposition répondrait en outre à la logique d'une intégration régionale cohérente et structurée, qui pourrait se traduire, à court terme, par la signature d'un accord de collaboration entre la CEEAC et la COMIFAC. Au vu de ces éléments, il apparaît que la COMIFAC, actuellement en pleine évolution (traité ratifié par six Etats membres, mécanisme autonome de financement près à être mis en place, accords en cours de signature avec plusieurs institutions partenaires), devrait à l'avenir assumer pleinement sa position et ses responsabilités au sein du PFBC.

Différence de couverture géographique PFBC – COMIFAC

Depuis 2002, la couverture géographique de la COMIFAC, qui correspondait auparavant à celle du PFBC, a évolué. La COMIFAC accueille depuis 2005 trois nouveaux pays : le Rwanda, le Burundi et Sao Tomé e Principe.

La couverture géographique du PFBC, elle, n'a pas évolué depuis 2005, l'adhésion n'a été ni formellement proposée ni formellement demandée par les nouveaux pays COMIFAC. Les différences des enjeux environnementaux (forêts insulaires peu exploitées pour Sao Tomé e Principe, forêts de montagne pour le Rwanda et le Burundi) ont pu être mises en avant par certains partenaires pour justifier le statu quo sur la couverture géographique du PFBC.

Depuis, cependant, plusieurs membres du PFBC ont étendu leurs activités et couvrent désormais ces trois pays (USAID dans les zones transfrontalières RDC-Rwanda, la Commission Européenne à Sao Tomé avec ECOFAC 4 et la coopération allemande au Rwanda-Burundi sur la thématique de lutte contre la désertification). A la lumière de ces évolutions, il pourrait désormais être opportun de mettre en cohérence les couvertures géographiques de la COMIFAC et du PFBC et étendant cette dernière aux zones transfrontalières pertinentes avec ces trois « nouveaux » pays COMIFAC.

La co-facilitation africaine du PFBC

Dès la première réunion plénière du PFBC à Paris en 2003, les pays membres de la COMIFAC ont fait part de leur volonté d'instituer, en regard de la facilitation du partenariat, une co-facilitation « africaine ».

Une première proposition du facilitateur américain (recrutement et rémunération d'un co-facilitateur) n'a pas connu de suite, et l'opérationnalisation d'une co-facilitation africaine a de nouveau été mise en débat lors de l'élaboration des termes de référence de la facilitation française.

En 2005 et 2006, avec le soutien de la FAO puis de la coopération française, une étude a été réalisée visant à établir les termes de référence et les modalités de fonctionnement de cette co-facilitation. Ceux-ci ont été présentés au Conseil de ministres COMIFAC de Malabo en septembre 2006, et adoptées par les Ministres COMIFAC à Mongomo en novembre 2006. Ces propositions prévoient la prise en charge financière du co-facilitateur par les Etats africains membres du PFBC, étant entendu que l'appui des partenaires pourrait être sollicité pour accompagner les activités de cette co-facilitation africaine. Par ailleurs, une phase « test » d'une durée d'environ six mois pendant laquelle la co-facilitation a été temporairement opérationnelle (M. Clarkson TANYI MBIANYOR) a permis de mettre en évidence des difficultés de positionnement vis-à-vis de la facilitation du PFBC comme du SE COMIFAC. A ce jour et suite à cette expérience, la pérennisation de cette co-facilitation africaine n'a pas été assurée par les membres du PFBC.

La question de la co-facilitation africaine a été abordée lors des entretiens conduits dans le cadre de l'évaluation, faisant apparaître trois tendances distinctes chez les interlocuteurs :

- la demande d'opérationnalisation (par respect des engagements pris en 2003);
- la demande de clarification (opérationnalisation ou alternative) ;
- la demande de solution alternative (pour prendre en compte les évolutions de la situation au sein du PFBC), avec un rôle plus important joué par le SE COMIFAC.

Au vu des évolutions de la situation au sein du PFBC, et en particulier les clarifications apportées, au fil de l'eau, aux rôles respectifs de la facilitation et du Secrétariat exécutif de la COMIFAC, on peut aujourd'hui s'interroger sur la nécessité de mettre en place un dispositif supplémentaire, plutôt que de renforcer le Secrétariat exécutif pour qu'il joue pleinement son rôle d'interface avec les autres partenaires du PFBC.

2.5. Recommandations

Sur la base des résultats de l'évaluation du partenariat en lui-même, plusieurs recommandations ont été élaborées. Certaines ont une portée générale, d'autres s'adressent plus particulièrement aux membres du PFBC dans leurs propres pratiques. La COMIFAC fait quant à elle l'objet de simples suggestions, étant donné que l'institution n'était pas au sens strict objet de la présente évaluation.

Recommandations relatives au PFBC

Le PFBC a une portée trop étroite : il n'est pas encore capable d'impliquer toutes les parties prenantes de la forêt d'Afrique centrale selon les thématiques et au degré approprié. Il doit de plus continuer à faire preuve de souplesse et d'adaptabilité aux changements du secteur. En conséquence, le PFBC doit revoir les outils à sa disposition et en créer de nouveau pour couvrir convenablement l'ensemble des enjeux liés à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers :

- L'adhésion demeure un bon moyen d'impliquer certains acteurs du secteur forêt environnement : elle devrait être proposée en priorité à des organisations identifiées (Chine, Finlande, Suède, Suisse, BAD, GEF, PNUE, CCNUCC, CCNUDB, CEFDHAC et ses réseaux partenaires) ;
- Cette adhésion doit retrouver une plus forte valeur symbolique de l'engagement des membres : une procédure plus formalisée pourrait être développée, et les membres actuels invités à confirmer plus régulièrement leur engagement au sein du partenariat ;
- Beaucoup de parties prenantes de la forêt d'Afrique centrale n'ont pas vocation à rejoindre le PFBC, soit parce qu'elles ne présentent pas un degré de représentativité suffisant, soit parce que leurs objectifs diffèrent de ceux du PFBC (industries extractives, agriculture, dans une moindre mesure écotourisme) : des cadres de concertation thématiques spécifiques devraient être mis en place pour établir avec elles un dialogue ouvert et constructif, préalable à de possibles collaborations opérationnelles sur les sites concernés ;
- Les cadres de concertation nationaux du PFBC sont inexistantes ou trop faibles : leur mise en place et/ou leur renforcement, par exemple autour des coordinations nationales de la COMIFAC, pourrait être envisagé. Ces concertations nationales pourraient avoir pour mission particulière de promouvoir un nécessaire dialogue interministériel dans les Etats COMIFAC.

Le PFBC ne bénéficie pas d'une communication suffisante, ni même d'une stratégie de communication formalisée. Il lui faut définir quels sont ses publics cibles, ainsi que le type d'informations qu'il souhaite mettre à leur disposition, en prenant en compte les synergies possibles avec d'autres initiatives, et en particulier la communication interne et externe de ses membres (à commencer par celle de la COMIFAC) et l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale. Une fois cette stratégie finalisée, les outils de communications existants (site internet, listes de diffusion électroniques) pourront être adaptés et d'autres (communiqués de presse, produits audiovisuels, médias propres) éventuellement développés.

Le suivi des activités et impacts du PFBC n'est pas encore parfaitement opérationnel. Il n'est pas à ce jour possible pour les membres du PFBC de partager une vision d'ensemble suffisamment précise sur ce que fait le partenariat. Cette lacune est due pour partie aux insuffisances dans les outils de suivi, mais est aussi consubstantielle au très faible degré de formalité du PFBC. Les Consultants proposent en conséquence les recommandations suivantes :

- Réaffirmer la vocation du PFBC à coordonner les activités de ses membres ;
- Introduire pour les membres une obligation d'information régulière sur les activités menées (nature, financement, contributions réalisées et prévues au Plan de convergence, etc.)
- Poursuivre, en appui à la COMIFAC, l'opérationnalisation du suivi des contributions des membres du PFBC au Plan de convergence sous régional ;
- Poursuivre, via la mise à jour régulière de l'Etat des forêts du bassin du Congo et la mise en place de l'Observatoire des forêts, le suivi des impacts du PFBC, afin d'alimenter en données objectives et précises les analyses futures ;

- Se doter d'une vision à long terme sur les évolutions possibles des forêts du bassin du Congo en réalisant une étude prospective « les forêts du bassin du Congo à l'horizon 2050 ».

Parallèlement aux faiblesses du PFBC exposées ci-dessus, auxquelles il s'agit de remédier, certains points forts demandent au contraire à être consolidés, en particulier :

- Réaffirmer le principe d'appui aux stratégies de la COMIFAC en général, et au SE COMIFAC en particulier. Dans ce contexte, envisager l'institutionnalisation du Bureau d'appui franco-allemand en une plateforme commune d'appui-conseil au SE (ouverte à tous les membres souhaitant apporter leur soutien), comme élément structurant et durable du PFBC ;
- Renforcer la fonction « expert – conseil » du PFBC pour le secteur forêt environnement en Afrique centrale ;
- Continuer à appuyer les pays du Bassin du Congo dans les négociations internationales relatives aux grandes conventions issues de Rio et au Forum des Nations-Unies sur les forêts (FNUF) :
 - Poursuivre le soutien apporté aux points focaux climat, biodiversité, désertification et FNUF avant les grandes échéances internationales (CoP, réunions FNUF, etc.) ;
 - Rechercher la cohérence des positions des partenaires au développement membres du PFBC sur les grands enjeux des négociations à venir, tout particulièrement lors des prochaines échéances sur la thématique Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD).

Recommandations relatives aux membres du PFBC

La dynamisation du PFBC et son évolution positive reposent avant tout sur la participation effective et la contribution régulière de ses membres.

Les Consultants recommandent donc aux membres individuels du PFBC de s'impliquer tout particulièrement dans la clarification à apporter aux finalités et aux modes de fonctionnement du partenariat, de confirmer en conséquence leur participation et d'appuyer en fonction de leurs moyens les stratégies communes.

Il serait en particulier souhaitable que les membres du PFBC s'approprient la conception et la mise en œuvre d'un système de suivi global et consensuel des activités.

Il serait également essentiel que chaque membre s'efforce d'impliquer tous les « niveaux » de son organisation, en particulier :

- En renforçant leur communication interne sur le PFBC, et en rendant compte des décisions prises et des activités menées au sein de chaque institution ;
- En organisant une consultation interne systématique en préalable à la participation aux exercices de concertation PFBC.

Ces deux dernières recommandations s'appliquent tout particulièrement aux organismes représentatifs d'autres acteurs (IFIA, ATIBT, CEFDHAC et réseaux partenaires, OIBT, etc.).

Suggestions relatives à la COMIFAC

Compte tenu du rôle central que joue la COMIFAC sur les thématiques du PFBC, celle-ci est invitée à poursuivre résolument un certain nombre d'actions déjà engagées :

- Mettre en œuvre dès 2008-2009 le Mécanisme autonome de financement COMIFAC ;
- Renforcer le Secrétariat exécutif COMIFAC ;
- Opérationnaliser les coordinations nationales COMIFAC ;
- Approfondir les liens avec la CEMAC et la CEEAC ;
- Continuer à promouvoir les outils de planification nationaux pour la forêt (Programmes sectoriels forêt environnement ou autre), en cohérence avec le Plan de convergence sous régional ;

- Clarifier sa position relative à la co-facilitation africaine, en prenant tout particulièrement en compte l'évolution du PFBC, de sa facilitation et du SE COMIFAC depuis 2005.

3. EVALUATION DE LA FACILITATION

3.1. La facilitation : structure de gouvernance du PFBC

La structure de gouvernance choisie pour le PFBC est le « pilotage » par une facilitation, structure légère de coordination des actions et qui est assuré, sur base volontaire et pour une durée limitée, par un des membres. La facilitation a en outre pour rôle l'animation et la représentation du PFBC.

Lors de la première réunion du PFBC qui s'est tenue à Paris en janvier 2003, les membres ont fait un tour d'horizon de leurs activités respectives et examiné les étapes futures du PFBC. A cette occasion, il a été décidé de confier la facilitation aux Etats-Unis pour une période de 2 ans.

Fin décembre 2004, en prévision du Sommet des Chefs d'Etat de Brazzaville, une réflexion a été initiée sur les perspectives du transfert de facilitation entre les Etats-Unis et la France prévu début février 2005. Une consultation des 29 membres d'alors du PFBC s'est déroulée du 21 décembre 2004 à février 2005 afin d'élaborer collectivement les « **termes de références de la facilitation française** »¹⁴ et pour rédiger un « **cadre de coopération des partenaires** »¹⁵ précisant les principes de coordination auxquels adhèrent les membres du PFBC pour améliorer l'efficacité de leurs interventions pour la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale.

Un questionnaire, visant à recueillir la position des organisations membres du PFBC, a constitué l'outil principal de cette consultation. Les questions portaient principalement :

- sur la validation ou le rejet par les partenaires des axes stratégiques proposés par la France suite à la première réunion de concertation informelle qui s'est tenue en décembre 2004 à Libreville ;
- sur l'implication envisagée des partenaires dans ces mêmes axes stratégiques ;
- sur l'ordre de priorité dans lequel les prendre en compte
- sur le recueil d'avis et de suggestions relatives aux modalités de fonctionnement du PFBC, de la facilitation, à la communication interne et externe du partenariat, ainsi qu'aux études thématiques à réaliser en priorité.

Dix-neuf membres, soit environ les deux-tiers, avaient répondu au questionnaire à l'occasion de cette consultation.

Le principe même d'une telle consultation, ainsi que l'élaboration concertée de termes de référence pour le facilitateur, a été mis en avant lors des groupes de réflexion comme très positif, et à maintenir. Certaines remarques recueillies lors des entretiens et des Groupes de réflexion indiquent cependant que ces termes de référence ne sont pas toujours très bien connus par les individus travaillant au sein ou autour du PFBC. Ceci peut être dû au nombre de participants à la consultation et à la concertation (le projet de termes de référence a été largement distribué, mais chaque organisation membre n'était appelé à renseigner qu'un seul questionnaire. L'approbation des termes de référence définitifs a été le fait des seuls participants à la réunion plénière de Brazzaville) et/ou à un déficit de communication : si le suivi du travail de la facilitation est inscrit à l'ordre du jour des réunions du Comité consultatif régional et des réunions d'experts lors des conseils des ministres COMIFAC, les termes de référence ne sont pas aisément accessibles sur le site internet du PFBC.

L'Allemagne s'apprête à reprendre la facilitation du PFBC à compter du 26 octobre 2007. Le nouveau facilitateur sera M. Hans SCHIPULLE. La présente évaluation participe de la transmission dans de bonnes conditions de la facilitation, et de la capitalisation des expériences des facilitations américaines et françaises.

¹⁴ Cf. annexe

¹⁵ Cf. annexe

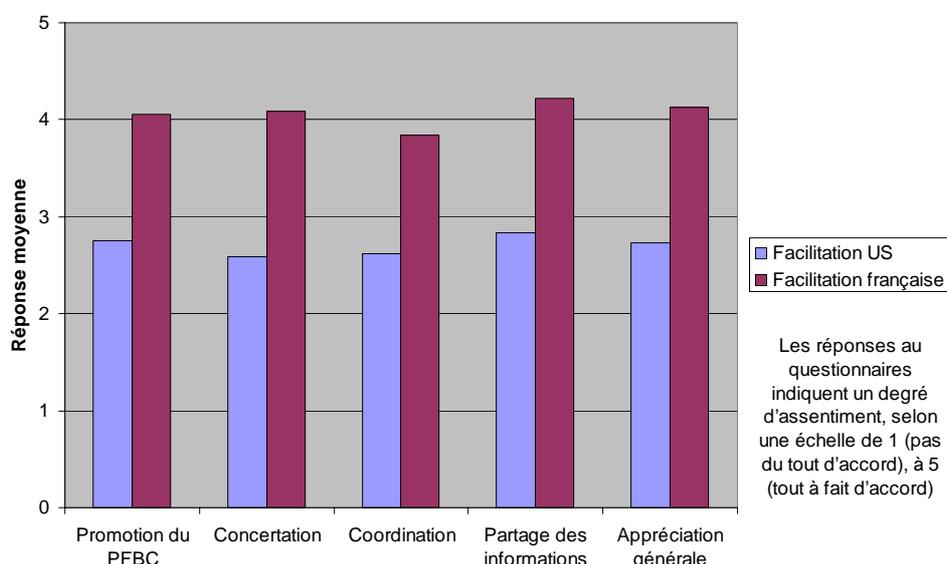
3.2. Mission générale de la facilitation du PFBC

On considérera que la mission générale de la facilitation repose essentiellement sur deux éléments : l'animation (animation de la concertation, communication interne) et la promotion du PFBC (communication externe, mobilisation de nouveaux membres, recherche de nouveaux financements).

Pour favoriser l'échange d'information entre les membres du PFBC, un site web a été mis en place à l'initiative de la facilitation américaine (www.cbfp.org). Celle-ci a également grandement contribué au lancement de la dynamique sur l'Etat des Forêts du Bassin du Congo et à la définition d'une logique de gestion intégrée des ressources en proposant la mise en place de « *landscapes* », zones particulièrement sensibles en terme de menace sur la biodiversité et dans lesquelles plusieurs catégories d'acteurs évoluent dans des aires protégées, des concessions forestières, des forêts communautaires, etc...

L'appréciation des membres vis-à-vis de la facilitation s'est fortement améliorée d'une phase à l'autre. Pour la phase française de facilitation, c'est l'action en termes de partage d'information et de données qui est la plus fortement appréciée, mais pas beaucoup plus que les autres actions (promotion, concertation, coordination).

Figure 10 : Mission générale de la facilitation



3.3. La phase de facilitation française (2005-2007)

Les termes de référence de la facilitation française, approuvés lors du Sommet de Brazzaville, présentaient un programme d'action pour les années 2005 et 2006 (durée initialement prévue de la facilitation), qui reprenait largement les résultats de la consultation. Cette « feuille de route » présente les objectifs retenus pour la facilitation, donne, pour certains d'entre eux, des précisions quant à l'organisation prévue pour les atteindre, mais ne propose pas d'indicateurs de suivi (l'élaboration, en début de facilitation, d'indicateurs relatifs à l'impact du PFBC était néanmoins prévue, puis inscrite spontanément par le facilitateur dans la dynamique Etat des forêts 2006).

Elle s'articule autour des six axes suivants :

- Renforcement de la coordination régionale au sein du PFBC ;
- Mise en place et participation au groupe de travail sur les mécanismes de financement ;
- La promotion de la formation et le renforcement des capacités ;
- Renforcement des capacités du SE COMIFAC ;
- L'amélioration de la gouvernance ;
- Promotion des activités du PFBC, de la COMIFAC et des Etats du bassin du Congo.

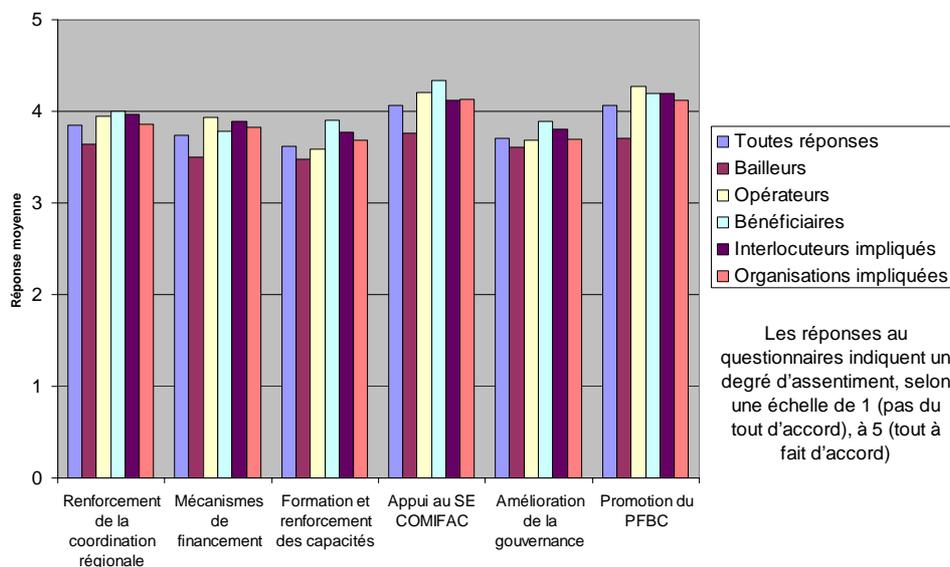
Ces axes sont de deux natures distinctes : les axes transversaux (coordination, appui SE COMIFAC, promotion) et les axes thématiques (mécanismes de financement, formation / renforcement des capacités et gouvernance).

Pour la mise en œuvre des termes de référence, le facilitateur français a pu s'appuyer sur le réseau d'assistants techniques « forêt environnement » de la coopération française en Afrique centrale, dont plusieurs assurent une présence directe, régulière auprès des administrations, souvent au niveau des cabinets ministériels.

L'analyse collective, conduite lors d'un groupe de réflexion spécifique, de l'intérêt de disposer d'un tel réseau a abouti aux éléments suivants :

- les assistants techniques remplissent plusieurs rôles importants : analystes – stratèges, médiateurs, vecteurs d'information, agents d'influence ;
- dans chacun de ses rôles, ils contribuent aux capacités du facilitateur dans ses relations avec les administrations des pays membres de la COMIFAC ;
- pour certains de ses rôles, la présence permanente de l'assistant technique auprès de son administration d'accueil est non seulement primordiale, mais aussi difficile à compenser par des stratégies alternatives pour un facilitateur, comme l'Allemagne, ne disposant pas forcément d'un réseau aussi dense en Afrique centrale.

Figure 11 : Facilitation française



Les paragraphes qui suivent abordent dans le détail chacun des six axes prioritaires de la facilitation française.

Concertation des partenaires

Il faut noter, en préambule, que l'intitulé même de cet axe de la facilitation française, qui varie de « concertation » à « coordination » selon les documents, voire au sein d'un même document, illustre l'ambiguïté des relations PFBC – COMIFAC déjà mentionnée plus haut. Par principe, le rôle de coordinateur ne peut être la responsabilité que d'un acteur unique, censément la COMIFAC, or il est indéniable que le PFBC assume au moins en partie cette même responsabilité.

Les termes de référence de la facilitation française détaillent les activités prévues, relevant de l'axe « Concertation des partenaires » :

- Mise en place et animation des réunions trimestrielles du Comité consultatif régional (CCR);
- Développement et mise à jour régulière du site internet du PFBC ;
- Animation du réseau des points focaux PFBC. Contribution à la circulation de documents au sein du PFBC. Facilitation pour la publication d'articles auprès de certains membres du PFBC ;
- Préparation et animation, en liaison avec la COMIFAC, des réunions annuelles du PFBC.

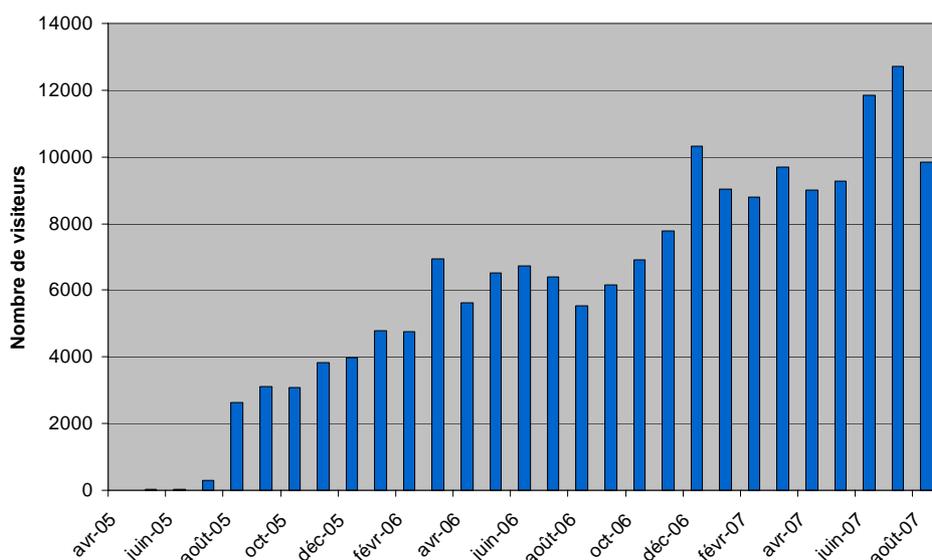
Le CCR a été mis en place et s'est réuni à trois reprises : juin 2005 à Libreville, décembre 2005 à Yaoundé, mai 2007 à Kinshasa. Les deux réunions semestrielles de 2006 ne se sont pas tenues (la première coïncidait avec la réunion plénière du PFBC à Paris (juin 2006), la deuxième a été reportée une première fois fin 2006 lors de la phase de changement de présidence de la COMIFAC, puis à cause des troubles de mars 2007 en RDC). A l'ordre du jour de chacune de ces réunions était inscrite une présentation de l'état d'avancement des activités de la facilitation française.

Selon les comptes rendus de ces mêmes réunions, le suivi des activités de la facilitation relevant de l'axe « Concertation des partenaires » ont essentiellement concerné le site internet du PFBC :

- mise en place d'une procédure de validation des contributions (Libreville 2006) ;
- amélioration à apporter au site, qualifié par ailleurs de « réussite¹⁶ », proposition de développement de moyens d'information sur support autre qu'informatique (Yaoundé 2006) ;
- constat d'une hausse de fréquentation du site sur la période 2006-2007, suite notamment à la mise en place de la version anglaise (Kinshasa 2007).

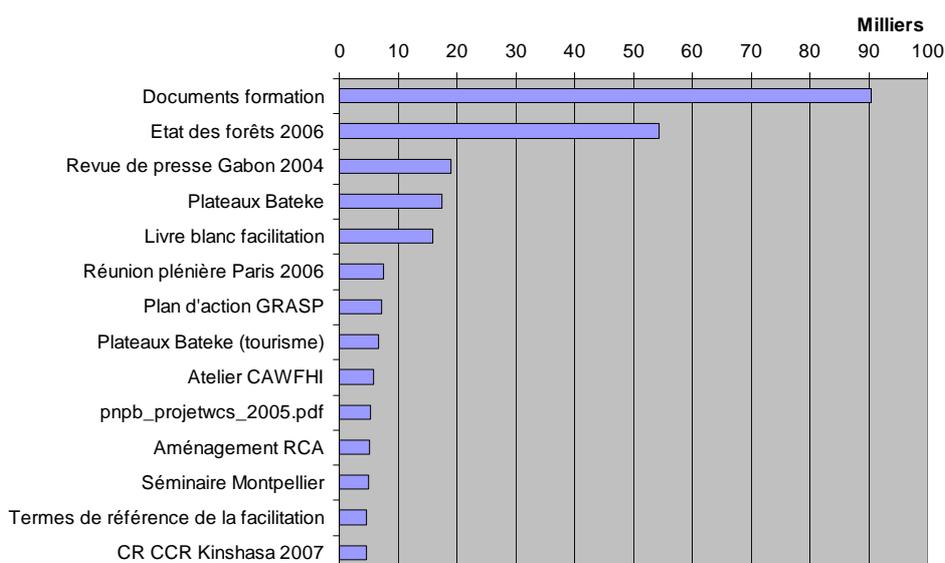
Les graphiques suivants illustrent parfaitement l'intérêt du site internet PFBC en terme de diffusion d'information et de promotion du partenariat et des documents qu'il génère (Etat des forêts 2006).

Figure 12 : Fréquentation du site internet



¹⁶ Compte rendu de la réunion du CCR à Yaoundé, décembre 2006

Figure 13 : Documents les plus téléchargés



La réunion plénière de Paris s'est tenue en juin 2006. La fréquence des réunions plénières a été d'une tous les 16 mois environ sur la période 2005-2007, légèrement supérieure à l'annualité prévue. Trois réunions plénières auront donc été organisées par la France au cours de sa facilitation : Brazzaville (février 2005), Paris (juin 2006) et Paris (octobre 2007).

Si le vocable « point focal PFBC » n'a plus usité depuis les termes de référence, le facilitateur a mis en place des réseaux de diffusion régulière d'information auprès des membres :

- CBFP Info, liste de diffusion à inscription libre, animée par le webmestre du site internet PFBC ;
- La liste de diffusion électronique aux représentants désignés par les membres du Partenariat, animée par le facilitateur pour la diffusion d'information institutionnelle sur la facilitation, le PFBC, la COMIFAC –agendas des réunions régionales, diffusion des comptes rendus, etc.-).

Appui au SE COMIFAC

Selon les termes de référence, l'appui au SE COMIFAC reposait sur deux activités :

- la mise en place du co-facilitateur africain ;
- la fourniture d'une assistance technique à la COMIFAC.

En 2005, le poste de co-facilitateur africain a été pourvu, avec le soutien de la FAO puis de la facilitation française, jusqu'en mars 2006. Cette phase transitoire avait pour objectif la clarification des attentes des membres du PFBC, et particulièrement des pays du bassin du Congo, vis-à-vis de cette co-facilitation (mission, rôle, moyens, etc.). Les termes de référence de la co-facilitation africaine ont été présentés au Conseil des Ministres COMIFAC de Malabo en septembre 2006, et adoptées par les Ministres à Mongomo en novembre 2006. L'opérationnalisation de la co-facilitation africaine est soumise à la finalisation d'un montage financier adéquat, sous responsabilité des pays membres de la COMIFAC. Néanmoins, la problématique de la co-facilitation africaine demeure, dans la mesure où ses attributions sont ou pourrait désormais être assurés plus efficacement par d'autres structures, et en particulier par le Secrétariat exécutif de la COMIFAC lui-même pour éviter de créer une interface supplémentaire entre le facilitateur PFBC et la COMIFAC.

L'assistance technique de la facilitation française à la COMIFAC s'est faite par le biais du Bureau d'appui franco-allemand, dont le programme d'appui 2006-2007 était, en juin de cette année, réalisé à 95%¹⁷. Un nouveau programme d'appui, pour la période 2007/2008, est actuellement en cours de signature dans le cadre d'une seconde convention de subvention entre la France et le SE COMIFAC pour un montant total de 550 000 €. Des appuis spécifiques à des institutions partenaires de la COMIFAC (CEFDHAC, REPAR, RIFFEAC) ont également été mis en œuvre en 2006-2007.

Comme l'indique l'analyse des réponses aux questionnaires, l'action de la facilitation pour l'appui au SE COMIFAC est fortement appréciée par les membres des organisations partenaires du PFBC.

Promotion du PFBC

La facilitation française devait travailler à promouvoir simultanément le PFBC, la COMIFAC et les Etats du bassin du Congo. Cette activité est fortement liée à d'autres dynamiques analysées par ailleurs (Etat des forêts 2006, site internet PFBC, médiatisation des réunions plénières, communication externe, etc.).

Si le nombre de partenaires, qui est passé de 29 à 36 durant la facilitation française, indique un impact sensible, et si l'appréciation des membres du PFBC est fortement positive, la promotion demeure pour les interlocuteurs et les groupes de réflexion un domaine à développer / renforcer pour la période du mandat de la facilitation allemande.

Groupe de travail financement PFBC

Les termes de référence prescrivaient la mise en place d'un Groupe de travail sur le financement des axes du Plan de convergence, ainsi que sur les mécanismes de financement appropriés.

Le Groupe de travail financement s'est réuni pour la première fois le 11 mars 2005 (réunion informelle), puis formellement le 15 avril 2005 à Libreville, date à laquelle sa composition, son mandat et son programme d'activités pour la période 2005-2006 ont été entérinés. Ce dernier a été structuré autour de trois types d'intervention :

- analyse des besoins de financement du Plan de convergence (processus d'opérationnalisation) ;
- constitution d'une expertise interne sur les mécanismes de financement utilisables pour le secteur forêt environnement en Afrique centrale (financement par les Etats membres de la COMIFAC, remise de dette, fonds fiduciaires, crédits carbone, fonds privés) ;
- compte rendu régulier des travaux du Groupe auprès des membres du PFBC et des nouveaux partenaires potentiels susceptibles d'adhérer au PFBC.

Le Groupe de travail a réalisé son mandat d'analyse stratégique et de propositions entre mars 2005 et juin 2006. La poursuite de la dynamique initiée par le groupe de travail a été confiée à des membres ou regroupements de membres du PFBC :

- L'opérationnalisation du Plan de convergence pour la période 2006-2008 a été réalisée par le SE COMIFAC avec le soutien des coopérations française et allemande ;
- Les études et les textes nécessaires à la mise en place du mécanisme autonome de financement ont été réalisées / préparés par le SE COMIFAC avec le soutien des coopérations française et allemande. La mise en œuvre effective du MAF est soumise à l'inscription dans les lois de finances des Etats membres de la COMIFAC du prélèvement sur les importations au cordon douanier prévu par les textes élaborés ;

¹⁷ Compte rendu de la réunion du CCR à Kinshasa, juin 2007.

- Une étude sur les affectations possibles des remises de dette du Cameroun et de la RDC a été réalisée par WWF sur financement français. Des actions de lobbying pour inscrire le secteur forêt environnement dans les DSRP et Documents cadres de partenariat (DCP, documents bilatéraux France – pays bénéficiaires) du Cameroun et de la RDC ont été conduites collectivement. Une étude sur les perspectives d'un échange dette – nature pour le Gabon est en cours de réalisation par la coopération française et WWF. Une affectation effective de 20 m€ au PSFE Cameroun a été obtenue en juin 2006 (C2D). Un engagement sur une conversion dette nature de 50 m€ a été annoncée pour le Gabon par la France en juillet 2007 (la répartition du montant global sur différents points d'affectation est en cours d'étude). Les DCP du Congo et de la RDC, signés en mars 2007, prévoient effectivement l'affectation au secteur forêt environnement d'une partie des remises de dette projetées sous réserve de l'atteinte du point d'achèvement par les pays concernés (RDC, Congo) ;
- La Fondation pour le tri-national de la Sangha (FTNS), a été créée en mars 2007, suite à un processus participatif avec l'appui, principalement, de WWF, de la GTZ, du WCS, du CARPE et de la coopération française. L'étude sur sa stratégie de gestion du capital a été confiée à l'Agence française de développement (AFD), et celle de marketing pour la capitalisation sera prochainement financée par la coopération française. La capitalisation du fonds fiduciaire est en cours. Les engagements actuels s'élèvent à 11 m€¹⁸ (KfW : 5 m€, Krombacher : 3 m€, AFD : 3 m€). Pour garantir le fonctionnement de la fondation avant la génération des revenus des fonds, une subvention de 0,5 million d'EUR a été mise à la disposition à travers la coopération financière allemande (KfW). La création de deux autres fonds fiduciaires est envisagée au Gabon et en RDC.
- Au sujet des crédits carbone, les Points focaux climat des pays membres travaillent aujourd'hui en réseau. La préparation de la Conférence des parties de Nairobi (novembre 2006) a eu un impact sensible sur la visibilité et l'audience du bassin du Congo, qui devrait s'amplifier lors de celle de Bali (novembre 2007). Plusieurs soumissions relatives à la Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) ont été rédigées avec l'appui du consortium ONFI – CIRAD sur financement français et adressées au secrétariat de la CCNUCC. Ce chantier reste une priorité pour les années qui viennent, le processus devant aboutir probablement en 2009. Un portefeuille de projets éligibles au Mécanisme de développement propre (MDP) dans le secteur forestier est en cours de préparation à travers un programme de formation des membres du réseau COMIFAC MDP.
- Une réunion sur l'investissement privé dans la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers s'est tenue à Paris en juin 2006 (à l'occasion de la réunion plénière). Un autre atelier de même nature est programmé pour le 25 octobre 2007 (à l'occasion de la réunion plénière). A ce jour, à l'exception de Krombacher dans le cadre de la FTNS, aucune contribution significative du secteur privé (hors investissement dans l'aménagement durable et la certification forestière déjà réalisés par les exploitants) n'a été enregistrée au sein du PFBC, en dehors des fonds mobilisés par les ONG internationales auprès de leurs donateurs.

Comme l'indique l'analyse des réponses aux questionnaires, l'action de la facilitation sur les mécanismes de financement est bien appréciée par les membres des organisations partenaires du PFBC (moyenne 3,9/5).

Formation, renforcement des capacités des acteurs

Les termes de référence prévoyaient plusieurs activités au titre du présent axe :

- mise en place d'un groupe opérationnel de concertation régional formation ;
- contribution à une réunion de concertation sur l'information environnementale ;
- contributions à l'animation de concertations nationales sur le thème de la formation professionnelle ;
- facilitation de la mise en place d'un forum consultatif des ONG et de la société civile pour leur permettre d'améliorer leur représentativité dans les instances du PFBC ;

¹⁸ Compte rendu de la réunion du CCR à Kinshasa, juin 2007.

- renforcement des capacités des acteurs pour la préparation et la participation aux conférences des parties des grandes conventions internationales.

La constitution du groupe opérationnel de concertation régional a été discutée lors de l'atelier « Réunion du Cadre de concertation régional Formation » qui s'est tenu à Kinshasa les 2 et 3 novembre 2005. Il s'est concrétisée par la création du Club RIFFEAC en 2006 qui réunit, autour du RIFFEAC, ses principaux partenaires techniques et financiers.

Les autres recommandations de l'atelier de novembre 2005 étaient :

- Etablissement d'une cartographie des instituts de formation du bassin du Congo (réalisée début 2007, présentation à Paris le 25 octobre 2007) ;
- Renforcement du RIFFEAC et positionnement de celui-ci comme partenaire privilégié de la COMIFAC pour la mise en œuvre des activités de formation du Plan de convergence (plan d'action RIFFEAC disponible, présentation à Paris le 25 octobre 2007);
- Evaluation de certaines filières de formation (CRESA Forêt Bois, ENEF Cap Esterias, DESS ECOFOR etc.). Action réalisée en 2006.

L'activité « information environnementale » s'est reportée sur l'initiative Etats des forêts 2006 (amorcée par la facilitation américaine), qui sera reconduite en 2008 et connaît actuellement un développement avec la mise en place de l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale, soutenu par l'Union Européenne, la coopération française, l'USAID et probablement par l'Allemagne.

Les concertations nationales sur le thème de la formation professionnelle ne se sont pas tenues. En partenariat avec l'ATIBT, les efforts du facilitateur se sont reportés et concentrés sur la mise en place d'une formation continue d'experts aménagistes des sociétés forestière. Une première séance a eu lieu à Libreville fin 2005 (bailleurs : UE / France, opérateur : ATIBT), une deuxième à Kinshasa en 2006 (bailleurs : UE / France / WWF, opérateur : ATIBT), une troisième est prévue à Yaoundé fin 2007 (avec participation probable de la GTZ). Une réflexion sur les plans de formations des exploitants forestiers est en cours, en partenariat avec l'ENEF Cap Esterias, le Lycée technique OBO Libreville et la société Rougier Gabon. Une initiative similaire est prévue au Cameroun avec l'entreprise Palisco et l'ENEF Mbalmayo.

Pour le point « forum ONG », la facilitation s'est naturellement insérée dans la dynamique de réforme de la CEFDHAC lancée en 2005 à l'initiative de la SNV, des Pays-Bas et de l'Allemagne.

Le renforcement des capacités des acteurs a porté plus particulièrement sur 3 conventions internationales (climat, biodiversité, désertification) et sur le Forum des Nations-Unies sur les forêts (FNUF). Pour la convention climat, le soutien est décrit au volet « Groupe de travail financement » ci-dessus. Un Groupe de travail régional « biodiversité », impliquant le Points focaux Biodiversité, a été mis en place sous l'égide de la COMIFAC et avec le soutien des coopérations française et allemande.

Pour la convention sur la diversité biologique, l'enjeu des négociations portera en 2008 sur le partage des avantages liés à la valorisation des produits issus des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Le facilitateur a également apporté son soutien à l'initiative de la GTZ et du Mécanisme mondial pour la rédaction du Programme d'action sous régional sur la désertification (PASR/LCD), adopté à Kinshasa en mars 2007. Enfin, les représentants FNUF des pays du bassin du Congo ont bénéficié du soutien de la facilitation française à l'occasion des négociations sur l'instrument juridiquement non contraignant adopté à FNUF 7 (avril 2007).

Amélioration de la gouvernance

Les termes de références prévoyaient que le facilitateur contribuerait aux activités relatives à l'amélioration de la gouvernance, dans le cadre des initiatives FLEGT et AFLEG, ainsi qu'autour du thème de la certification forestière.

Dans ce domaine, la facilitation a pu s'appuyer sur la capitalisation de l'expérience de la coopération française dans la promotion de l'aménagement durable (projets AFD / FFEM) et des appuis institutionnels apportés depuis plusieurs années aux Etats lors de la rédaction des codes forestiers des pays de la sous région.

Au-delà de la poursuite de cette coopération sur l'aménagement durable et l'appui institutionnel aux Etats, les réalisations spécifiques à la facilitation relevant du présent axe ont été les suivantes :

- la mise en place d'une assistance technique régionale française auprès du SE COMIFAC et des Etats membres de la COMIFAC, à partir de septembre 2006, avec les moyens de financer les actions nécessaires pour amorcer les négociations sur les Accords volontaires de partenariat FLEGT. L'assistance technique anime la Task Force FLEGT/AFLEG mise en place à Bangui en décembre 2006, et a contribué à l'organisation du Forum FLEGT, en liaison avec l'Union Européenne, à Brazzaville en juillet 2007 ;
- le soutien de l'initiative FORCOMS en 2006-2007 ;
- le soutien à la promotion d'un système de certification panafricain adossée au système PEFC (PAFC), à travers des appuis à l'IFIA et à l'association PAFC Gabon (schéma national de certification adopté, reconnaissance par le PEFC Council espérée pour fin 2007) ;
- l'appui à WWF France pour la promotion des systèmes de certifications crédibles (FSC / PEFC) à travers des actions de communication en Europe et dans les pays du bassin du Congo (2007-2008). La campagne de promotion, soutenue par Yannick NOAH, a été lancée le 12 octobre 2007 par WWF lors d'une conférence de presse à Paris.

Comme l'indique l'analyse des réponses aux questionnaires, l'action de la facilitation pour l'amélioration de la gouvernance est bien appréciée par les membres des organisations partenaires du PFBC. Le démarrage récent de la majorité des activités peut expliquer que l'appréciation des répondants au questionnaire soit sur ce point légèrement inférieure à celle des autres axes prioritaires de la facilitation sur la période 2005-2007.

3.4. Recommandations relatives à la facilitation

Le retour d'expérience des phases de facilitation américaine et française permet de cerner, plus précisément aujourd'hui qu'à la création du PFBC, le rôle et le format souhaitable de la facilitation.

La facilitation du PFBC doit voir consolidé résolument son rôle de coordinateur des activités des membres, afin de permettre l'émergence d'un système opérationnel de suivi des activités et des impacts. Les rôles d'animateur et de promoteur n'appellent pas de recommandations particulières, ceux-ci ayant été d'ores et déjà bien intégrés. Le rôle du facilitateur relatif à la communication interne et externe du PFBC doit en revanche être mis en exergue, ainsi que celui d'instructeur des demandes d'adhésion.

La facilitation doit pouvoir s'appuyer sur une présence locale, disposant de moyens financiers appropriés. Le critère essentiel est ici moins la quantité de moyens disponibles que la capacité, pour le relai local du facilitateur, d'apporter une aide ponctuelle, souvent relativement modeste mais à bon escient et en temps voulu. La légitimité du relai local du facilitateur dépend en partie de sa capacité à engager la facilitation sur de telles aides ciblées sur les axes prioritaires du PFBC.

La pratique instaurée en 2005 d'élaboration collective de termes de référence pour la facilitation doit être maintenue. Ces termes de références doivent exposer clairement les axes prioritaires du PFBC d'une part, et ceux relatifs à l'action du facilitateur d'autre part. Certains axes prioritaires peuvent ainsi être confiés à d'autres membres du PFBC que le seul facilitateur, en fonction des moyens et volonté de ces derniers, la facilitation devant assurer le suivi et l'appui éventuel. Le cas échéant, les évolutions du PFBC à appuyer par le facilitateur peuvent également faire partie des termes de références de la facilitation.

4. PISTES POUR LA FACILITATION ALLEMANDE

Les deux premiers axes de l'évaluation (du partenariat en lui-même, des phases de facilitation américaine et française) ont servi de base à l'élaboration de « pistes », c'est-à-dire d'éléments susceptibles d'intégrer les termes de référence de la facilitation allemande, dont le mandat doit couvrir la période 2008-2009.

Conformément aux recommandations relatives à la facilitation exposées plus haut, ces recommandations sont présentées selon l'architecture conseillée des termes de référence.

4.1. Evolution dans la gouvernance du PFBC

Afin d'accompagner le développement du PFBC, et d'adapter ses modes de fonctionnement à ses objectifs et missions, il semble opportun d'apporter un certain nombre de clarifications. Celles-ci sont nécessaires à la consolidation du partenariat (consensus actif entre les partenaires) et à l'appropriation de ses membres.

Dans un partenariat plus large, plus opérationnel, le statut de membre doit évoluer. La facilitation allemande est donc invitée à approfondir les éléments suivants :

- Formaliser la procédure d'adhésion pour lever d'éventuelles ambiguïtés et redonner sa force symbolique à l'engagement du nouveau membre ;
- Rappeler les « obligations » liées à l'adhésion et qu'acceptent les membres (rendre compte de ses activités, apporter son soutien aux stratégies communes, relayer efficacement les positions communes et la communication du PFBC dans sa sphère d'influence propre) ;
- Assurer, via le site web, un suivi plus précis de la composition du PFBC (adhésions mais aussi défections éventuelles).

Le rôle et le format de la facilitation ont évolué ces dernières années. La satisfaction des interlocuteurs vis-à-vis de la situation actuelle est forte. Sans préjudice d'innovations et d'évolutions que le facilitateur allemand pourra souhaiter apporter au PFBC, il est recommandé de confirmer le rôle et le format « minimum » de la facilitation (relai local, moyens appropriés disponibles), ainsi que de pérenniser le principe de termes de référence. Une évaluation régulière du PFBC (tous les 5 ans) pourrait également être prévue de manière plus systématique.

La mise en œuvre de ces recommandations pourrait se faire, au moins en partie, par la mise à jour du Cadre de coopération des partenaires, à l'issue d'un exercice de concertation spécifique en 2008.

4.2. Axes stratégiques prioritaires à promouvoir en 2008-2009

Compte tenu du statut particulier de la COMIFAC, celle-ci doit pouvoir continuer à bénéficier durablement du soutien du PFBC. Le partenariat et sa facilitation sont donc invités à :

- Continuer à promouvoir la mise en place du Mécanisme autonome de financement ;
- Poursuivre le soutien au SE COMIFAC (en ouvrant éventuellement le Bureau d'appui à d'autres partenaires que les seules coopérations françaises et allemandes), en particulier pour faciliter la coordination des appuis apportés à la mise en œuvre du plan de convergence ;
- Appuyer la mise en place et/ou le renforcement des coordinations nationales COMIFAC.

Les axes thématiques prioritaires définis au début de la facilitation française gardent toute leur actualité. Il est donc souhaitable que le facilitateur allemand continue à apporter une attention particulière, et, le cas échéant, un appui aux activités des membres du PFBC relevant des axes prioritaires suivants :

- Financement ;
- Gouvernance ;
- Formation/Renforcement des capacités des acteurs.

De nouveaux axes prioritaires ont été identifiés lors de l'évaluation. Pour chacun de ces axes, le facilitateur allemand est invité à promouvoir l'élaboration de stratégies communes à tous les membres du PFBC (la pratique déjà utilisée par les facilitations précédentes des groupes de travail thématiques a fait la preuve de son efficacité et pourrait à ce titre être reprise), et à suivre leur mise en œuvre. Ces nouveaux axes sont les suivants :

- Renforcer l'appui aux pays COMIFAC pour les négociations internationales (préparation des points focaux aux réunions de négociation, plaidoyer auprès des « sièges » des membres du PFBC pour que ceux-ci soutiennent également les positions des pays du bassin du Congo) ;
- Mieux impliquer certains types d'organisations (industries extractives, acteurs privés asiatiques) dans les activités du PFBC (sans forcément leur proposer l'adhésion).

4.3. Mission spécifique de la facilitation à développer en 2008-2009

Les recommandations au facilitateur allemand relatives à son rôle propre sont exposées ici selon les différentes missions de la facilitation.

Dans son rôle de coordination, le futur facilitateur devrait envisager :

- L'opérationnalisation d'un système de suivi des impacts, basé sur des outils existants ou prévus (Etats des forêts 2008, Observatoire des forêts, Etude prospective 2050)
- L'opérationnalisation d'un système de suivi des activités, en appuyant le travail du SE COMIFAC sur le « Tableau de bord » du Plan de convergence, et en renforçant les obligations des membres à tenir le facilitateur et le SE COMIFAC informé de ses contributions réalisées et prévues au Plan de convergence.

Dans son rôle d'animation, la facilitation allemande aura à poursuivre la préparation et le cas échéant l'animation des réunions du PFBC, en particulier :

- Les réunions plénières et celles du Comité consultatif régional, selon la même fréquence (une réunion du partenariat tous les six mois, quel que soit le type) et avec le même format que lors de la phase de facilitation française ;
- Les cadres de concertation nationaux, à renforcer ou à mettre en place selon les pays, en s'appuyant sur les coordinations nationales COMIFAC et/ou les fora nationaux CEFDHAC ;
- Les groupes de travail thématiques, pour lesquels le soutien continu du facilitateur est nécessaire.

Dans son rôle de promotion du PFBC, le facilitateur allemand est invité à porter son attention sur les points suivants :

- Adhésion nouveaux membres (Chine, Finlande, Suède, Suisse, BAD, GEF, PNUE, CCNUCC, CCNUDB, CEFDHAC et réseaux partenaires)
- Renforcement des liens avec autres partenariats de type II issus du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg 2002 ;
- Renforcement des liens avec les autres bassins forestiers (Amazonie, Asie du sud-est).

La communication du PFBC, on l'a vu, appelle à court terme une action spécifique du facilitateur :

- Définir une stratégie de communication pour le PFBC, en profitant des synergies éventuelles avec la COMIFAC et en basant une partie au moins de la stratégie sur une communication « Forêts du Bassin du Congo » plutôt que « PFBC » ou « COMIFAC » ;
- Décliner cette stratégie en outils de communication :
 - o Mettre à jour outils existants (site internet, listes de diffusion, base de données PEFAC) ;
 - o Développer nouveaux outils (presse, audiovisuel, média propres –bulletin d'information-).

Fini à Libreville le 17 octobre 2007.

Pour EVAO CONSEIL

Cédric FOUILLAND
Directeur

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

M. Cédric FOUILLAND
EVAO CONSEIL
Libreville
Gabon

Tel : +241 07 60 41 14 - Courriel : cedric_fouilland@bigfoot.com

ANNEXES

A. CADRE DE COOPERATION.....	46
B. TERMES DE REFERENCE DE LA FACILITATION FRANCAISE	49
C. METHODOLOGIE.....	57
D. ORGANISATIONS CONSULTEES	80
E. ANALYSE QUESTIONNAIRES	82
F. TERMES DE REFERENCE DE L’EVALUATION.....	93
G. COMPTE RENDU DES GROUPES DE REFLEXION.....	100

A. CADRE DE COOPERATION

Cadre de coopération des partenaires membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Avec la signature du traité de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et l'adoption du Plan de Convergence Sous Régional, **les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays du Bassin du Congo vont confirmer leur engagement sur des principes de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.**

Pour soutenir cette vision commune des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale pour le développement durable de leurs écosystèmes forestiers, conformément aux recommandations du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg, **les membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) s'engagent, de leur côté, à respecter certains principes de coopération à l'issue du Sommet des Chefs d'Etat de Brazzaville :**

1. **L'objectif des partenaires dans l'initiative Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo est l'amélioration de l'efficacité des contributions techniques et financières** pour la conservation, la gestion durable des écosystèmes forestiers, et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique Centrale.
2. **Ils confirment leur volonté de rechercher la meilleure coordination possible avec les autres partenaires techniques et financiers membres du PFBC.** Ils s'engagent à veiller tout particulièrement au développement de synergies entre les projets et programmes en cours ou futurs afin de concrétiser sur le terrain les objectifs de la déclaration de Yaoundé de 1999 sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg (2002) et du Plan de Convergence de la COMIFAC.
3. Pour atteindre cet objectif fondamental, **les partenaires réaffirment leur engagement à respecter, dans leurs interventions futures, les principes de durabilité suivants :**
 - **Ils chercheront à promouvoir simultanément le bien-être et le développement économique des populations** par la gestion durable des ressources forestières et fauniques et **la préservation de la biodiversité exceptionnelle de ces forêts d'Afrique Centrale** considérée par tous comme un patrimoine mondial commun ;
 - **Ils oeuvreront pour insérer au mieux leurs actions dans les programmes nationaux et régionaux des Etats membres de la COMIFAC** afin d'assurer une meilleure implication de ces Etats et une pérennité optimale des résultats ;
 - **Ils s'impliqueront dans les processus de renforcement des capacités institutionnelles des différents acteurs du secteur forêt environnement,** préalable indispensable à l'amélioration réelle de l'efficacité des actions des Etats membres de la COMIFAC ;

- **Ils attacheront une attention particulière à l'implication accrue de la société civile et du secteur privé** dans les actions de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale ;
 - **Ils se mobiliseront pour accompagner la mise en place de processus de concertation nationaux et régionaux** afin de garantir une meilleure transparence dans la gestion du secteur forêt environnement dans les pays d'Afrique Centrale membres de la COMIFAC ;
4. **Les membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo s'engagent à appuyer la mise en oeuvre effective du Plan de Convergence** de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale selon leurs moyens respectifs et en mobilisant les mécanismes financiers qui leurs sont propres.
 5. **Les membres du PFBC s'engagent à partager les informations (et données) pour une coordination effective de leurs activités** aux différentes échelles locale, nationale et régionale.
 6. **Ils décident de mettre en place un Comité Consultatif Régional** pour :

- assurer une meilleure communication entre les membres du PFBC
- effectuer un suivi régulier des activités réalisées au sein du PFBC ;
- jouer un rôle régulier de conseil auprès du facilitateur du PFBC ;

Ce comité consultatif régional est composé de six membres actifs :

- Un représentant des bailleurs de fonds autre que le facilitateur du PFBC ;
- Un représentant de la Présidence en exercice de la COMIFAC ;
- Un représentant des ONG internationales membres du PFBC ;
- Un représentant des ONG de développement de la sous-région ;
- Un représentant du secteur privé membre du PFBC ;
- Un représentant des Organisations Internationales membres du PFBC

En tant que de besoin, à la demande d'un membre des différents collègues, celui-ci pourra accompagner le représentant titulaire pour participer activement à la réunion.

Le partenaire responsable de la facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo co-anime ce Comité Consultatif Régional avec le co-facilitateur .

7. **Tout membre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, désireux de réaffirmer sa volonté de contribuer à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles du bassin du Congo, d'accompagner la mise en oeuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC et contribuer à la réalisation des objectifs de la déclaration de Yaoundé de 1999, du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg (2002), est invité à approuver le présent "cadre de coopération des partenaires".**

B. TERMES DE REFERENCE DE LA FACILITATION FRANCAISE

TERMES DE REFERENCE DE LA FACILITATION DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

1. Description du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) est une structure informelle qui regroupe vingt neuf organisations gouvernementales et non gouvernementales. Il a été créé en septembre 2002 à l'occasion du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg (SMDD). C'est un partenariat qualifié de type II, c'est-à-dire une « association » non contraignante, conclue à l'amiable, de gouvernements, d'entreprises privées et d'organisations de la société civile. Il répond à la mise en œuvre du calendrier approuvé au SMDD pour promouvoir le développement, la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Il répond également à la déclaration de Yaoundé, formulée par les Chefs d'Etat des pays d'Afrique Centrale en mars 1999, pour affirmer leur volonté de s'engager dans des politiques et actions de conservation et de gestion durable de leurs écosystèmes forestiers.

Le PFBC a pour principale vocation de renforcer la coordination des différents partenaires pour la conservation et la gestion durable des ressources naturelles et des forêts tout en privilégiant la promotion des orientations retenues par les pays bénéficiaires au sein de leur institution régionale, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Il sert également d'espace de dialogue pour sensibiliser de nouveaux partenaires à contribuer aux objectifs du SMDD, de la déclaration de Yaoundé ou de la COMIFAC. Les échanges d'information portent essentiellement sur les projets, programmes et politiques de conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo dans un objectif d'amélioration des conditions de vie des populations de la région.

La première réunion du PFBC s'est tenue à Paris en janvier 2003. Elle a permis aux membres de faire un tour d'horizon de leurs activités respectives et d'examiner les étapes futures du PFBC. A cette occasion, il a été décidé de confier la facilitation aux Etats-Unis pour une période de 2 ans. Pour favoriser l'échange d'information entre les membres du PFBC, un site WEB a été mis en place à l'initiative de la facilitation américaine (www.pfbc.org).

La seconde réunion du PFBC s'est déroulée à Brazzaville en juin 2004. Elle a porté son attention essentiellement sur l'examen du Plan de Convergence, véritable stratégie à long terme de la COMIFAC pour assurer la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. A cette occasion, il a été décidé d'engager une réflexion sur les mécanismes à promouvoir pour assurer le financement effectif de ce Plan de Convergence.

2. Les attentes des membres du PFBC vis à vis de la facilitation française

Fin décembre 2004, en prévision du Sommet des Chefs d'Etat de Brazzaville, une réflexion a été initiée sur les perspectives du transfert de facilitation entre les Etats-Unis et la France prévu début février 2005. Une consultation exhaustive des membres du PFBC a été réalisée pour élaborer collectivement les **“termes de références de la facilitation française”** et pour rédiger **“un cadre de coopération des partenaires”** précisant les principes de coordination auxquels adhèrent les membres du PFBC pour améliorer l'efficacité de leurs interventions pour la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale.

L'ensemble des membres du PFBC consulté a confirmé l'intérêt de concentrer les activités de la facilitation française sur quelques priorités d'interventions du plan de convergence de la COMIFAC au cours des deux prochaines années. Certains ont tout de même soulevé quelques réserves sur cette **“focalisation thématique”** et souhaiteraient plutôt que la France concentre sa facilitation sur la **“méthode de travail”** à promouvoir, au sein du PFBC, pour améliorer les échanges et assurer une circulation rapide des informations. Il faut noter que ces deux démarches ne sont pas incompatibles.

Tous les partenaires ont spontanément souligné l'importance de promouvoir le leadership africain au sein du PFBC. Le renforcement de la concertation régionale a également été unanimement reconnu comme un préalable indispensable pour améliorer l'efficacité du PFBC au cours de la prochaine facilitation française.

Les thèmes d'actions prioritaires les plus fréquemment cités par les membres du PFBC sont :

- **Le renforcement de la coordination régionale**, en liaison étroite avec la Présidence, le Secrétariat Exécutif et les points focaux de la COMIFAC, pour promouvoir au sein du PFBC des échanges d'expériences au niveau régional ainsi que des cadres de concertation au niveau national dans les différents pays d'Afrique Centrale ;
- **La promotion de la formation des cadres africains et le renforcement des capacités des différents acteurs du secteur forêt environnement** (société civile, secteur privé, ONG nationales...) en matière de conservation et de gestion durable des forêts ;
- **L'amélioration de la gouvernance** par l'harmonisation et le respect des lois et réglementations forestières et par la promotion d'accords volontaires de partenariat dans le cadre de l'initiative AFLEG et de l'initiative européenne FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade);
- **L'accompagnement du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour l'élaboration d'un tableau de bord des financements** acquis pour réaliser des actions de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers dans le cadre du Plan de Convergence ;
- **De réaliser un suivi du plan de convergence, et sur la base du rapport établi par le précédent facilitateur « Etat de la forêt », un état des lieux de la forêt du bassin du Congo à une fréquence appropriée.**
- **La poursuite de la réflexion sur les mécanismes innovants de financement du Plan de Convergence** avec la mise en place immédiate d'un groupe de travail restreint, piloté par un partenaire souhaitant s'investir sur cette thématique, et la diffusion d'une information régulière des travaux de ce groupe à tous les membres du PFBC ;

Au niveau national, les partenaires attendent de la facilitation française les initiatives suivantes :

- **des contributions à l'animation de concertations entre acteurs dans chacun des pays de la COMIFAC** (Etats, ONG, entreprises privées, bailleurs de fonds...) ;
- **des actions de promotion d'échanges d'expériences entre les partenaires du PFBC ;**
- **des appuis à l'animation de groupe de travail thématiques** (formation, certification, concertation d'ONG nationales, mécanisme de financement et d'autres restant à définir) ;
- **le renforcement des capacités des acteurs en matière de conservation et de gestion durable des forêts et** pour la préparation et la participation aux sessions de négociation relatives aux conventions internationales issues de Rio ;

Au plan régional, les attentes des membres du PFBC portent essentiellement sur :

- la mise en place, en coordination avec la COMIFAC, d'un Comité Consultatif Régional restreint et collégial **pour : (i) assurer une meilleure communication entre les membres du PFBC, (ii) effectuer un suivi régulier des activités réalisées et (iii) jouer un rôle de conseil auprès de la facilitation du PFBC ;**
- **la redynamisation de la concertation régionale autour de certaines thématiques transversales en ligne avec les priorités du Plan de Convergence :** formation, aires protégées transfrontalières, certification, processus AFLEG/FLEGT, compétitivité des activités économiques (exploitation forestière, transformation, écotourisme...) ;
- **la capitalisation des résultats des actions de facilitation conduites au sein du PFBC ;**

3. Le programme d'actions de la facilitation française pour la période 2005-2006

Sur la base des résultats de la consultation réalisée, la France se propose de donner une impulsion nouvelle au partenariat dont elle reprendra officiellement la facilitation à l'occasion du Sommet des Chefs d'Etat de Brazzaville en février 2005. Tout en restant dans le cadre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo tel qu'il a été conçu à l'origine, elle souhaite répondre à la demande exprimée par les membres pour renforcer certaines dynamiques de concertation régionale. Pour atteindre ces objectifs, elle devra accroître sa présence sur le terrain et promouvoir des méthodes de travail basées sur la concertation des acteurs ainsi que sur le suivi régulier des activités du PFBC.

En liaison constante avec les membres du partenariat et, en associant le co-facilitateur dans le pilotage des activités, elle cherchera à dynamiser les activités suivantes :

1. Le renforcement de la coordination régionale au sein du PFBC

Pour atteindre cet objectif la facilitation française accompagnera les activités suivantes :

1.1. Mise en place et animation des réunions trimestrielles du Comité Consultatif Régional

Ce comité consultatif aura pour rôle :

- d'assurer une meilleure communication entre les membres du PFBC
- d'effectuer un suivi-évaluation régulier des activités réalisées au sein du PFBC ;
- de jouer un rôle régulier de conseil auprès de la facilitation du PFBC ;

Il sera composé de six membres actifs :

- Un représentant des bailleurs de fonds autre que le facilitateur du PFBC ;
- Un représentant de la Présidence en exercice de la COMIFAC ;
- Un représentant des ONG internationales membres du PFBC ;
- Un représentant du secteur privé membre du PFBC ;
- Un représentant des Organisations Internationales membres du PFBC
- Un représentant des ONG de développement de la sous-région ;

Il se réunira chaque trimestre au cours de la période 2005-2006. La facilitation française du PFBC assure avec le co-facilitateur la préparation et l'animation des réunions de ce Comité Consultatif Régional. En tant que de besoin, à la demande d'un membre des différents collèges, celui-ci pourra accompagner le représentant titulaire pour participer activement à la réunion.

1.2. Développement et mise à jour régulière du Site Internet du PFBC

Le site Internet du PFBC mis en place par la facilitation américaine sera développé et mis à jour régulièrement au cours de la facilitation française. La prestation pour la récupération, le transfert vers un nouveau serveur et la mise à jour régulière du site sera assurée par le Département Forêts du Centre International pour la Recherche Agronomique et le Développement (CIRAD).

Un opérateur du CIRAD relancera périodiquement les fournisseurs d'information, tout particulièrement les points focaux membres du PFBC, pour recueillir des documents pertinents sur les activités réalisées pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. Il sera également chargé de mettre en forme et de publier en ligne les textes reçus après validation par un comité de lecture associant, a minima, un expert senior du CIRAD connaissant bien l'Afrique Centrale, un expert désigné par le Secrétariat Exécutif COMIFAC et un représentant de la facilitation française. En tant que de besoin, le Comité Consultatif Régional pourra être consulté pour valider certains documents avant leur publication sur le Site Internet PFBC.

1.3. Animation du réseaux des points focaux PFBC – Contribution à la circulation de documents au sein du PFBC – Facilitation pour la publication d’articles auprès de certains membres du PFBC

La facilitation française cherchera à favoriser une circulation rapide de l’information entre les différents acteurs du PFBC. Pour atteindre cet objectif, outre la gestion du Site Internet PFBC, elle contribuera à la diffusion d’information en utilisant tous les médias disponibles (radio, journaux spécialisés type ‘Flamboyant’, courrier électronique, CDROM, presse nationale...). Pour relayer ces informations, elle s’appuiera sur les point focaux du PFBC, sur les réseaux thématiques déjà opérationnels (CEFDHAC, RIFFEAC, IFIA, CORAF/Forêt, REFADD, REPOFBAC...) et, bien évidemment, sur le SE COMIFAC.

1.4. Préparation et animation, en liaison avec la COMIFAC, des réunions annuelles du PFBC

Pour le suivi-évaluation des activités de sa facilitation, la France organisera chaque année, dans une capitale d’un pays membre, une réunion des partenaires afin d’évaluer les interventions conduites au niveau régional et d’adapter, si nécessaire, les termes de références aux évolutions récentes du PFBC (résultant des souhaits communs et d’une vision partagée). Elle élaborera, au début de sa facilitation, des indicateurs de résultats pour évaluer l’impact du PFBC et rédigera un rapport annuel d’activités qu’elle diffusera largement après présentation préalable aux membres lors des réunions du PFBC.

2. *Mise en place et participation au groupe de travail sur les mécanismes de financement*

Le mandat de ce groupe de travail, dont la composition définitive reste à définir sur une base de participation volontaire des membres du PFBC, pourrait être le suivant :

- élaborer dès le premier trimestre 2005 une matrice des financements acquis (et/ou en cours d’instruction) aussi bien au niveau national que régional pour avoir une vision plus claire des besoins réels de financements supplémentaires pour le Plan de Convergence ;
- identifier plus clairement les responsabilités, les modalités d’exécution et le rôle des différents acteurs pour la mise en œuvre effective du plan de convergence afin d’être en mesure de chiffrer plus clairement les affectations réelles des financements recherchés pour les différentes activités du plan de convergence ;
- lister la nécessaire diversité des mécanismes à mettre en place pour assurer le financement efficace des différents axes stratégiques du Plan de Convergence. Certaines thématiques se prêtent assez bien à la mise en commun de ressources pour améliorer l’efficacité des interventions (exemples : recherche-développement, gestion des aires protégées transfrontalières...) alors que d’autres justifient plutôt la mise en place de mécanismes de financement au niveau national (aides budgétaires, aides à des programmes sectoriels, lignes de crédits en faveur du secteur privé pour l’aménagement des concessions forestières...)

Une réunion de ce groupe de travail pourrait avoir lieu dès mars 2005 pour clarifier son mandat, définir son agenda jusqu’au dernier trimestre 2005, date à laquelle il devra soumettre ses recommandations lors de la prochaine réunion du PFBC, et programmer les activités de concertation qu’il devra avoir avec différents types d’acteurs (compagnies pétrolières, exploitants forestiers, banques de développement, NEPAD, bailleurs bilatéraux etc...) pour proposer des mécanismes innovants recueillant l’adhésion des contributeurs éventuels aux mécanismes proposés. Ce groupe de travail tiendra régulièrement informé le Comité Consultatif Régional de ses activités.

La prochaine réunion des membres du PFBC pourrait avoir lieu à Libreville (ou dans une autre capitale d’un pays membre du PFBC) au cours du dernier trimestre de l’année 2005 pour présenter les résultats des travaux de ce groupe de travail et recueillir des engagements plus concrets des partenaires techniques et financiers ainsi que du secteur privé pour leur contributions éventuelles aux mécanismes de financement identifiés pour permettre la mise en œuvre effective du plan de convergence de la COMIFAC.

3. La promotion de la formation des cadres africains et le renforcement des capacités des différents acteurs du secteur forêt environnement (société civile, secteur privé, ONG nationales...) en matière de conservation et de gestion durable des forêts

Sur ce thème, la facilitation française propose d'accompagner en priorité les activités suivantes :

- mise en place d'un groupe opérationnel de concertation régional regroupant : (i) les équipes des projets et/ou programmes en cours (projet UE ENEF/ERAIFT, projet français FORINFO, ...), (ii) les ONG internationales actives dans le secteur formation, (iii) les représentants du RIFFEAC (ENEF, ERAIFT, CRESA bois), (iv) l'IFIA pour le secteur privé et (v) le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Le mandat de ce groupe sera de développer les synergies entre les interventions en cours dans le secteur de la formation, d'aider le RIFFEAC à améliorer la cohérence des modules de formation dispensés dans la sous région, d'adapter ces modules de formations aux attentes des utilisateurs (administrations, secteur privé, ONG environnementales...) et de diffuser l'information sur les formations disponibles en Afrique Centrale. Ce groupe opérationnel de concertation rendra régulièrement compte de ses activités au Comité Consultatif Régional.
- contribution à une réunion de concertation régionale sur le thème "information environnementale". Cette réunion régionale de concertation aura pour principal objectif d'effectuer un bilan de l'évaluation du PRGIE et de proposer des perspectives réalistes pour la période 2005 – 2006. Elle sera organisée par l'ADIE et impliquera étroitement le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, la Banque Mondiale, l'Union européenne...
- contributions à l'animation de concertations entre acteurs sur le thème de la formation professionnelle dans chacun des pays de la COMIFAC (Etats, ONG, entreprises privées, bailleurs de fonds) pour mieux prendre en compte les besoins des industriels du secteur ;
- faciliter la mise en place d'un forum consultatif des ONG et de la société civile de la sous-région afin de leur permettre d'améliorer leur représentativité dans les différentes instances du PFBC ;
- actions de renforcement des capacités des acteurs du secteur forêt environnement pour la préparation et la participation active aux sessions de négociation relatives aux conventions internationales issues de Rio. Dans ce cadre, pour répondre à la demande de certains partenaires d'Afrique Centrale, des sessions de formation seront organisées dans plusieurs pays de la sous région sur les thèmes appropriés (notamment de la séquestration du Carbone et du Mécanisme de Développement Propre (MDP) du protocole de Kyoto).

4. Renforcement des capacités du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

Pour répondre aux préoccupations maintes fois exprimés par les membres du PFBC lors de la consultation, il est clair que la France ne devra pas se substituer au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour mettre en œuvre certaines activités programmées dans la cadre de sa facilitation. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire qu'un appui spécifique au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC puisse être apporté par les différents partenaires, dont la France, pour lui permettre de jouer réellement son rôle d'animation aux cotés de la facilitation du PFBC.

Pour atteindre cet objectif d'implication constante du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour la mise en œuvre du programme d'activités de la facilitation française, il est envisagé de renforcer ses capacités selon les modalités suivantes :

- **positionnement d'un cadre africain de haut niveau, dénommé co-facilitateur**, qui devra assurer une coordination réelle avec le secrétariat exécutif de la COMIFAC et les autres partenaires. La lettre de mission de ce cadre sera élaborée ultérieurement.

- **Fourniture d'une assistance technique auprès de la COMIFAC** pour faciliter son implication dans le PFBC en liaison avec d'autres partenaires (Allemagne, alliance BM-WWF, FAO).

5. L'amélioration de la gouvernance par l'harmonisation et le respect des lois et réglementations forestières dans le cadre de l'initiative AFLEG et par la promotion d'accords volontaires de partenariat dans le cadre de l'initiative européenne FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade)

Sur ce thème spécifique de la gouvernance et de l'harmonisation des législations et des réglementations forestières, la facilitation française travaillera en étroite relation avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les membres du PFBC particulièrement impliqués sur ce sujet (Banque Mondiale, Union européenne, ONG internationales...) et les administrations nationales des eaux et forêts des Etats membres de la COMIFAC. Sans négliger une implication constante au sein des groupes de concertation nationaux déjà opérationnels (Cameroun, Gabon, RD Congo...) via son dispositif de coopération bilatérale, elle s'impliquera tout particulièrement, dans le cadre de sa facilitation, sur les activités suivantes :

- Contribution à l'animation de réunions de concertation nationales pour la préparation d'accords volontaires de coopération dans le cadre du processus FLEGT. Ces réunions seront organisées en partenariat avec les administrations nationales des pays volontaires, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et l' Union européenne.
- Contribution aux échanges d'expérience et appui logistique pour des réunions de concertation (ou d'information du secteur privé) sur le thème de la "certification des bois". Sur ce point, elle cherchera à insérer ses interventions dans les dynamiques actuelles.
- Contribution aux échanges d'expérience et réunions de concertation dans le cadre des initiatives AFLEG, notamment en ce qui concerne l'exploitation illégale de la flore et de la faune.

6. Promotion des activités du PFBC, de la COMIFAC et des Etats du Bassin du Congo pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale

Au plan international, la facilitation française aura pour objectif de promouvoir les activités du PFBC, de la COMIFAC et des Etats du Bassin du Congo pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Elle recherchera l'adhésion de nouveaux partenaires lors des rencontres, conférences, et sessions de négociation dédiées aux forêts et à la biodiversité (OIBT, FNUF, CBD, CCCC...).

Elle mobilisera, en tant que de besoin, son réseau diplomatique pour sensibiliser certains partenaires aux enjeux de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

4. Proposition de chronogramme des principales activités de la facilitation française du PFBC

Chronogramme des principales activités de la facilitation française du PFBC	Année 2005				Année 2006			
Développement et mise à jour régulière du Site Internet (partenaires : CIRAD – membres PFBC)								
Animation du réseaux des points focaux PFBC – Contribution à la circulation de documents au sein du PFBC – Facilitation pour la publication d’articles auprès de certains membres du PFBC ;								
Mise en place et animation des réunions trimestrielles du Comité Consultatif Régional du PFBC (partenaires : SE COMIFAC, membres du Comité Consultatif Régional)								
Elaboration et mise à jour régulière d’une matrice présentant les financements acquis pour des actions répondant aux objectifs du SMDD, de la déclaration de Yaoundé ou s’insérant dans le Plan de Convergence de la COMIFAC (partenaires : COMIFAC – membres du PFBC)								
Réunions de concertation sur le thème “formation” (partenaires : COMIFAC – RIFFEAC)								
Réunion de concertation sur le thème “information environnementale” - Bilan de l’évaluation du PRGIE - Perspectives pour la période 2005 - 2006 (partenaires : SE COMIFAC – BM – ADIE)								
Echanges d’expérience et réunions de concertation sur le thème “certification des bois” (partenaires : COMIFAC – FSC – PAFC – ONG – Secteur privé – OAB/OIBT)								
Réunions de concertation sur la préparation d’accords volontaires de coopération dans le cadre du processus FLEGT (partenaires : Etats volontaires – COMIFAC – Union européenne)								
Mise en place et participation régulière aux activités du groupe de travail sur les mécanismes de financement du plan de convergence COMIFAC (partenaires : BM, BAD, UE, SE COMIFAC)								
Financement d’études thématiques à caractère régional à la demande du SE COMIFAC								
Elaboration et révision annuelle d’indicateurs de résultats des activités du PFBC								
Rédaction d’un rapport annuel sur les activités de la Facilitation Française du PFBC								
Préparation et animation, en liaison avec la COMIFAC, de la réunion annuelle du PFBC								

C. METHODOLOGIE



**EVALUATION CONJOINTE FRANCO-ALLEMANDE
DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN
DU CONGO ET DE SA FACILITATION POUR LA
PERIODE 2003-2007**

METHODOLOGIE

Référence Client
Référence EVAO
Indice de révision
Date

EVAO/2007/004
3
01/08/2007

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	60
1. CONSULTATION DES SOURCES DISPONIBLES	60
2. ENQUETES DIRECTES.....	61
2.1. Questionnaires.....	12
2.2. Entretiens.....	12
2.3. Groupes de réflexion	12
2.4. Matrice de correspondance	63
3. INDICATEURS.....	63
4. ANALYSES.....	64
4.1. Evaluation du PFBC	13
4.1.1. Partenaires.....	13
4.1.2. Relations PFBC – COMIFAC.....	65
4.1.3. Structure	65
4.2. Evaluation des facilitations	31
4.3. Pistes pour la facilitation allemande	66
5. PLAN DE TRAVAIL ET ORGANISATION	67
5.1. Organisation	67
5.2. Calendrier	68
6. LIVRABLES	68
ANNEXES	69
A. Sources.....	69
B. Questionnaires.....	69
C. Entretiens.....	69

INTRODUCTION

L'évaluation conjointe franco-allemande du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) et de sa facilitation pour la période 2003-2007 se déroulera de juin à septembre 2007. Elle s'organise autour de trois axes :

- L'évaluation du Partenariat en lui-même ;
- L'évaluation des phases de facilitation américaine et française (2003-2007) ;
- L'élaboration de propositions concrètes pour la facilitation allemande (2008-2009).

Elle est confiée à trois consultants : les deux premiers, consultants interne à la GTZ, sont basés en Europe, le troisième, EVAO CONSEIL, est basé en Afrique centrale.

Conformément aux dispositions contractuelles arrêtées entre le Service de coopération et d'action culturelle de Yaoundé, Cameroun (le Client), et EVAO CONSEIL, la présente note expose dans le détail les méthodologies et démarche qui seront mise en œuvre au cours de l'évaluation. Cette note est soumise à la validation préalable du Client.

Ainsi qu'indiqué dans la proposition EVAO CONSEIL portant référence 2007/004 rev1 datée du 01/06/2007, l'évaluation s'appuiera sur des méthodologies courantes pour ce type d'étude (consultation des sources disponibles, enquêtes directes, analyse et recommandations) avec un certain nombre d'aménagements spécifiques, en particulier l'organisation de groupes de discussion dans le cadre du troisième axe. Cette approche participative vise d'une part à l'élaboration collective de recommandations et d'autre part à favoriser l'adhésion des membres du PFBC à la « feuille de route » de la facilitation allemande, dont la rédaction doit faire suite à l'évaluation.

5. CONSULTATION DES SOURCES DISPONIBLES

La consultation des sources disponibles, tous médias confondus (mais vraisemblablement essentiellement écrites), à la fois internes et externes au PFBC, doit permettre :

- de recenser les dispositions légales et conventionnelles applicable au secteur forêt-environnement, en particulier au niveau de la sous-région Afrique centrale (Déclaration de Yaoundé) ;
- d'arrêter un état des connaissances théoriques et pratiques relatives à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers (faune et flore), ainsi qu'à la réduction de la pauvreté, en particulier en milieu forestier ;
- de compiler les différentes politiques régionales et nationales applicables au secteur forêt-environnement en Afrique centrale ;
- d'identifier les principaux acteurs, programmes et projets du secteur forêt-environnement en Afrique centrale (y compris ceux relevant du PFBC) ;
- de recueillir des informations sur le fonctionnement interne du PFBC et de ses facilitations successives, et notamment les instruments et méthodes de communication et d'information ;
- d'identifier certaines initiatives similaires au PFBC, aux fins d'études comparatives.

L'exploitation des sources sera à la fois qualitative et quantitative, en particulier pour le renseignement des indicateurs retenus pour l'évaluation.

Les sources retenues pour l'évaluation pourront être définies par le Client ou proposées par les Consultants. La récupération des sources relève de la responsabilité commune du Client et des Consultants.

Une liste non exhaustive des sources à exploiter est annexée au présent document. Cette liste identifie les sources déjà en possession d'EVAO CONSEIL, et celles qui doivent lui être fournies par

le Client. Le Client est invité à compléter cette liste en fonction de ses connaissances des sources pertinentes disponibles.

6. ENQUETES DIRECTES

Par « enquêtes directes » on entendra la récupération par les Consultants de données, avis officiels ou personnels, éléments d'analyse, recommandations, etc. auprès d'interlocuteurs identifiés.

Plusieurs types d'enquêtes directes seront mises en œuvre pour la réalisation de l'évaluation. Elles seront administrées de manière différenciées en fonction du type d'interlocuteur.

Les différents types d'interlocuteurs seront principalement définis en fonction du rôle de l'organisation à laquelle ils appartiennent, à savoir :

- Bailleurs
- Opérateurs
- Bénéficiaires
- Parties prenantes
- Observateurs

On distinguera les organisations membres du PFBC et celles qui ne le sont pas.

Enfin, on distinguera autant que faire se peut les interlocuteurs et les éléments qu'ils fourniront selon la segmentation suivante :

- Les « Officiels » sont les interlocuteurs reconnus valablement comme porte-parole de leurs organisations respectives.
- Les « Personnes ressources » sont les interlocuteurs, identifiés par le Client ou proposés par les Consultants, qui jouissent d'une autorité technique ou politique, ou d'un engagement au sein du PFBC susceptible de conférer à leurs analyses, jugements et suggestions une valeur particulière. Certains interlocuteurs peuvent être à la fois Officiels et Personnes ressources.

L'identification des interlocuteurs relève principalement de la responsabilité du Client. Les Consultants peuvent néanmoins proposer d'autres interlocuteurs.

Une liste non exhaustive d'interlocuteurs (et des catégories dont ils relèvent) est jointe au présent document.

Trois types d'enquêtes directes seront mis en œuvre lors de l'évaluation :

- des Questionnaires ;
- des Entretiens individuels semi-directifs ;
- l'animation de Groupes de réflexion.

Chacun de ces types d'enquêtes comportera plusieurs volets en fonction des interlocuteurs considérés. Une matrice (cf. infra) illustre la correspondance entre types d'interlocuteurs et volets applicables.

6.1. Questionnaires

Les questionnaires sont préparés en début de mission, et administrés en présence d'EVAO CONSEIL ou à distance (courriel), en groupe ou individuellement, selon les cas. Les données nominatives permettant d'identifier le répondant ne seront pas communiquées au Client.

Les questionnaires comprendront deux volets :

- Le volet Q1 « Satisfaction interne » vise à apprécier le taux de satisfaction de ses membres vis-à-vis des principaux aspects du Partenariat : sa structure, ses stratégies (appui à la COMIFAC notamment), ses facilitations successives. Il s'adresse à tous les interlocuteurs internes au PFBC. Les répondants seront par ailleurs invités à indiquer leur degré de participation effective au PFBC.
- Le volet Q2 « Satisfaction externe » doit permettre de qualifier l'image dont jouit le PFBC auprès des acteurs du secteur forêt environnement en Afrique centrale. Il s'adresse aux interlocuteurs externes au PFBC. Les réponses des bénéficiaires feront l'objet d'une analyse distincte.

Ces deux volets sont annexés au présent document. Ils sont susceptibles d'être modifiées après avoir été soumis à un échantillon test.

6.2. Entretiens

Les entretiens sont conduits individuellement et de manière semi-directive par les Consultants, selon une trame minimale prédéfinie. Les Consultants ont toute latitude pour étendre la portée de ces entretiens quand cela s'avère pertinent. En particulier, les Personnes ressources qui, pour des raisons pratiques, ne seraient pas en mesure de participer aux groupes de discussion (cf. infra), pourront être invités à exposer leur analyse des forces – faiblesses – opportunités – menaces du PFBC et de ses facilitations, ainsi que leurs suggestions concernant les pistes pour la facilitation allemande. De même, les entretiens pourront être poursuivis par des échanges à distance (téléphone, courriel) si les Consultants le jugent nécessaire à la bonne réalisation de l'évaluation. L'anonymat des répondants sera garanti par les Consultants.

Les entretiens comprendront quatre volets :

- Le volet E1 « Organisations » vise à mieux connaître les organisations dont relèvent les interlocuteurs, leurs objectifs, politiques, priorités, moyens, ainsi que les relations de travail qu'ils entretiennent avec d'autres organisations. Il s'adresse aux interlocuteurs Officiels.
- Le volet E2 « Activités » vise à identifier les programmes et projets menés dans le secteur forêt environnement, essentiellement en Afrique centrale, ainsi qu'à connaître leurs portées thématiques et financières, les synergies qu'ils développent avec d'autres activités, leurs systèmes propres de suivi-évaluation et les acteurs qu'ils mobilisent. Il s'adresse à tous les interlocuteurs, en privilégiant les responsables d'activité (chef de projet, gestionnaire, etc.).
- Le volet E3 « Analyse » vise à recueillir l'avis et les explications des répondants sur les sujets « saillants », identifiés comme tels lors de la consultation des sources écrites, de la compilation des indicateurs ou lors des premières phases d'analyse. La trame d'entretien de ce volet ne pourra être développée qu'à un stade ultérieur de l'évaluation.
- Le volet E4 « Etude comparative » s'adresse de manière très particulière aux porteurs d'initiatives similaires au PFBC.

Les trames d'entretien correspondant aux deux premiers volets sont annexées au présent document.

6.3. Groupes de réflexion

Les groupes de réflexion sont des exercices collectifs d'analyse ou d'élaboration de proposition. Après avoir présenté quelques règles basiques et lancé le débat, les Consultants assureront de manière neutre le rôle d'animateur. L'identité des participants aux différents groupes de réflexion (à l'exception du groupe rassemblant les assistants techniques de la coopération française, cf. infra) ne sera pas communiquée au Client.

Tous les groupes de réflexion rassembleront en priorité les Personnes ressources.

Les groupes de réflexion comprendront trois volets :

- Le volet G1 « SWOT PFBC » vise à analyser les forces – faiblesses – opportunités – menaces (l'acronyme SWOT vient de l'anglais Strengths – Weaknesses – Opportunities – Threats) propres au Partenariat et à ses facilitations successives.
- Le volet G2 « Pistes pour la facilitation allemande » vise à faire émerger les suggestions et recommandations des participants relatives aux aspects à prendre en compte lors de la rédaction de la feuille de route de la prochaine facilitation, qui doit être entreprise après l'évaluation.
- Le volet G3 « Réseau » doit permettre d'apprécier l'intérêt, pour tout facilitateur, de disposer de contacts privilégiés avec les administrations des Etats membres de la COMIFAC et d'une longue expérience au sein du secteur forêt environnement en Afrique centrale. Il s'adresse de manière très particulière aux assistants techniques de la coopération française, et à ce titre l'anonymat des participants ne peut être totalement garanti par les Consultants. Ceux-ci seront informés de la situation et invités, s'ils le désirent, à ne pas participer au groupe de réflexion.

6.4. Matrice de correspondance

Type d'enquête directe	Bailleurs	Opérateurs	Bénéficiaires	Parties prenantes Observateurs	COMIFAC
Questionnaires					
Q1 « Satisfaction interne »	<input checked="" type="checkbox"/> (membres PFBC uniquement)	<input checked="" type="checkbox"/> (membres PFBC uniquement)		<input checked="" type="checkbox"/> (membres PFBC uniquement)	<input checked="" type="checkbox"/>
Q2 « Satisfaction externe »			<input checked="" type="checkbox"/> (non-membres PFBC uniquement)	<input checked="" type="checkbox"/> (non-membres PFBC uniquement)	
Entretiens					
E1 « Organisations »	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
E2 « Activités »	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
E3 « Analyse »	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
E4 « Etude comparative »	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Groupes de réflexion					
G1 « SWOT PFBC »	<input checked="" type="checkbox"/> (Personnes ressources)	<input checked="" type="checkbox"/> (Personnes ressources)	<input checked="" type="checkbox"/> (Personnes ressources)	<input checked="" type="checkbox"/> (Personnes ressources)	<input checked="" type="checkbox"/> (Personnes ressources)
G2 « Pistes pour le facilitation allemande »	<input checked="" type="checkbox"/> (membres PFBC uniquement)	<input checked="" type="checkbox"/> (membres PFBC uniquement)		<input checked="" type="checkbox"/> (membres PFBC uniquement)	<input checked="" type="checkbox"/>
G3 « Réseau »	<input checked="" type="checkbox"/> (Coopération française)				

7. INDICATEURS

Afin de pouvoir quantifier un certain nombre de réalités présentant un intérêt pour l'évaluation, des indicateurs seront développés. Ceux-ci seront pour la plupart tirés ou calculés à partir de sources fiables et identifiées. La disponibilité de telles sources est donc une condition impérative au recollement des indicateurs, et il est possible que certains ne puissent être renseignés correctement. Le cas échéant, le rapport d'évaluation motivera l'abandon de certains indicateurs pour cause de manque de données disponibles.

8. ANALYSES

Les analyses seront menées en respectant les trois axes de l'évaluation, à savoir :

- L'évaluation du Partenariat en lui-même ;
- L'évaluation des phases de facilitation américaine et française (2003-2007) ;
- L'élaboration de propositions concrètes pour la facilitation allemande (2008-2009).

Les différentes analyses s'appuieront à des degrés divers sur une base de données « Activités » développée spécifiquement pour l'évaluation. Cette base de données recensera, de la manière la plus exhaustive possible, les programmes, projets, initiatives menées dans le secteur forêt environnement en Afrique centrale, en rassemblera les informations suivantes :

- Bailleurs
- Opérateurs
- Bénéficiaires
- Thématiques principales couvertes par l'activité (conservation, gestion durable, réduction de la pauvreté)
- Correspondance avec les axes du Plan de convergence de la COMIFAC
- Budgets / décaissements
- Période d'exécution
- Evaluations réalisées

Les activités recensées dans la base de données seront celles ayant été mises en œuvre lors de la période pertinente à l'évaluation, c'est-à-dire a minima 2003-2006. Dans la mesure du possible, les activités antérieures (1998-2002), actuelles (2007) et projetées (2008-2009) seront également prises en compte.

La présentation des différentes analyses, ci-dessous, met en exergue les questions clés auxquelles l'évaluation doit répondre en particulier, ainsi que les remarques éventuelles d'EVAO CONSEIL.

8.1. Evaluation du PFBC

Partenaires

Questions :

- Le PFBC rassemble-t-il de manière adéquate les parties prenantes du secteur forêt environnement en Afrique centrale, en particulier les représentants du secteur privé et de la société civile ?
- Les membres du PFBC bénéficient-ils de leur participation au Partenariat ?
- Le Partenariat atteint-il les objectifs qu'il s'est fixé ?
- Dans quelle mesure les membres du PFBC coopèrent-ils les uns avec les autres ?
- Les membres couvrent-ils collectivement les objectifs exposés dans le « Cadre de coopération » de 2005 ?
- Le PFBC est-il connu et reconnu par les acteurs du secteur forêt environnement en Afrique centrale ?

Analyse :

i. Représentativité

Proposer une liste des parties prenantes du secteur forêt environnement en Afrique centrale ; analyser les écarts éventuels avec la constitution actuelle du PFBC ; expliquer la non-participation de certains acteurs (réticences, obstacles) et faire les recommandations correspondantes.

- ii. Valeur-ajoutée
Mesurer le taux de satisfaction des membres vis-à-vis du PFBC ; recenser leurs insatisfactions et attentes ; proposer des pistes d'amélioration.
- iii. Coopération entre les membres du PFBC
Recenser les coopérations entre membres du PFBC (sur la base des activités) ; qualifier les membres du PFBC en fonction de leur implication dans ces coopérations ; identifier d'éventuels sous-groupes au sein du Partenariat (membres coopérant entre eux mais pas avec les autres membres).
- iv. Atteinte des objectifs du PFBC
Mesurer le taux de satisfaction des membres vis-à-vis de l'atteinte ou non des objectifs du Partenariat.
- v. Couverture des axes du Plan de convergence COMIFAC par les activités des membres du PFBC
Identifier les axes les mieux couverts, les moins couverts ; expliquer les différences de couverture ; proposer des stratégies pour une couverture exhaustive et adaptée aux besoins du secteur.
- vi. Reconnaissance du PFBC
Mesurer le taux de reconnaissance et d'approbation du PFBC auprès des acteurs du secteur forêt environnement externes au Partenariat ; apprécier la couverture médiatique du PFBC (calcul des Unités de bruit médiatique –UBM- ou similaire, entretiens avec les représentants des médias).

Relations PFBC – COMIFAC

Questions :

- Les relations actuelles entre le PFBC et la COMIFAC favorisent-elles pleinement la poursuite d'une amélioration durable du secteur forêt environnement en Afrique centrale ?
- La mise en place effective d'une co-facilitation africaine est-elle susceptible d'améliorer les relations entre PFBC et COMIFAC, et à quelles conditions ?

Analyse :

- i. Prospective
Dégager une vision consensuelle de l'avenir de la COMIFAC et de ses institutions partenaires, de leur fonctionnement effectif et de leur financement.
- ii. Analyse d'écart interne à la COMIFAC
Décrire le fonctionnement et le financement actuel de la COMIFAC et de ses institutions partenaires ; identifier les écarts avec la vision prospective établie auparavant ; recenser les solutions envisageables (voire déjà mises en œuvre) pour combler ces écarts.
- iii. Relations PFBC - COMIFAC
Proposer une lecture synthétique des relations entre les principaux membres du PFBC et la COMIFAC (degré d'adhésion à la vision prospective, de confiance, de substitution) ; apprécier ces relations en fonction de leur impact sur l'évolution de la COMIFAC (favorables, neutres, contre-productives) ; mesurer la satisfaction des intervenants COMIFAC vis-à-vis du rôle du PFBC ; effectuer une comparaison « historique » avec les relations établies précédemment entre les structures similaires dans la sous-région (OAB, ADIE) et ses partenaires ; émettre des recommandations en prenant en compte les stratégies et règles internes des principaux membres du PFBC (certaines de ces recommandations porteront sur le rôle et statut éventuels d'un co-facilitateur africain).

Structure

Questions :

- La structure actuelle du PFBC est-elle adaptée aux objectifs que le Partenariat poursuit ?
- La structure actuelle du PFBC permet-elle un suivi adéquat des activités de ses membres et de leur impact ?

Analyse :

- o Analyse participative « SWOT » (forces, faiblesses, opportunités, menaces)
Identifier les forces et les faiblesses inhérentes à la structure actuelle du PFBC (réunion plénière, facilitation, comité consultatif régional, groupes de travail thématiques) ; mettre en exergue les tendances (secteur forêt environnement, politiques nationales et régionales, aide au développement, conventions internationales, etc.) susceptibles d'avoir un impact (opportunités, menaces) sur le PFBC ; émettre des propositions pour a) consolider les forces b) remédier aux faiblesses c) saisir les opportunités et d) se prémunir contre les menaces.
- ii. Analyse comparative (*benchmarking*) avec autres partenariats ou programmes similaires (GRASP, Asian Forest Partnership, etc.)
Sur la base des éléments disponibles, proposer une lecture comparative des avantages et défauts des différentes structures considérées ; tirer les enseignements pertinents pour le PFBC.
- iii. Faisabilité d'un système de suivi spécifique au PFBC
Proposer des indicateurs ; identifier les sources ; proposer une ébauche d'un système de suivi (répartition des responsabilités, procédures).

8.2. Evaluation des facilitations

Questions :

- Les facilitations américaine et française du PFBC ont-elles atteint leurs objectifs respectifs ?
- Comment ont été appréciées les facilitations successives par les membres du PFBC ?
- Quels sont les instruments et méthodes de facilitation, communication et motivation mis en œuvre par les facilitateurs ? Ces instruments et méthodes ont-ils été utilisés de manière efficace ?

Remarques :

- A ce jour, seule la facilitation française a été dotée d'une feuille de route formelle.
- L'évaluation se penchera sur l'intérêt pour le facilitateur de :
 - o Disposer d'un réseau disposé dans l'ensemble des pays du Bassin du Congo, en particulier d'une présence auprès des administrations ;
 - o S'appuyer sur une coopération dynamique préexistante ;
 - o Travailler selon une feuille de route, validée collectivement, tenant compte de ses compétences traditionnelles spécifiques.

Analyse :

- i. Réalisation des facilitations successives
Décrire les réalisations des facilitations successives, ainsi que les moyens consacrés ; pour la facilitation française, rapprocher les résultats obtenus des objectifs contenus dans la feuille de route (coordination régionale, mécanismes de financement, renforcement des capacités, appui au SE COMIFAC, gouvernance, promotion) ; expliquer les écarts éventuels entre résultats et objectifs ; proposer une mesure d'efficacité (rapport entre résultats obtenus et moyens mobilisés) des différentes réalisations.
- ii. Satisfaction des membres du PFBC vis-à-vis des facilitations successives
Mesurer le taux de satisfaction des membres du PFBC vis-à-vis des facilitations successives ; recenser les insatisfactions et attentes ; proposer des pistes d'amélioration.

8.3. Pistes pour la facilitation allemande

Questions :

- Quelles propositions concrètes peuvent être faites pour alimenter l'élaboration des termes de référence de la facilitation allemande, qui fera suite à l'évaluation ?
- Dans quelle mesure des clarifications sont-elles nécessaires entre la facilitation (allemande) et l'intervention des coopérations (allemande) ?
- Dans quelle mesure des clarifications sont-elles nécessaires entre le facilitateur et le Partenariat ?

Remarque :

- Ce dernier axe de l'étude n'est pas à proprement parler une évaluation. Il consiste, sur la base des enseignements tirés des axes précédents, en une réflexion participative visant à produire des recommandations pour la facilitation allemande.

Démarche :

- i. Présentation des conclusions préliminaires des deux premiers axes.
En fonction des participants aux groupes de réflexion, le débat participatif sera lancé à partir de questions-clés, constatations et conclusions issues des deux premiers axes de l'évaluation.
- ii. Débats autour de ces conclusions.
Le débat sera animé par le consultant mais poursuivra avant tout l'objectif d'amener les participants à réfléchir collectivement sur l'avenir du PFBC.
- iii. Elaboration collective de recommandations.
Les conclusions, recommandations, analyses issues des groupes de réflexion seront identifiées comme telles dans le rapport d'évaluation. Le consultant pourra les mettre en perspective en y apportant des éléments complémentaires issus de son analyse.

9. PLAN DE TRAVAIL ET ORGANISATION

9.1. Organisation

L'évaluation fera intervenir trois consultants : les deux premiers, consultants interne à la GTZ, sont basés en Europe, le troisième, EVAO CONSEIL, est basé en Afrique centrale.

La finalisation des méthodologies d'évaluation, la consultation des sources écrites, les entretiens, l'analyse, la rédaction et la restitution du rapport d'évaluation seront effectuées en commun par les Consultants.

Les questionnaires seront administrés par EVAO CONSEIL.

Afin de garantir la meilleure collaboration possible, les deux consultants échangeront de manière systématique les éléments suivants :

- Comptes rendus d'entretiens ;
- « Fiches de lecture » des sources disponibles.

EVAO CONSEIL communiquera aux Consultants internes à la GTZ les résultats synthétisés des questionnaires.

EVAO CONSEIL rédigera le rapport préliminaire et le communiquera aux deux autres Consultants. Les révisions éventuellement apportées à ce rapport préliminaire se feront sur une base consensuelle.

EVAO CONSEIL sera chef de file des restitutions préliminaires et finales, auxquelles participeront dans la mesure du possible les deux autres Consultants.

9.2. Calendrier

L'évaluation se déroulera selon le calendrier indicatif suivant :

Début de l'évaluation	18/06/2007
Premiers entretiens	18/06-06/07/2007
Concertation initiale entre consultants	16-18/07/2007
Finalisation méthodologie y compris questionnaires	20/07/2007
Questionnaires	23/07-10/08/2007
Consultation des sources disponibles	18/06-14/09/2007
Entretiens	17/07-14/09/2007
Groupes de réflexion	20/08-07/09/2007
Finalisation rapport préliminaire	10-14/09/2007
Pré-restitutions (Libreville, Yaoundé)	17-21/09/2007
Remise rapport final	12/10/2007
Restitution finale (Paris)	25/10/2007

10. LIVRABLES

Les livrables de l'évaluation sont les suivants :

- Rapport préliminaire
- Pré-restitutions
- Rapport final
- Restitution finale

ANNEXES

A. Sources

B. Questionnaires

C. Entretiens

SOURCES

Titre / Description	En possession d'EVAO	A la charge du Client
Dispositions légales et conventionnelles		
Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales, <i>Déclaration de Yaoundé</i> , 17 mars 1999	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sommet mondial sur le développement durable, <i>Déclaration de Johannesburg sur le développement durable</i> , 2002	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CNUCED, <i>Accord international sur les bois tropicaux</i> , 2006	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conservation, gestion durable des écosystèmes forestiers, réduction de la pauvreté		
Geoffrey Heal, <i>Valuing ecosystem services</i> , 1999	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FAO, <i>Etat des forêts du monde</i> , 2001/2003/2005	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Claude Nguingiri, <i>Gouvernance des aires protégées dans le bassin du Congo : Principes et pratiques</i> , 2004	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J.A. Sayer mod., <i>Séminaire sur l'état des forêts d'Afrique centrale</i> , 2006	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ONF International, <i>Analyse de faisabilité du rapprochement des systèmes de certification FSC et PAFC en Afrique centrale</i> , 2006	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Kenneth M. Chomitz, <i>At Loggerheads ?</i> , World Bank Policy Research Paper, 2007	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Politiques régionales et nationales « forêt environnement »		
COMIFAC, <i>Plan de convergence</i> , 2002	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COMIFAC, <i>Conférence ministérielle sur l'application de l'AFLEG</i> , 2003	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COMIFAC, <i>Bilan des activités de la COMIFAC 2004-2006</i> , 2006	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COMIFAC, <i>Etat d'avancement du processus d'harmonisation des politiques forestières et fiscales en Afrique centrale</i> , 2006	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COMIFAC, <i>Soumission des points de vue des pays du bassin du Congo</i> , 2006	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COMIFAC, <i>Mécanisme de financement autonome pour la COMIFAC</i> , 2007	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programmes nationaux forêt environnement des Etats membres de la COMIFAC	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Acteurs, programmes et projets		
Norbert Gami, Charles Doumenge, <i>Les acteurs de la gestion forestière en Afrique centrale et de l'ouest</i> , FORAFRI, 2001	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COMIFAC, <i>Compte rendu du comité de pilotage du projet « Compensation pour la séquestration du carbone et MDP en Afrique »</i> , 2006	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Atelier sous-régional sur la mise en place du groupe de travail sur la biodiversité</i> , 2006	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>L'observatoire des forêts d'Afrique centrale</i> , 2007	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PFBC et facilitations		
Termes de référence de la facilitation américaine (ou équivalent)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Titre / Description	En possession d'EVAO	A la charge du Client
PFBC, <i>Cadre de coopération</i> , 2005	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PFBC, <i>Termes de référence de la facilitation du PFBC</i> , 2005	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PFBC, <i>Compte rendu du Comité consultatif régional, Kinshasa</i> , 2007	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Comptes rendus des CCR antérieurs	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Initiatives comparables		
Yukina Jasmijn Uitenboogaart, <i>Filling the gap in Asian forest governance - An evaluative analysis of the Asian Forest Partnership</i> , 2007	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

QUESTIONNAIRES

1. Grille d'analyse volet Q1 « Satisfaction interne »

Critères d'analyse

Item	Description	Source
1	Organisation	Questionnaire
2	Type organisation (bailleur, opérateur, etc.)	Consultant
3	Secteur d'activité organisation (conservation, gestion durable, etc.)	Consultant
4	Statut organisation (gouvernementale, ONG, privé, etc.)	Consultant
5	Ancienneté	Questionnaire
6	Participation de l'interlocuteur au secteur, à la sous-région, au PFBC	Questions n°30, 32 et 34
7	Participation de l'organisation de l'interlocuteur au secteur, à la sous-région, au PFBC	Questions n°31, 33 et 35

Questions

Thème	Détail	Questions
Connaissance PFBC	Existence	1
	Objectifs	2
	Structure	3
Satisfaction PFBC	Structure	4-7
	Résultats	8-13
	Valeur ajoutée	14-19
Satisfaction facilitation	Distinction des rôles (facilitation – coopération facilitateur)	20-21
	Action du facilitateur	22-26
	Facilitation française	27-29

VOLET Q1 « SATISFACTION INTERNE »

Pour chacune des questions ci-dessous, indiquer votre degré d'assentiment, selon une échelle de 1 (pas du tout d'accord), à 5 (tout à fait d'accord). Répondez en cochant les cases correspondantes. Si vous ne souhaitez pas vous prononcer, cochez la case NSPP.

Q	Connaissance PFBC	1	2	3	4	5	NSPP
1	Vous connaissez bien le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC).						
2	Vous connaissez bien les objectifs poursuivis par le PFBC.						
3	Vous connaissez bien la structure et le mode de fonctionnement du PFBC.						

Q	Satisfaction PFBC	1	2	3	4	5	NSPP
	Structure PFBC						
4	La structure actuelle du PFBC (partenariat rassemblant plusieurs types d'acteurs, avec facilitation) est bien adaptée à l'objectif de coordination des contributions techniques et financières de ses membres.						
5	La structure actuelle du PFBC est bien adaptée à l'objectif de partage des informations et des données entre ses membres.						
6	De manière générale, le degré de formalité de la structure actuelle du PFBC est bien adapté aux objectifs qu'il poursuit.						
<i>Si réponse à la question n°6 est 1, 2 ou 3, répondez à la question n° 7. Sinon, passez directement à la question n°8.</i>							
7	De manière générale, la structure actuelle du PFBC n'est pas assez formelle.						
	Résultats PFBC						
8	Le PFBC a un impact positif fort sur la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.						
9	Le PFBC a un impact positif fort sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.						
10	Le PFBC a un impact positif fort sur la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale.						
11	Dans les faits et de manière générale, les membres du PFBC insèrent réellement leurs actions dans les programmes régionaux et/ou nationaux des Etats membres de la COMIFAC.						
12	Dans les faits et de manière générale, les membres du PFBC s'impliquent réellement dans le processus de renforcement des capacités institutionnelles des différents acteurs du secteur forêt environnement.						
13	Dans les faits et de manière générale, les membres du PFBC attachent réellement une attention particulière à l'implication accrue de la société civile et du secteur privé dans les actions de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.						

Q	Satisfaction PFBC	1	2	3	4	5	NSPP
	Valeur ajoutée PFBC						
14	Vous bénéficiez pleinement du levier politique que peut représenter le PFBC.						
15	A votre connaissance, votre organisation bénéficie pleinement du levier politique que peut représenter le PFBC.						
16	Vous bénéficiez pleinement des opportunités de coopérations qu'offre le PFBC.						
17	A votre connaissance, votre organisation bénéficie pleinement des opportunités de coopérations qu'offre le PFBC.						
18	Le PFBC a un impact positif fort sur votre activité personnelle.						
19	Le PFBC a un impact positif fort sur les activités de votre organisation.						

Pour les questions n°20, 22, 23, 24, 25 et 26, merci de donner une réponse pour la phase de facilitation américaine (2003-2004) et une autre pour la phase de facilitation française (2005-2007).

Q	Satisfaction Facilitations		1	2	3	4	5	NSPP
	Distinction des rôles							
20	Vous êtes pleinement satisfait de l'articulation entre les actions de facilitation et les actions de coopération du facilitateur.	US						
		Fce						
21	A l'avenir, la facilitation doit se distinguer clairement des actions de coopérations menées par le facilitateur.							
	Actions des facilitations							
22	Vous êtes pleinement satisfait de l'action du facilitateur en termes de promotion du PFBC.	US						
		Fce						
23	Vous êtes pleinement satisfait de l'action du facilitateur en termes de concertation au sein du PFBC.	US						
		Fce						
24	Vous êtes pleinement satisfait de l'action du facilitateur en termes de coordination des contributions techniques et financières des membres du PFBC.	US						
		Fce						
25	Vous êtes pleinement satisfait de l'action du facilitateur en termes de partage des informations et des données entre les membres du PFBC.	US						
		Fce						
26	De manière générale, vous êtes pleinement satisfait de l'action du facilitateur.	US						
		Fce						
	Facilitation française							
27	Vous êtes pleinement satisfait de l'action de la facilitation française sur les mécanismes de financement.							
28	Vous êtes pleinement satisfait de l'action de la facilitation française pour l'appui au Secrétariat exécutif de la COMIFAC.							
29	Vous êtes pleinement satisfait de l'action de la facilitation française pour l'amélioration de la gouvernance dans le cadre des initiatives AFLEG et FLEGT.							

Q	Participation au PFBC	1	2	3	4	5	NSPP
30	Vous êtes impliqué de manière prépondérante dans le secteur forêt environnement.						
31	Votre organisation est impliquée de manière prépondérante dans le secteur forêt environnement.						
32	Vous êtes impliqué de manière prépondérante dans un ou plusieurs pays d'Afrique centrale.						
33	Votre organisation est impliquée de manière prépondérante dans un ou plusieurs pays d'Afrique centrale.						
34	Vous êtes fortement impliqué dans le PFBC.						
35	Votre organisation est fortement impliquée dans le PFBC.						

Votre nom ¹⁹					
Votre organisation					
Depuis quelle année avez-vous connaissance de l'existence du PFBC ? ²⁰	2003	2004	2005	2006	2007

¹⁹ Ce questionnaire fera l'objet d'une analyse statistique dont les résultats alimenteront l'évaluation en cours du PFBC et de sa facilitation pour la période 2003-2007. La confidentialité des réponses contenues dans les questionnaires individuels est garantie par les consultants en charge de l'évaluation.

²⁰ Barrez les mentions inutiles

2. Grille d'analyse volet Q2 « Satisfaction externe »

Critères d'analyse

Item	Description	Source
1	Organisation	Questionnaire
2	Type organisation (bailleur, opérateur, etc.)	Consultant
3	Secteur d'activité organisation (conservation, gestion durable, etc.)	Consultant
4	Statut organisation (gouvernementale, ONG, privé, etc.)	Consultant
5	Ancienneté	Questionnaire
6	Participation de l'interlocuteur au secteur, à la sous-région, au PFBC	Questions n°20 et 22
7	Participation de l'organisation de l'interlocuteur au secteur, à la sous-région, au PFBC	Questions n°21 et 23

Thème	Détail	Questions
Connaissance PFBC	Existence	1
	Objectifs	2
	Principes	3
	Structure	4
	Facilitateur	5
Appréciation PFBC	Structure	6-7
	Résultats	8-13
	Image	14-19

VOLET Q2 « SATISFACTION EXTERNE »

Pour chacune des questions ci-dessous, indiquer votre degré d'assentiment, selon une échelle de 1 (pas du tout d'accord), à 5 (tout à fait d'accord). Répondez en cochant les cases correspondantes. Si vous ne souhaitez pas vous prononcer, cochez la case NSPP.

Q	Connaissance PFBC	1	2	3	4	5	NSPP
1	Vous connaissez bien le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC).						
2	Vous connaissez bien les objectifs poursuivis par le PFBC.						
3	Vous connaissez bien les principes que les membres du PFBC s'engagent à respecter.						
4	Vous connaissez bien la structure et le mode de fonctionnement du PFBC.						
5	Vous connaissez le facilitateur actuel du PFBC.						

Q	Appréciation PFBC	1	2	3	4	5	NSPP
	Structure PFBC						
6	La structure actuelle du PFBC (partenariat rassemblant plusieurs types d'acteurs, avec facilitation) est bien adaptée à son objectif de coordination des contributions techniques et financières de ses membres.						
7	La structure actuelle du PFBC est bien adaptée à son objectif de partage des informations et des données entre ses membres.						
	Résultats PFBC						
8	Le PFBC a un impact positif fort sur la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.						
9	Le PFBC a un impact positif fort sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.						
10	Le PFBC a un impact positif fort sur la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale.						
11	Dans les faits et de manière générale, les membres du PFBC insèrent réellement leurs actions dans les programmes régionaux et/ou nationaux des Etats membres de la COMIFAC.						
12	Dans les faits et de manière générale, les membres du PFBC s'impliquent réellement dans le processus de renforcement des capacités institutionnelles des différents acteurs du secteur forêt environnement.						
13	Dans les faits et de manière générale, les membres du PFBC attachent réellement une attention particulière à l'implication accrue de la société civile et du secteur privé dans les actions de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.						
	Image PFBC						
14	De manière générale, vous considérez de manière très positive l'existence et l'action du PFBC.						
15	Vous vous considérez bien informé des actions du PFBC.						
16	Vous avez tendance à identifier le PFBC à son facilitateur.						
17	Vous considérez les actions de coopération menées par le facilitateur comme partie intégrante de son rôle de facilitateur.						
18	Le PFBC est bien connu par votre entourage professionnel.						
19	Le PFBC est considéré de manière positive par votre entourage professionnel.						

Q	Participation	1	2	3	4	5	NSPP
20	Vous êtes impliqué de manière prépondérante dans le secteur forêt environnement.						
21	Votre organisation est impliquée de manière prépondérante dans le secteur forêt environnement.						
22	Vous êtes impliqué de manière prépondérante dans un ou plusieurs pays d'Afrique centrale.						
23	Votre organisation est impliquée de manière prépondérante dans un ou plusieurs pays d'Afrique centrale.						

Votre nom ²¹					
Votre organisation					
Depuis quelle année avez-vous connaissance de l'existence du PFBC ? ²²	2003	2004	2005	2006	2007

²¹ Ce questionnaire fera l'objet d'une analyse statistique dont les résultats alimenteront l'évaluation en cours du PFBC et de sa facilitation pour la période 2003-2007. La confidentialité des réponses contenues dans les questionnaires individuels est garantie par les consultants en charge de l'évaluation.

²² Barrez les mentions inutiles

ENTRETIENS

VOLET COMMUN

- Identité de l'interlocuteur
- Position de l'interlocuteur
- Ligne hiérarchique (responsables, collègues, collaborateurs)
- Rôle de l'interlocuteur

VOLET E1 « Organisations membres du PFBC »

- Type organisation (gouvernemental, intergouvernemental, non gouvernemental, association, entreprise)
- Identité organisation
- Objectifs poursuivis par l'organisation

VOLET E2 « Activités du PFBC »

- Type d'activité (facilitation, programme, projet, initiative, etc.)
- Dénomination activité
- Description activité
- Thématiques (conservation, gestion durable, réduction pauvreté, etc.)
- Axes (renforcement des acteurs institutionnels, participation société civile, participation secteur privé, transparence, bonne gouvernance, régionalisation)
- Objectifs activité (généraux, spécifiques)
- Indicateurs activité, système de suivi
- Evaluation réalisées (date, résultats, recommandations)

VOLET E3 « Analyse »

- Indicateurs d'impact

*Quels indicateurs sont pertinents pour apprécier la réalité sur laquelle le PFBC a pour objectif d'agir ?
Comment apprécier l'impact du PFBC ?*

VOLET E4 « Etude comparative »

D. ORGANISATIONS CONSULTEES

	Questionnaires Reçus /envoyés	Entretiens	Groupes de réflexion
MEMBRES PFBC			
Organisations gouvernementales d'Afrique centrale			
Cameroun	0 /5	4	2
Gabon	2 /6	1	2
Guinée équatoriale	1 /4	1	
République centrafricaine	2 /4	2	
République du Congo	1 /4	5	
République démocratique du Congo	3 /3	1	3
Autres organisations gouvernementales			
Afrique du sud	0 /1		
Allemagne	2 /8	6	1
Belgique	0 /3		
Canada	0 /3		
Etats-Unis	1 /3	1	1
France	15 /35	9	5
Japon			
Pays-Bas	2 /4	1	1
Royaume-Uni	1 /4		
Organisations intergouvernementales et/ou internationales			
Banque mondiale	1 /5	2	
COMIFAC	2 /4	2	1
Commission européenne	3 /8	3	1
FAO	4 /4	4	1
Mécanisme mondial	1 /2		
OIBT	0 /3		
UNESCO	1 /4		
ONG, Groupes de recherche et associations			
African Wildlife Foundation	1 /4		1
CIFOR	1 /2	1	
Conservation International	0 /2		
GRASP	0 /1		
Jane Goodall Institute	1 /3		
UICN	1 /3	3	1
WCS	3 /5	3	2
World Resources Institute	2 /2	1	
WWF	7 /12	6	4
Acteurs privés			
IFIA	1 /2	1	
American Forest and Paper Association			
ATIBT	1 /3	1	
Society of American Foresters			
NON-MEMBRES PFBC			
Organisations gouvernementales d'Afrique centrale			
Rwanda	0 /1		
Tchad	2 /2		
Autres organisations gouvernementales			
Italie	0 /1		
Organisations intergouvernementales et/ou internationales			

	Questionnaires Reçus /envoyés	Entretiens	Groupes de réflexion
ADIE	0 /1		
CEEAC	0 /1		
CEMAC		1	
OAB	1 /1		
OCSFA	1 /1		
PNUD	0 /1		
RAPAC	1 /2		1
Secrétariats conventions ONU	1 /3		
ONG, Groupes de recherche et associations			
CEFDHAC	4 /6	2	1
Greenpeace	0 /1		
PAFC Gabon	1 /1	1	
RIFFEAC	2 /6	2	
IDDRI	0 /1		
Acteurs privés			
CABD/CPF	1 /2		
FSC	0 /2		
ONFI	0 /2		
Rougier	1 /3		1
Autres	1 /4	3	

E. ANALYSE QUESTIONNAIRES

ANALYSE QUESTIONNAIRES

11. REPONSES RECUES

11.1. Typologie répondants

Deux questionnaires ont été développés. Un questionnaire « interne » a été adressé aux interlocuteurs appartenant aux organisations membres du PFBC. Un questionnaire « externe » a été adressé aux interlocuteurs appartenant aux organisations non-membres du PFBC.

Les organisations affiliées à des structures représentatives membres du PFBC, mais qui ne sont pas elles-mêmes officiellement membres, ont été considérées comme non-membres.

Les réponses aux questionnaires sont analysées en fonction des répondants. Plusieurs typologies sont retenues :

- Par type d'organisation (Bailleur, Opérateur, Bénéficiaire, Partie prenante, COMIFAC) ;
- Par degré d'implication de l'individu dans le secteur / la sous-région / le PFBC ;
- Par degré d'implication de l'organisation dans le secteur / la sous-région / le PFBC ;
- Par ancienneté (réponse à la question : « Depuis quelle année avez-vous connaissance de l'existence du PFBC ? »).

11.2. Structure réponses reçues

Questionnaire	Envoyés	Reçus	Bailleur	Opérateur	Bénéficiaire	Partie prenante	COMIFAC
« interne »	154	60	21	26	11	2	11
« externe »	42	16	0	0	11	5	9

Questionnaire	Individus impliqués	Organisations impliquées	Ancienneté				
			2003	2004	2005	2006	2007
« interne »	37	41	30	9	12	5	4
« externe »	10	0	7	2	4	0	3

Pour les deux questionnaires, les répondants « Bénéficiaires » et « COMIFAC » sont quasiment les mêmes (deux exception sur 22 réponses).

Pour le questionnaire « externe », les répondants « COMIFAC » appartiennent à des institutions partenaires de la COMIFAC. La CEFDHAC a été considérée comme non-membre du PFBC.

Un individu ou une organisation est réputé « impliqué » lorsque la moyenne des réponses aux questions portant sur la participation est supérieure ou égale à 4.

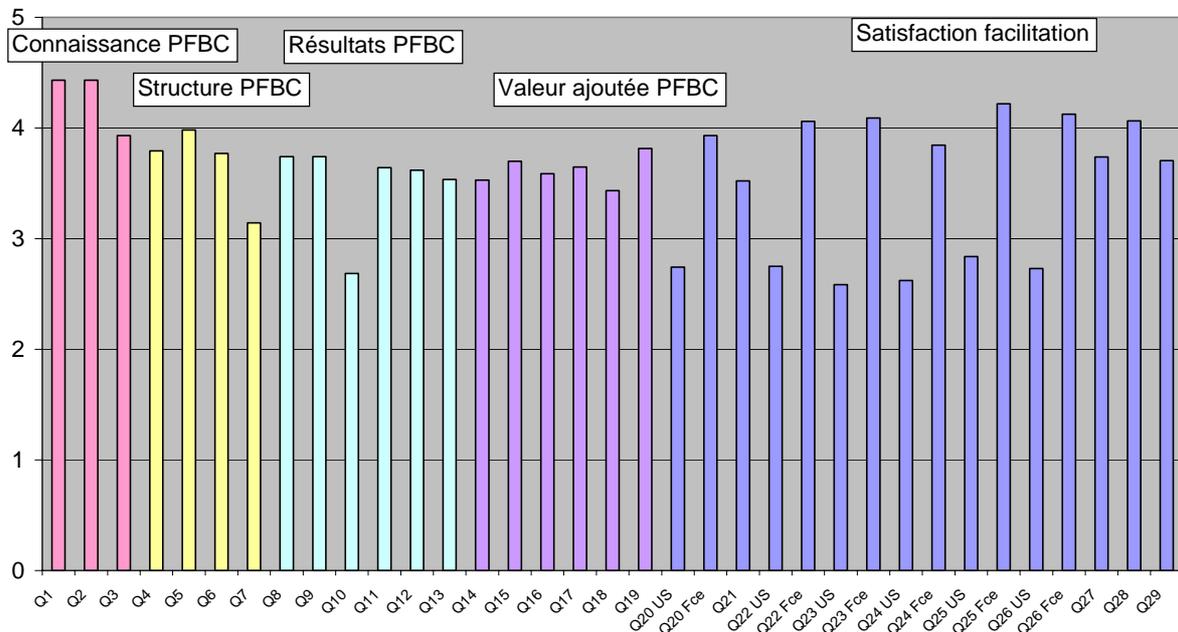
11.3. Valeurs numériques des réponses

Toutes les « questions » (à l'exception de l'identité du répondant et de l'année depuis laquelle il avait connaissance du PFBC) sont en fait des phrases invitant les répondants à indiquer leur degré d'accord, selon une échelle numérique (nombres entiers) allant de 1 (pour « pas du tout d'accord ») à 5 (pour « tout à fait d'accord »).

12. RESULTATS BRUTS

12.1. Questionnaire interne

Moyenne toutes réponses



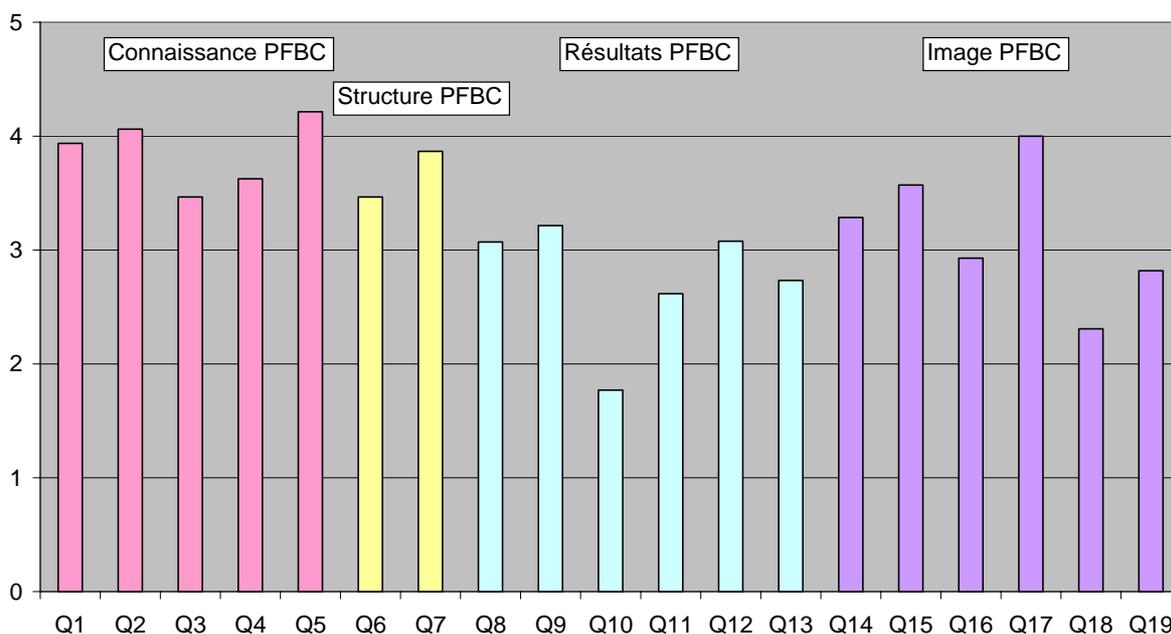
Rappel questions

Connaissance PFBC	
1	Vous connaissez bien le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC).
2	Vous connaissez bien les objectifs poursuivis par le PFBC.
3	Vous connaissez bien la structure et le mode de fonctionnement du PFBC.
Satisfaction PFBC	
Structure PFBC	
4	La structure actuelle du PFBC (partenariat rassemblant plusieurs types d'acteurs, avec facilitation) est bien adaptée à l'objectif de coordination des contributions techniques et financières de ses membres.
5	La structure actuelle du PFBC est bien adaptée à l'objectif de partage des informations et des données entre ses membres.
6	De manière générale, le degré de formalité de la structure actuelle du PFBC est bien adapté aux objectifs qu'il poursuit.
7	De manière générale, la structure actuelle du PFBC n'est pas assez formelle (Si réponse à la question n°6 est 1, 2 ou 3).
Résultats PFBC	
8	Le PFBC a un impact positif fort sur la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.
9	Le PFBC a un impact positif fort sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.
10	Le PFBC a un impact positif fort sur la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale.
11	Dans les faits et de manière générale, les membres du PFBC insèrent réellement leurs actions dans les programmes régionaux et/ou nationaux des Etats membres de la COMIFAC.
12	Dans les faits et de manière générale, les membres du PFBC s'impliquent réellement dans le processus de renforcement des capacités institutionnelles des différents acteurs du secteur forêt environnement.
13	Dans les faits et de manière générale, les membres du PFBC attachent réellement une attention particulière à l'implication accrue de la société civile et du secteur privé dans les actions de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.
Valeur ajoutée PFBC	
14	Vous bénéficiez pleinement du levier politique que peut représenter le PFBC.
15	A votre connaissance, votre organisation bénéficie pleinement du levier politique que peut représenter le PFBC.
16	Vous bénéficiez pleinement des opportunités de coopérations qu'offre le PFBC.
17	A votre connaissance, votre organisation bénéficie pleinement des opportunités de coopérations qu'offre le PFBC.
18	Le PFBC a un impact positif fort sur votre activité personnelle.
19	Le PFBC a un impact positif fort sur les activités de votre organisation.
Satisfaction Facilitations	
Distinction des rôles	
20	Vous êtes pleinement satisfait de l'articulation entre les actions de facilitation et les actions de coopération du facilitateur.
21	A l'avenir, la facilitation doit se distinguer clairement des actions de coopérations menées par le facilitateur.
Actions des facilitations	

22	Vous êtes pleinement satisfait de l'action du facilitateur en termes de promotion du PFBC.
23	Vous êtes pleinement satisfait de l'action du facilitateur en termes de concertation au sein du PFBC.
24	Vous êtes pleinement satisfait de l'action du facilitateur en termes de coordination des contributions techniques et financières des membres du PFBC.
25	Vous êtes pleinement satisfait de l'action du facilitateur en termes de partage des informations et des données entre les membres du PFBC.
26	De manière générale, vous êtes pleinement satisfait de l'action du facilitateur.
Facilitation française	
27	Vous êtes pleinement satisfait de l'action de la facilitation française sur les mécanismes de financement.
28	Vous êtes pleinement satisfait de l'action de la facilitation française pour l'appui au Secrétariat exécutif de la COMIFAC.
29	Vous êtes pleinement satisfait de l'action de la facilitation française pour l'amélioration de la gouvernance dans le cadre des initiatives AFLEG et FLEGT.

12.2. Questionnaire externe

Moyenne toutes réponses



(Source : Graph 2)

Rappel questions

Connaissance PFBC	
1	Vous connaissez bien le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC).
2	Vous connaissez bien les objectifs poursuivis par le PFBC.
3	Vous connaissez bien les principes que les membres du PFBC s'engagent à respecter.
4	Vous connaissez bien la structure et le mode de fonctionnement du PFBC.
5	Vous connaissez le facilitateur actuel du PFBC.
Appréciation PFBC	
Structure PFBC	
6	La structure actuelle du PFBC (partenariat rassemblant plusieurs types d'acteurs, avec facilitation) est bien adaptée à son objectif de coordination des contributions techniques et financières de ses membres.
7	La structure actuelle du PFBC est bien adaptée à son objectif de partage des informations et des données entre ses membres.
Résultats PFBC	
8	Le PFBC a un impact positif fort sur la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.
9	Le PFBC a un impact positif fort sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.
10	Le PFBC a un impact positif fort sur la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale.
11	Dans les faits et de manière générale, les membres du PFBC insèrent réellement leurs actions dans les programmes régionaux et/ou nationaux des Etats membres de la COMIFAC.
12	Dans les faits et de manière générale, les membres du PFBC s'impliquent réellement dans le processus de renforcement des capacités institutionnelles des différents acteurs du secteur forêt environnement.
13	Dans les faits et de manière générale, les membres du PFBC attachent réellement une attention particulière à l'implication accrue de la société civile et du secteur privé dans les actions de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.
Image PFBC	

14	De manière générale, vous considérez de manière très positive l'existence et l'action du PFBC.
15	Vous vous considérez bien informé des actions du PFBC.
16	Vous avez tendance à identifier le PFBC à son facilitateur.
17	Vous considérez les actions de coopération menées par le facilitateur comme partie intégrante de son rôle de facilitateur.
18	Le PFBC est bien connu par votre entourage professionnel.
19	Le PFBC est considéré de manière positive par votre entourage professionnel.

13. TAUX COMPOSITES

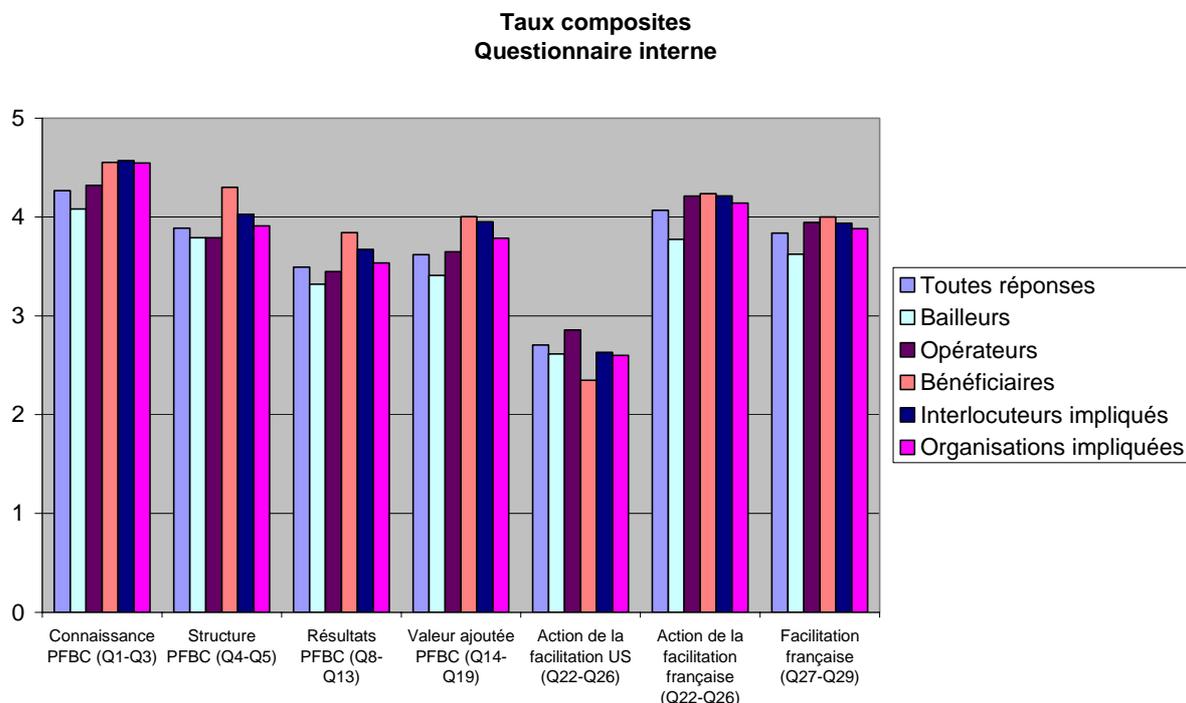
13.1. Mode de calcul

Aux fins d'analyses, des taux composites ont été calculés :

- Connaissance PFBC : moyenne des réponses aux questions n°1 à 3 (questionnaire interne), n°1 à 5 (questionnaire externe) ;
- Appréciation structure PFBC : moyenne des réponses aux questions n°4 à 5 (questionnaire interne), n°6 à 7 (questionnaire externe) ;
- Appréciation résultats PFBC : moyenne des réponses aux questions n°8 à 13 (tous questionnaires confondus) ;
- Perception valeur ajoutée PFBC : moyenne des réponses aux questions n°14 à 19 (questionnaire interne) ;
- Appréciation facilitation : moyenne des réponses aux questions n°22 à 26 (questionnaire interne) ;
- Appréciation facilitation française (axes de la « feuille de route ») : moyenne des réponses aux questions n° 27 à 29 (questionnaire interne) ;
- Image PFBC : moyenne des réponses aux questions n°14, 18 et 19 (questionnaire externe).

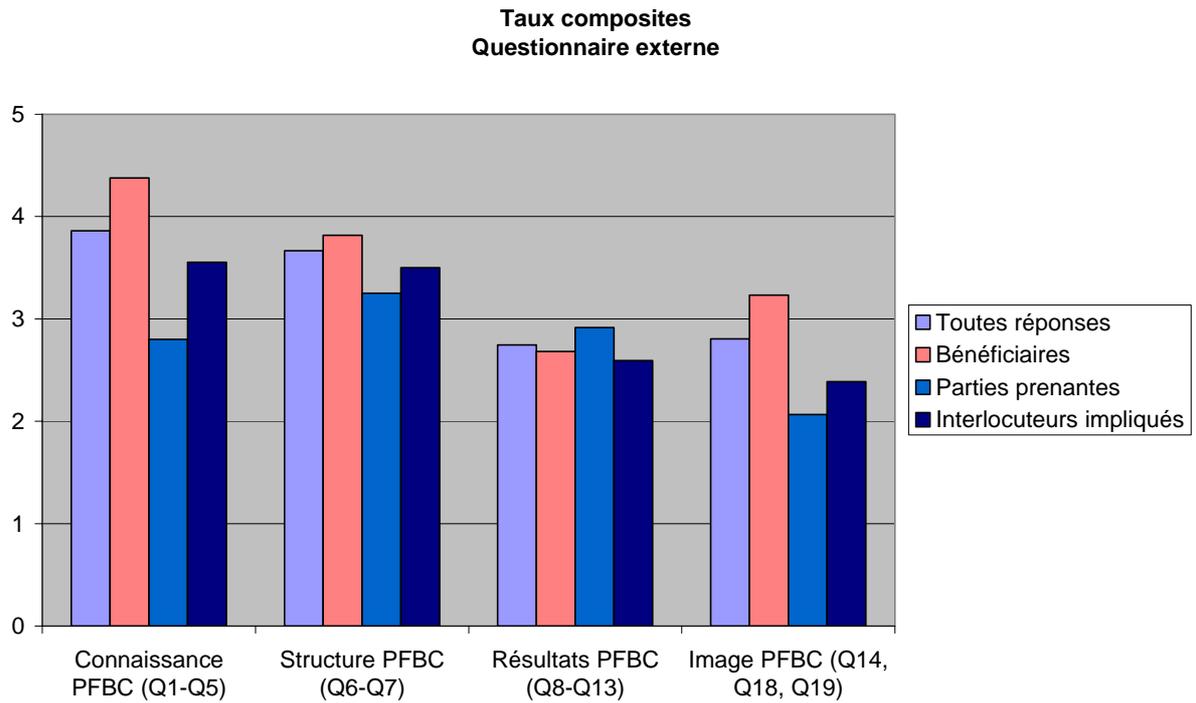
13.2. Analyses des taux composites

Questionnaire interne



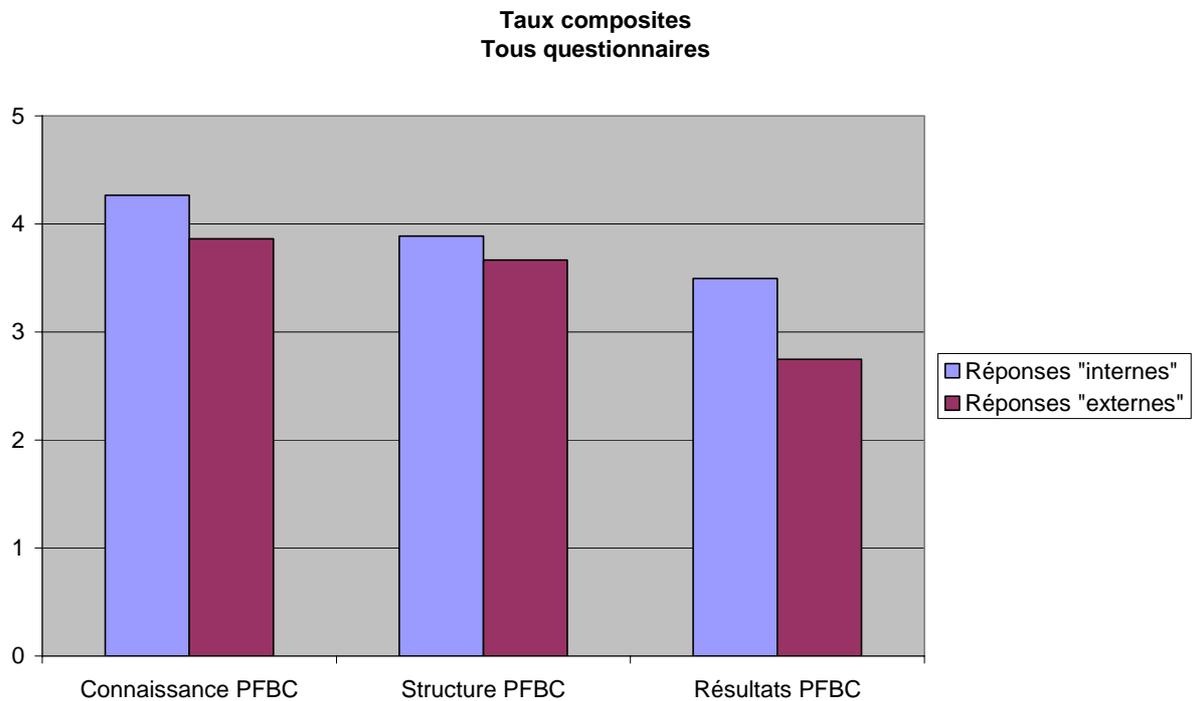
(Source : Graph 2)

Questionnaire externe



(Source : Graph 4)

Tous questionnaires

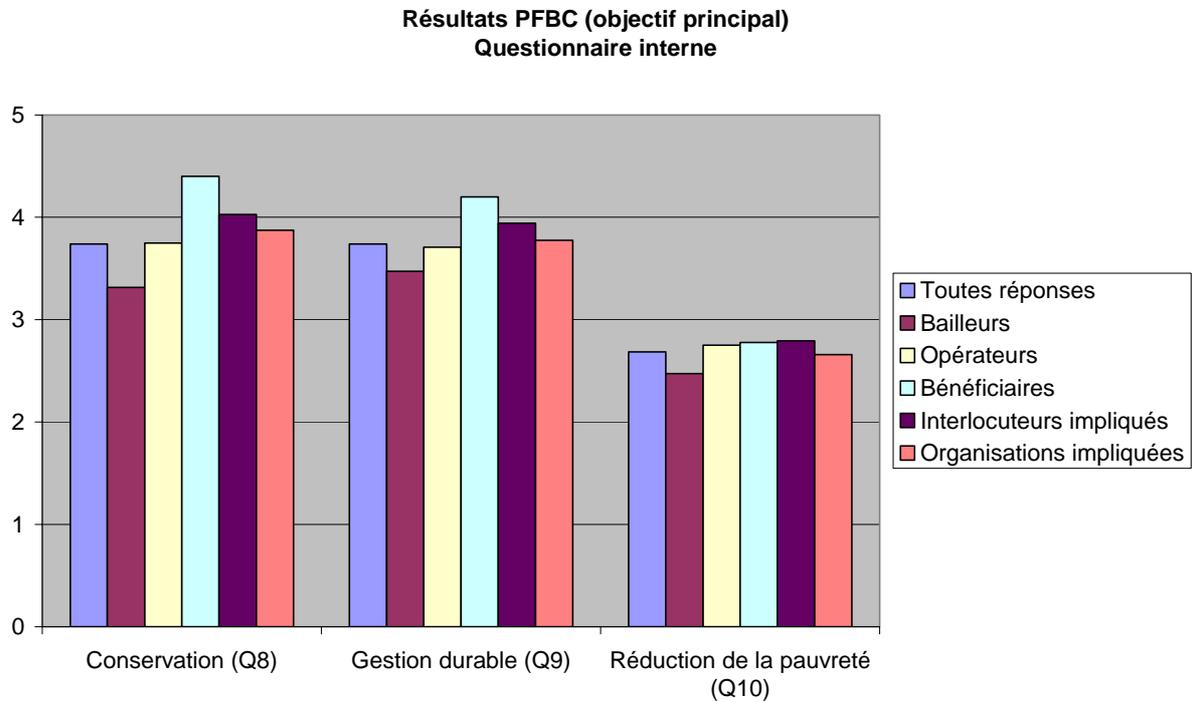


(Source : Graph 5)

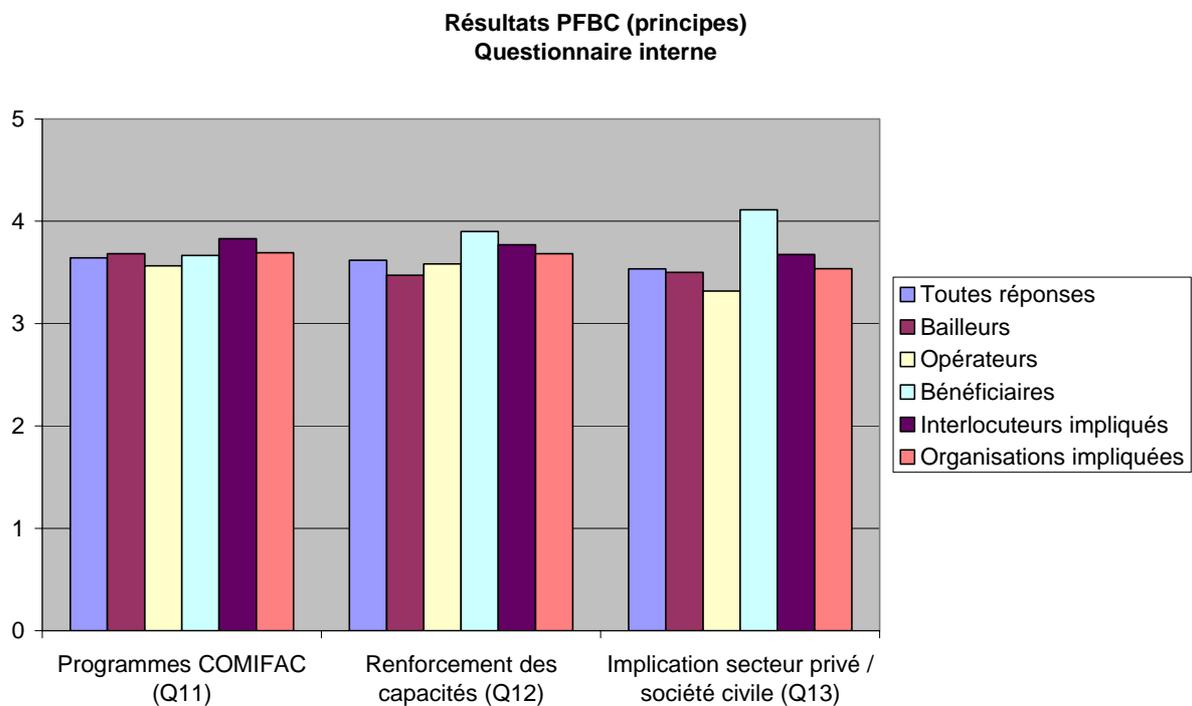
14. ANALYSE PAR REPONSE

14.1. Résultats PFBC

Questionnaire interne



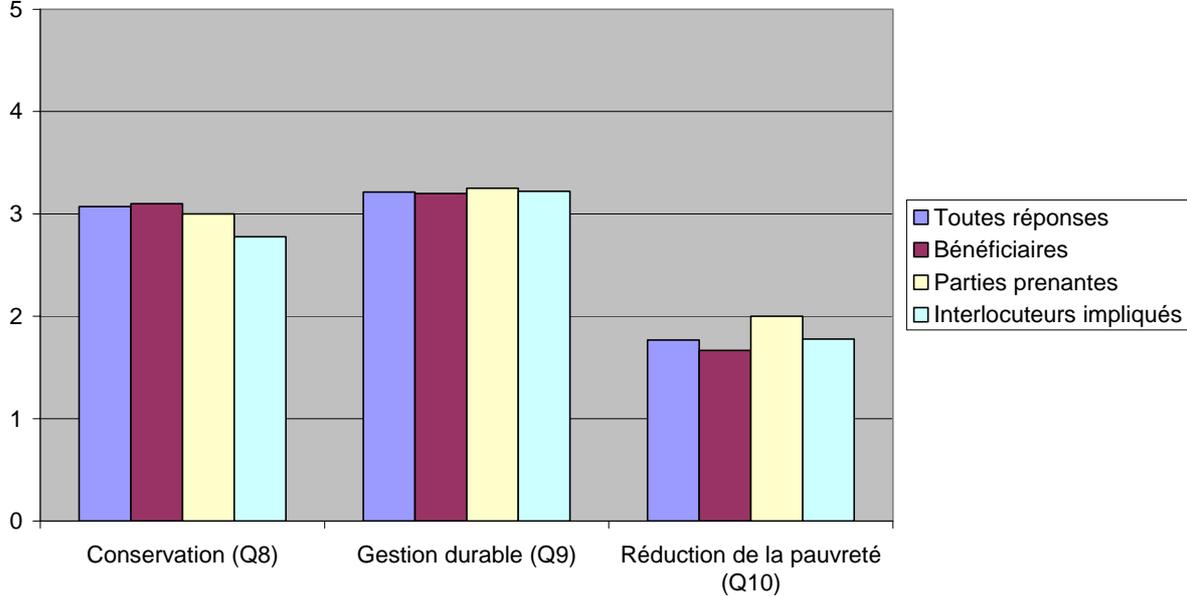
(Source : Graph 6)



(Source : Graph 7)

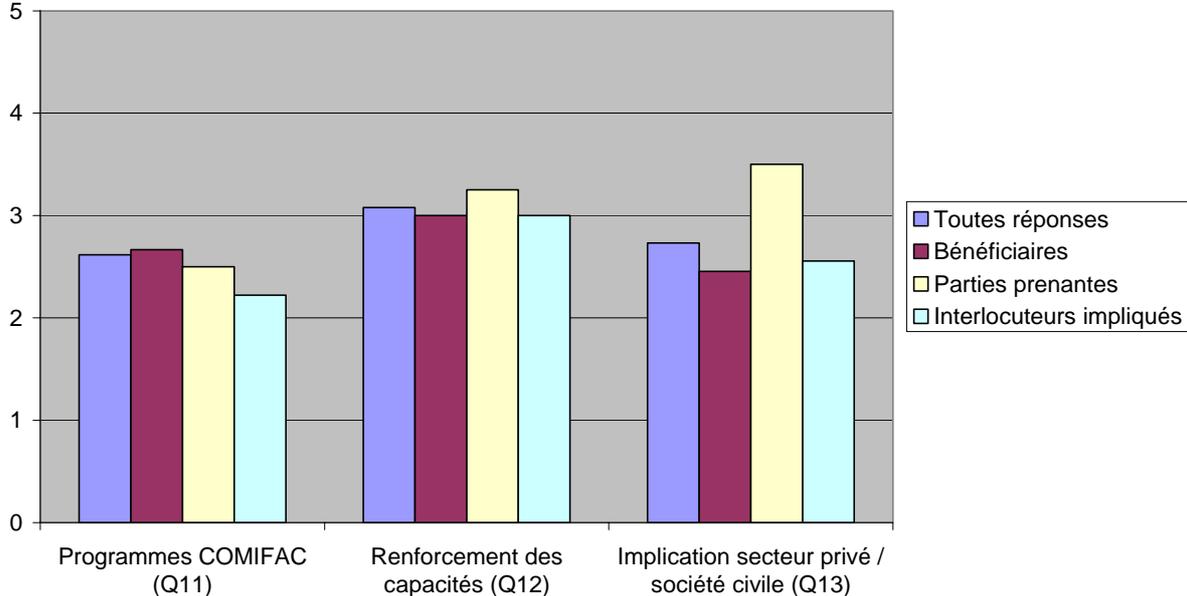
Questionnaire externe

**Résultats PFBC (objectif principal)
Questionnaire externe**



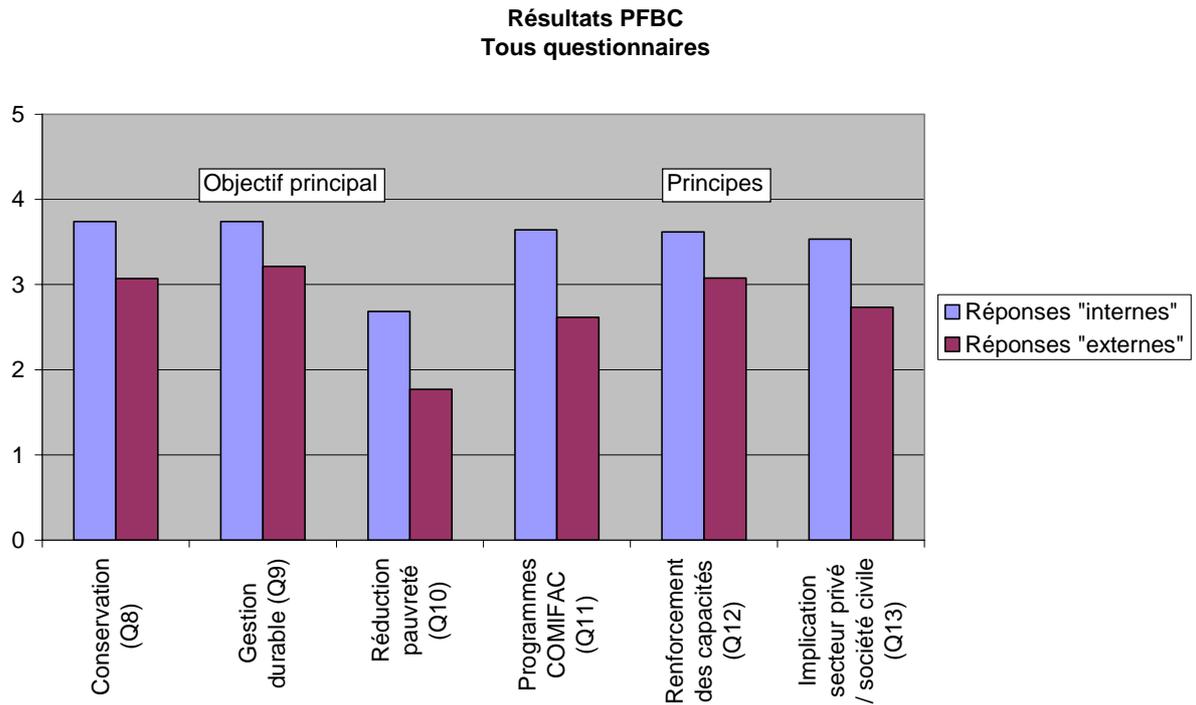
(Source : Graph 8)

**Résultats PFBC (principes)
Questionnaire externe**



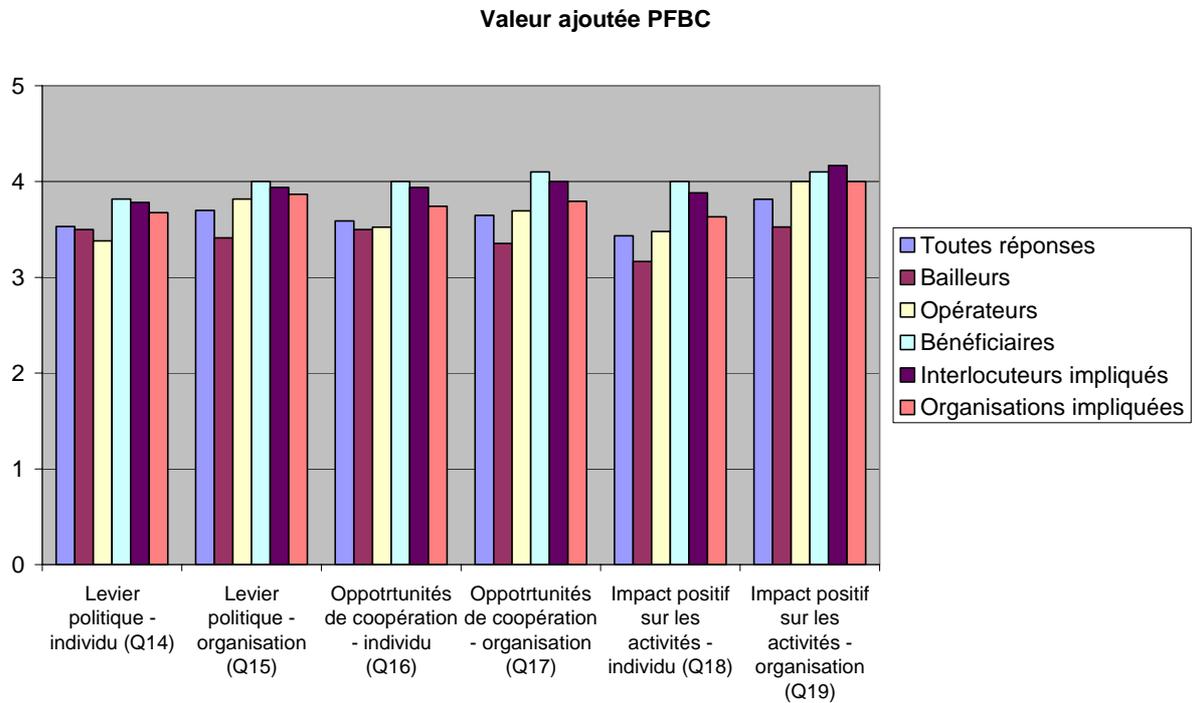
(Source : Graph 9)

Tous questionnaires



(Source : Graph 10)

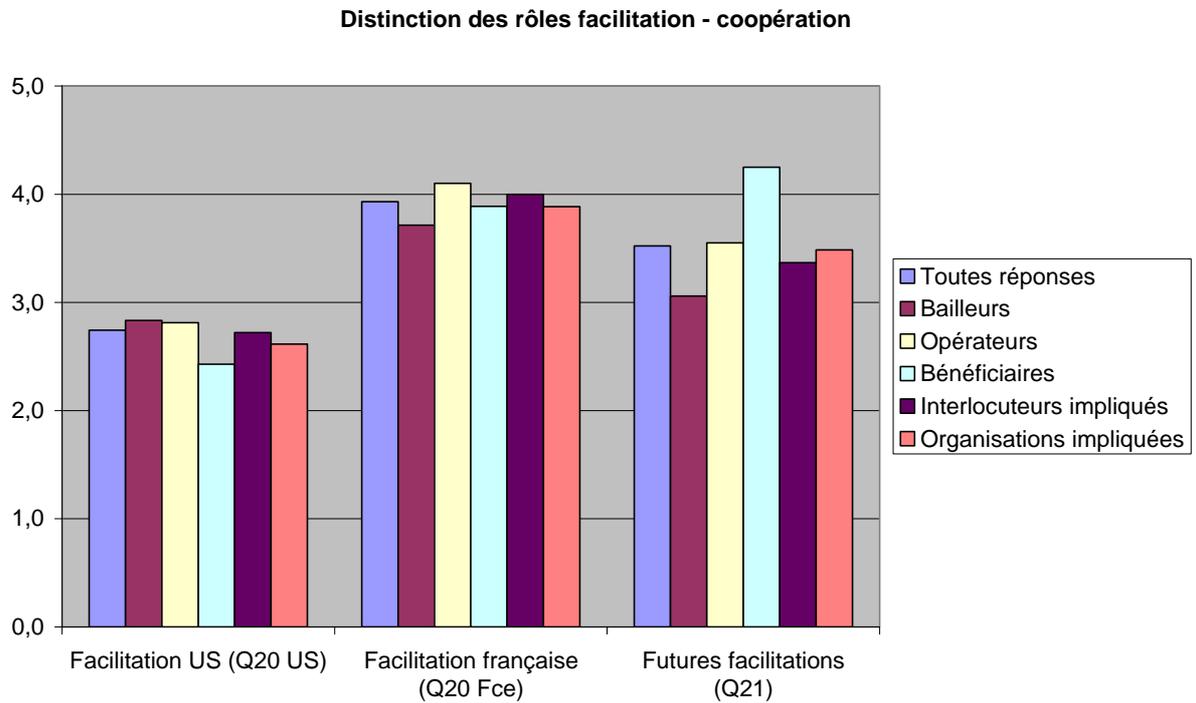
14.2. Valeur ajoutée PFBC



(Source : Graph 11)

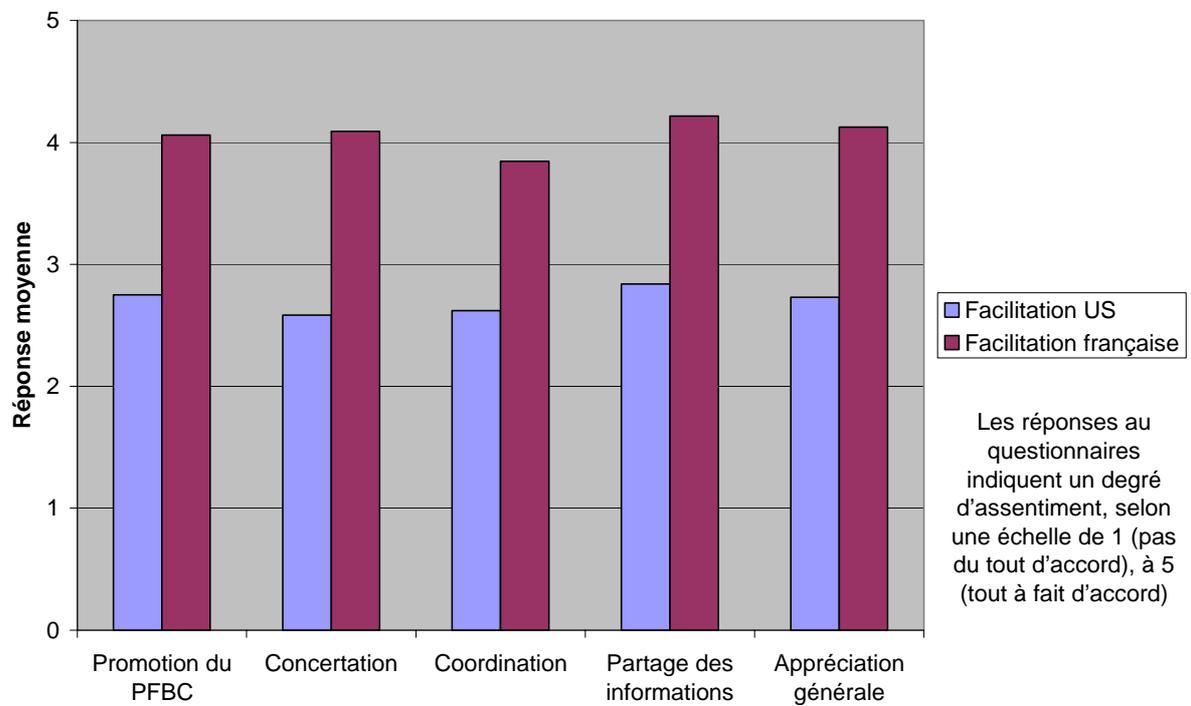
14.3. Facilitations

Distinction des rôles (facilitation – coopération)



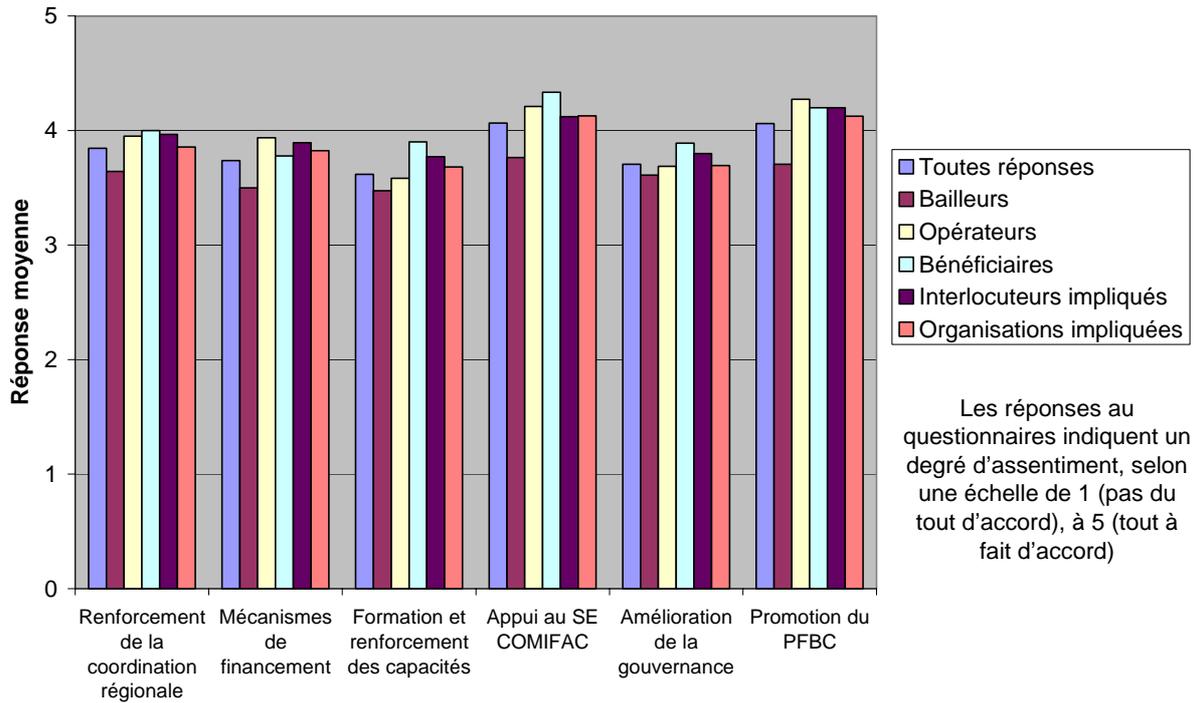
(Source : Graph 12)

Mission générale de la facilitation



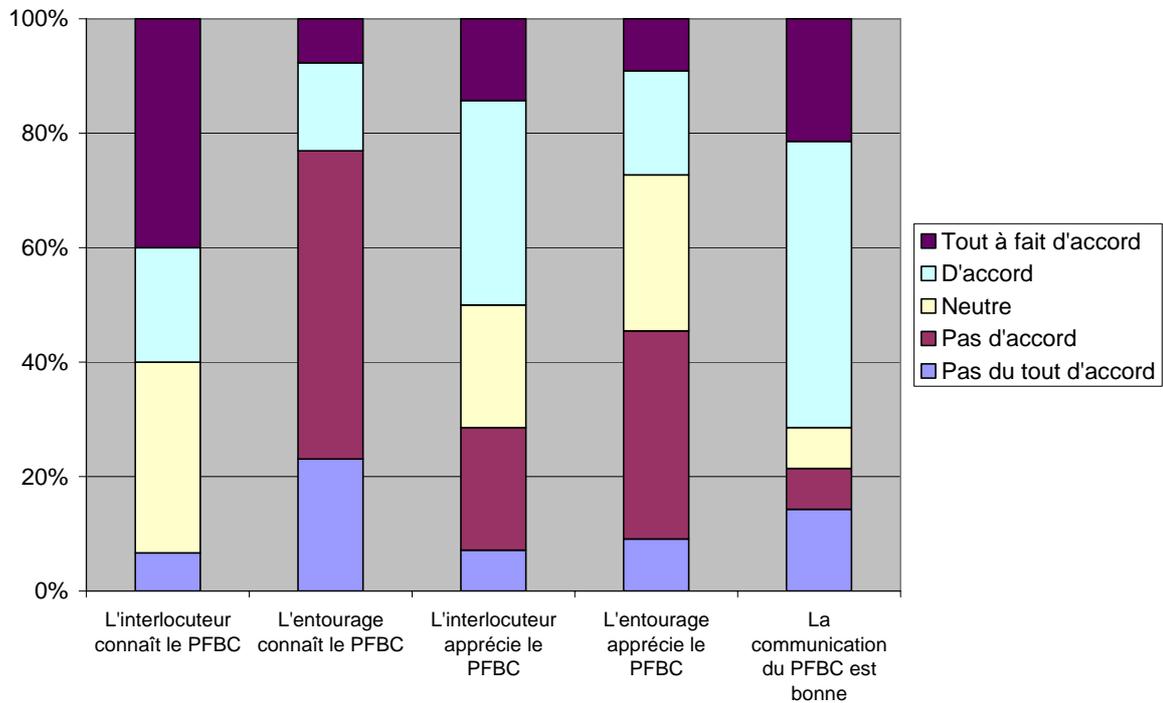
(Source : Graph 13)

Facilitation française



(Source : Graph 14)

14.4. Image PFBC



(Source : Graph 15)

F. TERMES DE REFERENCE DE L'EVALUATION

Evaluation conjointe franco-allemande du Partenariat pour les Forêts
du Bassin du Congo et de sa Facilitation
pour la période 2003 - 2007
Termes de référence
Version provisoire

15. Présentation du contexte de l'évaluation

15.1. Les partenariats : de nouvelles formes de gouvernance de l'environnement

Classiquement, la gouvernance de l'environnement s'organise autour de deux types de modalités : la gouvernance au niveau national via une régulation gouvernementale, et une gouvernance internationale qui passe par l'action collective facilitée par des organisations internationales ou des conventions internationales. Cependant, les problèmes à résoudre sont tels et font intervenir des acteurs tellement variés et à des échelles fort différentes que d'autres formes de gouvernance ont émergées depuis le premier Sommet Mondial du Développement Durable de Rio en 1992.

Ainsi lors du sommet du développement durable à Johannesburg en 2002, l'idée de partenariat plus "informel" dit de type II qui peut réunir tout type d'acteurs : ONG, Institutions de recherche, Etats, Donateurs, Secteur privé,...(par opposition au type I qui réunit uniquement des gouvernements ou des organisations intergouvernementales) a largement émergé avec le soutien de nombreuses ONG Internationales.

Ces partenariats sont conçus comme étant un outil efficace de mise en œuvre du développement durable. Ils sont censés apporter les avantages du service public (autorité, responsabilité sociale, conscience environnementale et connaissance du terrain des gouvernements et des organisations non gouvernementales) et du secteur privé (innovation, capacités financières, efficacité managériale...).

Ces dernières années ces partenariats se sont multipliés, la commission du développement durable de l'ONU en recense aujourd'hui plus d'une centaine. Cependant le recul est encore très faible pour pouvoir juger de leur véritable efficacité environnementale, rien n'étant fixé concernant les objectifs, les moyens, les modalités de fonctionnement, chaque partenariat développant des dynamiques propres, en fonction des attentes des membres impliqués, de l'objet du partenariat de type II, de l'aire géographique concernée (mondiale, régionale...).

Dans ce contexte, l'évaluation de leur efficacité semble nécessaire et exige que les partenaires impliqués dans la coordination de ces partenariats, comme c'est le cas de la France, en charge de la facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, contribuent régulièrement à l'évaluation de l'action collective réalisée dans le cadre de ces initiatives de type II .

15.2. Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) est un de ces partenariats de type II lancé lors du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg. Il regroupe aujourd'hui trente quatre organisations gouvernementales et non gouvernementales. Il répond à la mise en œuvre du calendrier approuvé au SMDD pour promouvoir le développement, la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Il répond également à la déclaration de Yaoundé, formulée par les Chefs d'Etat des pays d'Afrique Centrale en mars 1999, pour affirmer leur volonté de s'engager dans des politiques et actions de conservation et de gestion durable de leurs écosystèmes forestiers.

Le PFBC a pour principale vocation de renforcer la coordination des différents partenaires pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (Cf. annexe 1 : cadre de coopération des partenaires approuvé en février 2005) tout en privilégiant la promotion des orientations retenues par les pays bénéficiaires au sein de leur institution régionale, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC – Plan de Convergence – Cf. fiche plan de convergence en

annexe 2). Il sert également d'espace de dialogue pour sensibiliser de nouveaux partenaires à contribuer aux objectifs du SMDD, de la déclaration de Yaoundé ou de la COMIFAC. Les échanges d'information portent essentiellement sur les projets, programmes et politiques de conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers dans un objectif d'amélioration des conditions de vie des populations du Bassin du Congo.

15.3. La facilitation du partenariat pour les forêts du Bassin du Congo

La structure de gouvernance choisie pour le PFBC est la facilitation, c'est une structure légère de coordination des actions et qui est assurée pour un mandat déterminé par un des membres. Son rôle exact a évolué depuis le lancement du partenariat comme on va le voir ci-dessous. Cette structure se différencie d'autres structures de gouvernance de partenariat, comme celle du GRASP, qui sont confiées à des organisations internationales, en l'occurrence le PNUE.

La facilitation américaine

Lors de la première réunion du PFBC qui s'est tenue à Paris en janvier 2003, les membres ont fait un tour d'horizon de leurs activités respectives et examiné les étapes futures du PFBC. A cette occasion, il a été décidé de confier la facilitation aux Etats-Unis pour une période de 2 ans. Pour favoriser l'échange d'information entre les membres du PFBC, un site WEB a été mis en place à l'initiative de la facilitation américaine (www.cbfp.org). Celle-ci a également grandement contribué au lancement de la dynamique sur l'Etat des Forêts du Bassin du Congo et à la définition d'une logique de gestion intégrée des ressources en proposant la mise en place de "landscapes", zone particulièrement sensibles en terme de menace sur la biodiversité et dans lesquelles plusieurs catégories d'acteurs évoluent dans des aires protégées, des concessions forestières, des forêts communautaires etc... .

La facilitation française

Fin décembre 2004, en prévision du Sommet des Chefs d'Etat de Brazzaville, une réflexion a été initiée sur les perspectives du transfert de facilitation entre les Etats-Unis et la France prévu début février 2005. Une consultation exhaustive des membres du PFBC a été réalisée pour élaborer collectivement les "**termes de références de la facilitation française**" et pour rédiger "**un cadre de coopération des partenaires**" précisant les principes de coordination auxquels adhèrent les membres du PFBC pour améliorer l'efficacité de leurs interventions pour la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale.

L'ensemble des membres du PFBC consulté a confirmé l'intérêt de concentrer les activités de la facilitation française sur quelques priorités d'interventions du plan de convergence de la COMIFAC au cours des deux prochaines années. Certains ont tout de même soulevé quelques réserves sur cette "focalisation thématique" et souhaitaient plutôt que la France concentre sa facilitation sur la "méthode de travail" à promouvoir, au sein du PFBC, pour améliorer les échanges et assurer une circulation rapide des informations. Il faut noter que ces deux démarches ne sont absolument pas incompatibles.

Tous les partenaires ont spontanément souligné l'importance de promouvoir le leadership africain au sein du PFBC. Le renforcement de la concertation régionale a également été unanimement reconnu comme un préalable indispensable pour améliorer l'efficacité du PFBC au cours de la prochaine facilitation française.

Les thèmes d'actions prioritaires les plus fréquemment cités par les membres du PFBC sont :

- **Le renforcement de la coordination régionale**, en liaison étroite avec la Présidence, le Secrétariat Exécutif et les points focaux de la COMIFAC, pour promouvoir au sein du PFBC des échanges d'expériences au niveau régional ainsi que des cadres de concertation au niveau national sur le secteur forêt-environnement dans les différents pays d'Afrique Centrale ;
- **La promotion de la formation des cadres africains et le renforcement des capacités des différents acteurs du secteur forêt environnement** (société civile, secteur privé, ONG nationales...) en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- **L'amélioration de la gouvernance** par l'harmonisation et le respect des lois et réglementations forestières et par la promotion d'accords volontaires de partenariat dans le cadre de l'initiative AFLEG et de l'initiative européenne FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) ;

- **Le renforcement du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et des structures focales nationales** pour accompagner des actions de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers dans le cadre du Plan de Convergence ;
- **La poursuite de la réflexion sur les mécanismes durables/innovants de financement du Plan de Convergence** avec la mise en place immédiate d'un groupe de travail restreint, piloté par un partenaire souhaitant s'investir sur cette thématique, et la diffusion d'une information des travaux de ce groupe à tous les membres du PFBC ;

Au niveau national, les partenaires attendaient de la facilitation française les initiatives suivantes :

- **des contributions à l'animation de concertations entre acteurs dans chacun des pays de la COMIFAC** (Etats, ONG, entreprises privées, bailleurs de fonds...) ;
- **des actions de promotion et/ou d'échanges d'expériences entre les partenaires membres du PFBC** ;
- **des appuis à l'animation de groupe de travail thématiques** (formation, certification, concertation d'ONG nationales, mécanisme de financement durable et d'autres restant à définir) ;
- **le renforcement des capacités des acteurs en matière de conservation et de gestion durable des forêts et** pour la préparation et la participation aux sessions de négociation relatives aux conventions internationales issues de Rio ;

Au plan régional, les attentes des membres du PFBC portaient essentiellement sur :

- la mise en place, en coordination avec la COMIFAC, d'un Comité Consultatif Régional restreint et collégial **pour : (i) assurer une meilleure communication entre les membres du PFBC, (ii) effectuer un suivi régulier des activités réalisées dans le cadre du PFBC et (iii) jouer un rôle de conseil auprès de la facilitation du PFBC** ;
- la redynamisation de la concertation régionale autour de certaines thématiques transversales en ligne avec les priorités du Plan de Convergence : formation, aires protégées transfrontalières, certification, processus AFLEG/FLEGT, compétitivité des activités économiques (exploitation forestière, transformation, écotourisme...) ;
- **la capitalisation des résultats des actions de facilitation au sein du PFBC.**

Reprise de la facilitation par l'Allemagne

L'Allemagne s'apprête à reprendre la facilitation du PFBC au cours du second semestre 2007, le nouveau facilitateur sera M. Hans SCHIPULLE. Cette évaluation doit contribuer à la transmission dans de bonnes conditions de la facilitation et, notamment, permettre d'adapter les termes de référence de la facilitation pour la période 2008/2009.

16. Objectifs de l'évaluation

Le partenariat en est donc à sa cinquième année, après une phase de lancement puis une phase de maturation pendant la facilitation française, il doit entrer aujourd'hui dans une phase de "croisière". Il s'agit donc de soumettre le PFBC à l'évaluation de l'ensemble de ses membres, mais aussi à une évaluation externe pour s'assurer de l'efficacité environnementale d'un tel mode de gouvernance et de voir dans quel sens il peut évoluer, notamment dans la perspective de la reprise de la facilitation par l'Allemagne.

16.1. Activités à mettre en œuvre

L'étude s'organisera autour de trois axes :

- L'évaluation du partenariat en lui – même ;

- L'évaluation des phases de facilitations américaine et française (2003/2007) ;
- L'élaboration de propositions concrètes pour la facilitation allemande (2008/2009).

Evaluation du PFBC

L'étude devra commencer par une évaluation du partenariat en lui-même. Celle-ci portera sur plusieurs points. Le partenariat a pour objectif la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, notamment en coordonnant l'action des PTF, il s'agira d'évaluer la capacité de ce partenariat à atteindre ces buts. On se posera en outre la question de l'intérêt à avoir des objectifs environnementaux plus précis (quantifiés) pour mesurer l'impact des activités sur les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo

L'atteinte de ces objectifs est liée avec la question du suivi et de l'évaluation, on verra comment ces aspects sont intégrés et comment, à l'avenir, les dynamiques en cours (Etat des Forêts, Observatoire des Forêts du Bassin du Congo, Suivi-Evaluation du Plan de Convergence COMIFAC...) peuvent contribuer à améliorer la mesure de l'impact des activités conduites par les différents membres au sein du PFBC..

Un des objectifs des partenariats de type II est également la mobilisation de financements additionnels. Là-aussi des questions se posent sur la stratégie de financement durable très diversifiée adoptée à Paris lors de la séance plénière du PFBC du 22 juin 2006.

Sur ce point, on portera un intérêt particulier à la mobilisation du secteur privé, qui est une des raisons d'être de ce genre de partenariat multiacteurs : est-il suffisamment intégré à la dynamique PFBC ? Comment peut-on le faire contribuer encore plus activement au PFBC?

Le partenariat s'est petit à petit rapproché des gouvernements de la sous-région et de la COMIFAC, pour finir par s'annoncer comme étant officiellement en appui à la mise en œuvre du plan de convergence. Il faudra s'interroger sur ce rapprochement, et ce qu'il implique en terme de gouvernance interne du partenariat pour les forêts du Bassin du Congo.

Le partenariat a également évolué quantitativement depuis son lancement. De nouveaux membres et de nouveaux financements sont venus s'ajouter aux engagements initiaux. Des dynamiques sont en cours sur des mécanismes innovants de la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Face à cette croissance, la question de l'institutionnalisation du partenariat se pose. Est-ce que ses modalités de fonctionnement actuelles ne devraient pas être plus encadrées, au-delà du simple cadre de coopération des partenaires ? La forme de gouvernance pilotée avec une « facilitation » est-elle toujours la plus appropriée ? Comment les membres du PFBC jugent-ils ce mode de gouvernance très "souple" et relativement "informelle" au quotidien... Est-ce que notamment les réunions de pilotage que peuvent constituer les réunions plénières (Brazzaville, Paris), les comités consultatifs régionaux ou encore les ateliers thématiques sont appropriées pour atteindre les objectifs du PFBC ?

Le nombre croissant de partenaires pose également la question de l'intérêt que ceux-ci tirent de leur adhésion au PFBC, notamment pour la mise en œuvre de leurs actions dans le bassin du Congo, le PFBC est-il perçu par ses membres et par l'extérieur comme ayant un poids politique à même de faciliter ces actions ? Réciproquement, le risque d'un partenariat trop élargi est celui de la non-appropriation des objectifs du PFBC par ses membres, on s'interrogera sur les facteurs qui permettent une meilleure appropriation.

Pour toutes ces questions, il serait ainsi intéressant de mener une comparaison avec d'autres initiatives de type II comme le Partenariat GRASP qui intervient également dans la sous-région et dont le fonctionnement est fort différent : beaucoup plus centralisé (existence d'un secrétariat exécutif) et beaucoup plus institutionnalisé, sous la houlette du PNUE. Mais aussi de se poser plus fondamentalement la question de la valeur ajoutée d'un partenariat de type II par rapport aux structures onusiennes existantes.

Evaluation des facilitations

Cette seconde partie de l'évaluation devra analyser les réalisations des facilitations successives au regard des objectifs qu'elles s'étaient assignés.

Pour la facilitation française, le document de base sur lequel se basera l'évaluation sera les termes de référence de la facilitation française approuvés en Février 2005.

L'évaluation pourra se pencher sur l'intérêt dans la réalisation de ces objectifs de :

- l'existence d'un réseau disposé dans l'ensemble des pays du Bassin du Congo ;
- la capitalisation de plus de quinze années de coopération et de recherche forestière dans la sous-région, notamment à travers le CIRAD, les appuis de l'AFD à l'aménagement forestier et la présence importante de la France auprès des administrations du Bassin du Congo ;
- l'exercice de rédaction et de validation commune/collective d'une feuille de route de la facilitation par l'ensemble des partenaires tenant compte non seulement des priorités thématiques proposées par les membres mais, également, des compétences traditionnelles spécifiques du pays assurant la facilitation sur les priorités retenues.

Pistes pour la facilitation allemande

Les deux étapes précédentes de l'évaluation serviront de base à cette troisième partie qui devra fournir des propositions concrètes pour alimenter la feuille de route de la facilitation allemande du partenariat pour les forêts du bassin du Congo.

Ces propositions devront notamment aborder les points suivants :

- La définition du partenariat, de ses objectifs et de son lien avec la COMIFAC ;
- Les modalités de fonctionnement du partenariat : maintien des mécanismes de coordination des partenaires mis en place ? Intensification des mécanismes de suivi évaluation dans la dynamique Etat des Forêts/Observatoire des Forêts ;
- La définition du rôle de la facilitation, de ses moyens et des modalités de sa légitimité : définition conjointe d'une feuille de route ? ciblage thématique tenant compte de la capacité réelle de la facilitation à s'impliquer sur une thématique ? nécessité de mettre en place/renforcer d'autres modes de coordination/communication entre les membres du PFBC ?
- Existe-t-il encore un intérêt à opérationnaliser une facilitation africaine du PFBC, et selon quelles modalités ?

16.2. Méthodologie des évaluateurs PFBC/Facilitation

Un groupe de quatre consultants interdisciplinaire sera recruté.

On veillera à ce que cette étude soit résolument participative : une évaluation par les membres et pour les membres. Elle doit être en soi un objet de coordination de l'ensemble des partenaires et permettre à tous d'exprimer leurs idées/attentes pour améliorer encore le mandat des futures facilitations du PFBC.

Le groupe de consultants devra s'appuyer également sur l'étude d'autres partenariats existant notamment le partenariat GRASP (Grand Singe).

Une restitution de cette évaluation conjointe franco-allemande sera impérativement réalisée au sein du Comité Consultatif Régional PFBC avant le transfert de la facilitation à l'Allemagne (Octobre 2007).

17. Modalités pratiques

17.1. Comité de pilotage

Un comité de pilotage de l'étude sera mis en place. Il sera composé de membres du PFBC parmi lesquels, a minima, on retiendra :

- Un représentant de la facilitation française PFBC ;
- Un représentant de l'Allemagne ;
- Un représentant de l'USAID ;
- Un représentant du secrétariat exécutif de la COMIFAC ;
- Un représentant des ONG internationales (WWF/WCS) ;

- Un représentant du secteur privé (IFIA);
- Un représentant du monde de la recherche (CIFOR).

Ce comité de pilotage se réunira lors de la sélection du groupe de consultant, et pour examiner le rapport final avant restitution au CCR PFBC puis, à l'ensemble des membres du PFBC lors de la réunion plénière qui consacrera le transfert de la facilitation entre la France et l'Allemagne au cours du quatrième trimestre 2007.

17.2. Calendrier d'exécution

Les présents termes de référence seront soumis à l'appréciation de l'ensemble des partenaires à l'occasion du troisième Comité Consultatif Régional du PFBC qui se tiendra le 27 mars prochain à Kinshasa (République Démocratique du Congo).

Cette étude sera lancée au plus vite après validation par les membres. De manière à ce que le travail d'évaluation soit conduit avant l'été, et que le rapport final soit disponible en septembre 2007, et en tout état de cause avant la transmission de la facilitation du PFBC de la France à l'Allemagne. Une première restitution devra être réalisée auprès du comité consultatif régional PFBC en octobre 2007 afin de pouvoir intégrer les commentaires des principaux membres du PFBC. Enfin, il est nécessaire de prévoir une brève restitution finale lors de la réunion plénière du PFBC qui se tiendra probablement en novembre/décembre 2007 et au cours de laquelle la facilitation du PFBC sera officiellement transmise à l'Allemagne.

17.3. Documents consultables

- Cadre de coopération des partenaires (annexe 1)
- Fiche Plan de Convergence COMIFAC (annexe 2)
- Termes de référence de la facilitation française (annexe 3)

La plupart de ces documents complets relatif au PFBC se trouvent sur le site Internet du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo à l'adresse suivante : www.cbfp.org.

La seconde réunion du PFBC s'est déroulée à Brazzaville en juin 2004. Elle a porté son attention essentiellement sur l'examen du Plan de Convergence, véritable stratégie à long terme de la COMIFAC pour assurer la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

La troisième réunion plénière s'est tenue en juin 2006 à Paris. Elle a permis de faire le point sur toutes les avancées des partenaires depuis le lancement du PFBC, et notamment de mettre en avant les efforts faits en terme de mobilisation de nouveaux instruments financiers (Cf. compte rendu de la réunion sur le site WEB PFBC).

G. COMPTE RENDU DES GROUPES DE REFLEXION

EVALUATION CONJOINTE FRANCO-ALLEMANDE DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO ET DE SA FACILITATION POUR LA PERIODE 2003-2007

**COMPTE RENDU GROUPE DE REFLEXION DE DOUALA
26 JUIN 2007**

L'objectif du Groupe de réflexion qui s'est tenu le 26 juin 2007 à Douala, à l'occasion de la réunion du réseau des assistants techniques français du secteur forêt environnement, était d'apprécier l'intérêt, pour tout facilitateur, de disposer de contacts privilégiés avec les administrations des Etats membres de la COMIFAC et d'une longue expérience au sein du secteur forêt environnement en Afrique centrale.

Le Groupe de réflexion s'est attaché à décrire les principaux rôles remplis par le réseau des assistants techniques (AT) français auprès du facilitateur français, et à envisager les alternatives envisageables pour un facilitateur ne disposant pas d'un tel réseau.

Rang	Rôles	Alternatives
1	<p>ANALYSTES – STRATEGES</p> <p>Les AT, de par leur position (double appartenance coopération française – administration hôte), ont à leur disposition les éléments nécessaires pour conduire des analyses et élaborer des propositions de stratégies. Ces analyses et stratégies peuvent alors être soumises aussi bien à la coopération française qu'à l'administration hôte, facilitant consensus et synergies.</p>	<p>Il est peu probable que ce rôle puisse être rempli aussi efficacement avec une organisation différente, l'élément critique étant ici la présence constante de l'AT au sein de l'administration hôte.</p> <p>Le facilitateur ne disposant pas d'un réseau d'AT doit donc pouvoir s'appuyer sur le(s) partenaire(s) qui en sont dotés, de même qu'il doit se constituer un réseau de personnes ressources issues des différents partenaires.</p>
2	<p>MEDIATEURS – FACILITATEURS</p> <p>Les AT ont un statut particulier, un certain degré d'autonomie tant vis-à-vis de la coopération française que de l'administration hôte. A ce titre, leurs avis sont en règle générale considérés comme indépendants. Ils sont donc souvent sollicités pour des médiations entre coopération française et administration hôte, ainsi qu'entre administration hôte et parties prenantes du secteur (autres administrations, partenaires au développement, ONGs, etc.).</p>	<p>Dans un contexte où la COMIFAC porte les politiques du secteur, ainsi que les enjeux et les rapports de force associés, une facilitation suffisamment présente localement devrait pouvoir remplir une grande partie de ce rôle de médiateur, sous réserve bien entendu que le facilitateur ne soit pas identifié à une catégorie de partenaires (bailleurs, ONGs).</p>
3	<p>VECTEURS D'INFORMATION</p> <p>Les AT ont en général accès à une large gamme d'informations relatives au secteur, ils bénéficient à la fois des sources internes à l'administration hôte que des sources « PFBC ». Ils ont donc un rôle essentiel à jouer dans la transmission, la diffusion et l'explication de cette information, dans un sens comme dans l'autre.</p>	<p>Si le rôle d'explication de l'information ne peut probablement pas être rempli aussi efficacement avec une organisation différente, des solutions alternatives sont envisageables pour la transmission et la diffusion de l'information (stratégie de communication prenant en compte les moyens de communication à la disposition des populations ciblées).</p>

Rang	Rôles	Alternatives
4	<p>AGENTS D'INFLUENCE – AIDE A LA DECISION</p> <p>Sur la base de leurs trois premiers rôles, les AT sont des éléments clés pour appuyer les propositions du facilitateur auprès de l'administration hôte, dans la mesure où ils ont pu installer une relation de confiance et ont fait preuve de leur expertise.</p>	<p>Un facilitateur ne disposant pas d'un réseau d'AT doit faire preuve d'une plus grande présence effective auprès des décideurs. Le recours plus fréquent au canal diplomatique peut constituer un appui significatif à cette stratégie.</p>

SYNTHESE GROUPES DE REFLEXION ANALYSE SWOT / RECOMMANDATIONS

18. ANALYSE SWOT DU PFBC

18.1. Forces

Environnement politique international

- Le PFBC incarne l'**engagement de la communauté internationale** dans le secteur et la sous-région, en lien avec la résolution 54/214 de l'Assemblée générale des Nations Unies (relative à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale).

Membres

- Le PFBC rassemble et/ou a vocation à rassembler des acteurs de différentes natures (**partenariat « de type II »**) : gouvernements, organisations internationales, ONGs, secteur privé, société civile.
- Le PFBC est un partenariat **ouvert** : l'adhésion et la participation au PFBC sont encouragés et entraînent pour ses membres un faible niveau de contrainte (pour leurs orientations stratégiques, pour leurs procédures internes, pour la gestion de leurs activités, etc.).
- Le PFBC constitue un cadre de coopération **crédible** et **attractif** aux yeux des parties prenantes (bailleurs et acteurs) du secteur forêt environnement, compte tenu de son format original et des résultats concrets qu'il obtient.

Structure

- Le PFBC bénéficie de son mode de pilotage, la **facilitation**. Celle-ci est active, dispose d'une présence locale en Afrique centrale, a à sa disposition les moyens humains et financiers appropriés (relais efficaces chez les partenaires, moyens financiers pouvant être engagés avec flexibilité et rapidité). Son action s'articule autour d'une **feuille de route** approuvée par l'ensemble des partenaires.

Fonctionnement

- Le PFBC opère dans un souci constant de **concertation** et de **dialogue**. Il fait preuve d'une grande **flexibilité** dans ses modes de validation des orientations et de fonctionnement. Il est orienté vers l'**action concrète**.
- Les membres du PFBC agissent effectivement sur le mode de la **coopération** et de la recherche de **synergies**.
- L'**échange d'information** entre les membres du PFBC est une pratique courante.
- Le PFBC facilite la **cohérence** entre les activités de ses membres

Relations PFBC - COMIFAC

- L'action des membres du PFBC peut s'appuyer sur l'existence de la **COMIFAC** (en charge de la coordination des politiques et activités du secteur, par le biais du Plan de convergence), cadre institutionnel représentant la volonté politique des Etats du bassin du Congo en faveur de l'**intégration sous-régionale** des politiques forestières et environnementales.

18.2. Faiblesses

Membres

- Le PFBC a une portée trop **étroite** :
 - o Certains types d'acteurs sont sous-représentés au sein du PFBC (secteur privé, société civile africaine, administrations africaines autres que celles en charge de la forêt).
 - o Au sein même des organisations membres, les niveaux décisionnaires (sièges, ambassades) et opérationnels (acteurs de terrain) sont sous-impliqués.
 - o Certains **partenaires au développement** (en particulier les partenaires non francophones) ne sont pas ou pas suffisamment impliqués dans le PFBC.
- Il existe des **divergences entre les membres** du PFBC quant à la finalité et au fonctionnement du Partenariat. Ces divergences apparaissent particulièrement entre les pays membres de la COMIFAC d'une part, et les autres partenaires d'autre part.
- Le territoire couvert par les Etats d'Afrique centrale membres du PFBC est **très hétérogène** en termes de problématiques du secteur forêt environnement.
- La **couverture géographique** du PFBC (Etats d'Afrique centrale membres du Partenariat) ne correspond pas à celle de la COMIFAC.

Structure

- La **structure du PFBC**, les rôles et responsabilités exercés en son sein ne sont pas suffisamment clairs.
- La structure du PFBC est fortement **personnalisée**.
- La **feuille de route** du facilitateur reste mal connue des partenaires.

Promotion, communication

- Le PFBC ne bénéficie pas d'une **promotion** externe suffisante.
- La **communication** du PFBC, interne comme externe, est qualitativement insuffisante (cadres de concertation et outils de communications inappropriés à certains publics visés, information peu ou pas hiérarchisée ni ciblée, circulation peu efficace, présentation peu attractive).

Activités

- Les **activités des membres du PFBC**, les expérimentations pilotes et la valeur ajoutée qu'ils apportent sont peu visibles.
- Le rôle du PFBC est plus perçu dans **l'organisation de réunions**, ateliers et fora que dans les activités de terrain.
- Le **suivi global des activités** menées dans le cadre du PFBC est inexistant ; il en découle une impression d'un manque de transparence par rapport aux financements engagés (source, montant, affectation) et aux résultats obtenus.

Relations PFBC - COMIFAC

- Le sujet de la **co-facilitation africaine** n'est toujours pas clairement tranché (poste créé mais pas fonctionnel)
- Certaines administrations africaines n'offrent pas **le relai et la prise en compte politique nécessaires** des recommandations et actions du PFBC. Les **pays membres** s'impliquent insuffisamment dans la COMIFAC, en termes politiques et financier.
- Il y a un **manque de cohérence** entre les stratégies politiques régionales et nationales relatives au secteur forêt environnement.
- Les **organismes sous-régionaux** impliqués dans le secteur forêt environnement (COMIFAC, CEFDHAC, ADIE, OAB, OFSAC, RAPAC) forment un ensemble hétéroclite, sans évidence de larges synergies ;

18.3. Opportunités

Environnement politique international

- De manière générale, le secteur forêt environnement devrait bénéficier d'une **visibilité croissante**, en lien avec la thématique du changement climatique. La **prise de conscience par les populations** des enjeux environnementaux devrait continuer à se généraliser.
- Plusieurs **dynamiques internationales** (initiative FLEGT, certification, grandes conventions des Nations Unies) devraient renforcer la promotion des modes de gestion durable des écosystèmes forestiers.

Marché

- Le **poids économique relatif** du secteur forêt environnement en Afrique centrale devrait croître.
- La **valeur relative des produits forestiers** devrait augmenter en fonction de leur raréfaction, et stimuler une gestion plus durable de ceux-ci.

Financements

- Le secteur forêt environnement devrait bénéficier de **financements nouveaux** liés à la valorisation des services environnementaux (« rente carbone », « rente biodiversité », Mécanismes de développement propre, etc.), et **innovants** (fonds fiduciaires, échanges de dette, etc.). Par ailleurs, plusieurs nouveaux financements ont été annoncés par certains membres du PFBC (Royaume Uni, Italie).

Politiques régionale et nationales

- **L'intégration sous-régionale** devrait être de plus en plus perçue au niveau international, et les pays du bassin du Congo de plus en plus entendus et considérés comme un groupe homogène dans les instances internationales relatives au secteur forêt environnement.
- **L'intégration et l'harmonisation politique sous-régionale** devrait continuer à se renforcer, sous l'égide de la CEMAC et de la CEEAC.
- Des **Programmes sectoriels forêt environnement** existent ou se mettent en place dans plusieurs pays de la sous-région (Cameroun, Gabon, RDC, RCA). Ils reprennent au niveau national les axes du Plan de convergence de la COMIFAC.

Autres

- Des **acteurs « nouveaux »**, auparavant absents de la sous région, devraient s'implanter ou accroître leur présence dans le secteur. Certains ont de fortes sensibilités / préoccupations / intérêts environnementaux.
- De **nouvelles ressources humaines**, issues en particulier des programmes de formation soutenus par le PFBC, devraient être disponibles pour renforcer le secteur, ainsi que les relais du PFBC auprès des parties prenantes.
- La direction exécutive de l'**OIBT** est depuis peu confiée à un africain (M. ZE MEKA).

18.4. Menaces

Marché

- Les pressions des marchés internationaux, en particulier alimentaires, agrocarburants et miniers, pourraient aboutir à la révision des **politiques foncières** (zonage, attribution, concessions) et entraîner une **conversion forestière** non maîtrisée.
- La **hausse des cours des produits forestiers** pourrait déclencher une exploitation non durable de ceux-ci.
- Les marchés ouverts, de jure ou de facto, aux **produits d'exploitations non durables** pourraient se développer.

Relations PFBC - COMIFAC

- Les **partenaires locaux** (administrations, COMIFAC, SE COMIFAC, institutions partenaires, etc.) pourraient se trouver **affaiblis**, faute de ressources et de volonté politique suffisantes.
- Les partenaires au développement membres du PFBC pourraient **voir à la baisse** leur implication (par exemple si la mise en œuvre de certaines réformes par les pays bénéficiaires se révèle trop lente, si la gouvernance dans les secteurs socio-économiques ne s'améliore pas).

Autres

- Les pays de la sous-région pourraient souffrir d'**instabilités politiques**.
- Des **acteurs « nouveaux »**, auparavant absents de la sous région, devraient s'implanter ou accroître leur présence dans le secteur. Certains **n'ont pas** de sensibilités / de préoccupations / d'intérêts **environnementaux**.

19. RECOMMANDATIONS

Membres

- Soutenir l'émergence et le renforcement des futurs interlocuteurs / partenaires du PFBC, en particulier le secteur privé (forestiers, mineurs, agriculteurs, etc.) et les acteurs « nouveaux ».
- Proposer au secteur privé de participer à des actions de concertation thématiques spécifiques.
- Soutenir l'émergence et le renforcement des organisations de la société civile (ONG nationales et locales).
- Développer un mécanisme formel de participation de la société civile au PFBC.

Structure

- Maintenir la présence effective d'une facilitation de proximité en Afrique centrale, catalysant la mise en œuvre d'une feuille de route élaborée et adoptée collectivement.
- Appuyer la création de Partenariats pour les Forêts des Pays membres (« Partenariat pour les Forêts du Gabon » par exemple, sorte de mini-PFBC d'échelle nationale).
- Clarifier les rôles, responsabilités et ressources respectives du PFBC et de la COMIFAC. Clarifier les relations entre les deux organisations.

Facilitation

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée aux différents publics cibles (secteur privé, etc.).
- Publier des « bulletins » d'informations ciblés, synthétiques, thématiques.
- Adapter les modes d'accès et de diffusion de l'information en fonction des types de publics.
- Organiser ou soutenir des événements susceptibles de renforcer la visibilité du PFBC.
- Mieux coordonner les projets bilatéraux et régionaux (multilatéraux).
- Veiller à la poursuite du renforcement de la gouvernance forestière et environnementale, et à l'application uniforme des législations en vigueur (lois forestières, environnementales, minières, etc.).
- Maintenir la promotion du PFBC dans la feuille de route de la facilitation allemande.
- La facilitation doit avoir un ancrage fort dans la coopération de son pays d'origine.
- Améliorer le **suivi global des activités** du PFBC, dans un esprit de plus grande transparence.
- Réactualiser régulièrement l'Etat des forêts.
- Poursuivre l'utilisation d'une **feuille de route** pour définir les objectifs du facilitateur. Améliorer la communication autour de cette feuille de route.

COMIFAC

- Assurer la mise en cohérence des stratégies de la COMIFAC avec celles des organisations d'intégration sous-régionale (CEEAC, CEMAC).
- Faire aboutir le mécanisme de financement autonome de la COMIFAC.
- Accompagner le travail des coordinations nationales COMIFAC.
- Contribuer à la mise en œuvre de la réforme de la CEFDHAC et des réseaux associés.
- Promouvoir la mise en place et le fonctionnement de commissions interministérielles (forêt, environnement, finances, mines, primature, etc.) nationales autour des thématiques « forêt environnement ».
- Opérationnaliser ou remettre en cause la co-facilitation africaine. Le cas échéant, clarifier son rôle.
- Poursuivre l'appui au SE COMIFAC via un Bureau d'appui accueillant tous les partenaires qui le souhaitent.
- Aider les pays concernés à mettre en cohérence leurs outils de gestion forestière.

- Aider la COMIFAC à devenir l'acteur de référence pour l'environnement « vert » en Afrique centrale.
- Aider les pays à décliner nationalement le Plan de convergence de la COMIFAC (via les PSFE).
- Développer et promouvoir des mécanismes de participation à la gestion et/ou de partage des revenus forestiers par les collectivités décentralisées et locales.
- Renforcer la synergie entre les **organismes sous régionaux** (COMIFAC, CEFDHAC, ADIE, OAB, OFSAC, RAPAC);

Financements

- Assurer la mise en place par les Etats de la sous-région du cadre institutionnel permettant la mise en place des nouveaux mécanismes de financement.

Activités

- Améliorer la **visibilité des activités** de terrain et accroître les expérimentations pilotes.

Autres

- Mener un dialogue approfondi avec les nouveaux acteurs.
- Encourager la mise en œuvre des règles d'accès équitable aux ressources naturelles (prévention des conflits).